



Québec, le 11 avril 2024

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 19 mars 2024 par courrier postal, par laquelle vous visez à obtenir les documents suivants :

[...] la liste des règlements d'emprunts déposée par la ville de Témiscouata-sur-le-Lac du 1^{er} janvier 2010 au 13 mars 2024 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que les pièces justificatives des demandes et des analyses du STARE.

Ma demande concerne aussi les cas spéciaux de règlements d'emprunt pour :

- *Plan et devis*
- *Ordonnance du ministère du Développement durable*
- *Frais de refinancement d'emprunt*
- *Consolidation de déficit*
- *Jugement de cour*
- *Travaux d'infrastructures et remboursement de l'emprunt par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la municipalité*
- *Travaux subventionnés à 50 % et plus par le gouvernement ou l'un de ses ministères*
- *Emprunt en attendant le versement d'une subvention*
- *Déficit actuariel*

Au terme de nos recherches, nous vous transmettons les documents répertoriés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. À noter que nous avons pris soin de caviarder des signatures puisque nous les considérons comme des renseignements personnels au sens des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès).

Également, des brouillons ont été retirés en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès et des documents ont été protégés en tout ou en partie puisqu'ils sont des avis juridiques au sens de l'article 31 de cette même Loi, ainsi qu'en vertu du secret professionnel stipulé à l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

...2

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents recensés relèvent davantage de la compétence d'autres organismes publics. Par conséquent, tel que prévu à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à transmettre votre demande aux responsables de l'accès aux documents de ces organismes publics que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0
Téléphone : 418 854-2116 poste 123
Télécopieur : 418 854-0118
Courriel : ckcaron@temiscouatasurlelac.ca

Madame Julie Lévesque
Secrétaire générale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2319 poste 7127
Télécopieur : 418 380-2320
Courriel : dbsm@mcc.gouv.qc.ca

Madame Ingrid Barakatt
Direction de l'accès à l'information et des plaintes
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-5324 poste 6020
Télécopieur : 418 643-1602
Courriel : accés@education.gouv.qc.ca

Madame Marie-Lou Anctil
Accès aux documents
Secrétaire générale adjointe
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
700, boul. René-Lévesque E., 28^e étage
Québec (QC) G1R 5H1
Téléphone : 418 805-6681
Courriel : lai@transports.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominique Jodoin
Secrétaire générale
Responsable de l'accès aux documents

2024-001192 / 2023-219

chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants :

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

chapitre C-12

Charte des droits et libertés de la personne

9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

1975, c. 6, a. 9.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

RÉVISION PAR LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit. Elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	Bureau 2.36 525, boulevard René—Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Sans frais 1 888 528-7741	Télécopieur : 418 529-3102
Montréal	Bureau 900 2045, rue Stanley Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Sans frais 1 888 528-7741	Télécopieur : 514 844-6170
Courriel	cai.communications@cai.gouv.qc.ca		

B) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

C) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

NoDossier	CodeGeo	Règl./*Rés.	Réception	État	Objet
M604851	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	312-23	2023-04-20	Approuvée	Acquisition d'un camion à neige neuf 2024 et équipements.
M603116	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	301-22	2022-07-13	Approuvée	Empierrement, Petite rivière Savane, et stabilisation de la rive Plage quartier Cabano.
M602552	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	292-22	2022-03-23	Approuvée	Camping de la plage : Bloc sanitaire et réservoir à essence pour la marina.
M602281	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	293-22	2022-03-17	Approuvée	Terrain de Baseball - Système d'éclairage et estrades
M600858	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	277-21	2021-05-27	Approuvée	Divers travaux de réfection sur son réseau routier, des travaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que l'acquisition de véhicules.
M600252	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	269-21	2021-03-19	Approuvée	Financement d'une partie de la subvention du programme de la taxe sur l'essence. TECQ 2019-2023
M299231	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	268-21	2021-02-18	Approuvée	réfection parties des rues Commerciale Nord et Sud
M298642	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	256-20	2020-12-03	Approuvée	construction d'un aréna et d'un centre communautaire récréatif
M295591	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	239-19	2019-09-17	Approuvée	Financement du programme rénovation Québec, bonification projet Accèlogis Québec
M295590	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	242-19	2019-09-17	Abandonnée	Financement de subvention de taxe sur l'essence et contribution du Québec
M292748	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	226-18	2018-09-10	Approuvée	Mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac
M292374	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	223-18	2018-07-04	Approuvée	Achat d'un souffleur amovible et d'un tracteur à trottoir et équipements
M292373	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	222-18	2018-07-04	Approuvée	Achat d'un camion échelle usagé et équipements
M292372	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	221-18	2018-07-04	Approuvée	Innova-Centre
M292320	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	220-18	2018-06-26	Abandonnée	Mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac
M292176	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	217-18	2018-06-12	Approuvée	Infrastructures d'accueil touristique
M289513	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	188-17	2017-07-17	Approuvée	Réfection de deux toitures sur les immeubles situés à la caserne des pompiers du quartier Cabano ainsi que l'usine d'épuration du quartier Notre-Dame-du-Lac
M289380	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	186-17	2017-07-03	Approuvée	Travaux de réfection de ponceau rue Ernest
M289360	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	187-17	2017-06-28	Approuvée	Financement d'une partie de la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
M287222	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	171-16	2016-12-05	Approuvée	acquisition d'un camion à neige et équipements
M286357	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	163-16	2016-07-26	Approuvée	Acquisition d'une niveleuse et équipements
M283598	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	141-15	2015-09-15	Approuvée	Garage Autotech - réhabilitation de terrain contaminé et démolition
M283549	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	145-15	2015-09-10	Approuvée	Travaux d'aqueduc, égouts et asphaltage - parc industriel quartier Cabano
M283548	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	142-15	2015-09-10	Approuvée	Dépenses en immobilisation (parapluie)
M283547	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	140-15	2015-09-10	Approuvée	Réalisation de travaux d'asphaltage - rues Rosaire-Dubé et de la Garnison
M281850	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	129-14	2015-02-24	Approuvée	Achat d'un terrain et un garage
M281703	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	130-15	2015-02-09	Approuvée	Achat d'un tracteur muni d'une souffleuse et équipements
M277874	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	89-13	2013-07-26	Approuvée	Réalisation de travaux d'asphaltage sur divers rues
M276284	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	74-12	2013-02-27	Approuvée	Travaux de réfection des terrains de tennis
M275446	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	65-12	2012-11-21	Approuvée	Réfection d'un bâtiment pour la mise en place du Beaulieu Culturel du Témiscouata
M275445	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	27-11	2012-11-02	Approuvée	Travaux d'infrastructures de réfection du chemin du Lac (route de desserte)
M275223	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	63-12	2012-10-11	Approuvée	Travaux d'infrastructures d'eau potable sur la rue Joseph-Turcot (quartier Cabano)

AM 275223

Québec, le 23 octobre 2012

Monsieur Gilles Desrosiers
Directeur général et secrétaire-trésorier
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

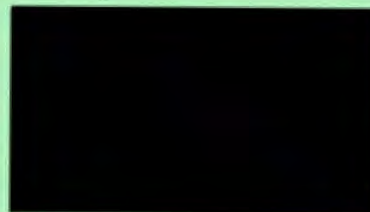
Monsieur,

Je vous informe que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé aujourd'hui le règlement 63-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 833 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



/met

AM 275223

J'approuve le règlement 63-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
décrétant un emprunt de 833 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du
territoire

Par :



Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 23 octobre 2012
/met

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : **TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)**
13073

MRC : **TEMISCOUATA**
AR130

NO DOSSIER: **M275223**

NO REGLEMENT : **63-12**

NATURE: (150) Infrastructures Terme : 20
NATURE: (500) Projet subventionné Terme : 0

DEPENSE DECRETEE: 833 000 EMPRUNT DECRETE: 833 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (14 531 607/ 375 419 400)
(R.F. 2011 /P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION(5 159) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5 000 à 19 999 7,0% 3,87%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT : 666 800
* EMPRUNT DEMANDE : 833 000
** TOTAL : 1 499 800

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE : 1 877 097
** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE : 3 754 194

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION(5 159) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5 000 à 19 999 2,50\$ 1,69\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 5 827 996)
(R.F. 2011)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5,00% 0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (364 044/ 9 239 694)
(P.B. 2012)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
30,00% 3,94%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (38 812/ 833 000)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5,00% 4,66%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 63-12 AU MONTANT DE 833 000\$
MAINTIEN LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES
D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: FIN VERIFICATION
ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: FIN VERIFICATION

AM 275445

Québec, le 30 novembre 2012

Monsieur Gilles Desrosiers
Directeur général et secrétaire-trésorier
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

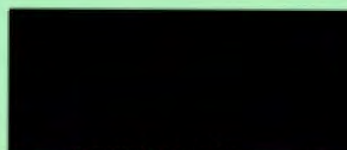
Monsieur,

Je vous informe que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé aujourd'hui le règlement 27-11 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 260 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



Nancy Klein

/met

AM 275445

J'approuve le règlement 27-11 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
décrétant un emprunt de 260 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du
territoire

Par :



Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 30 novembre 2012
/met

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : **TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)**
13073

MRC : **TEMISCOUATA**
 AR130

NO DOSSIER: **M275445**

NO REGLEMENT : **27-11**

NATURE: (150) Infrastructures

Terme :20

DEPENSE DECRETEE:

260 000

EMPRUNT DECRETE:

260 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (15 364 607/ 375 419 400)
(R.F. 2011 /P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION(5 159)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	7,0%	4,09%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT	:	696 622
* EMPRUNT DEMANDE	:	260 000
** TOTAL	:	<u>956 622</u>

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	1 877 097
** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	3 754 194

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION(5 159)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	2,50\$	1,69\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 5 827 996)
(R.F. 2011)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (364 044/ 9 239 694)
(P.B. 2012)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
30,00%	3,94%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (0/ 260 000)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	0,00%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 27-11 AU MONTANT DE 260 000\$
 MAINTIEN LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES
 D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: FIN VERIFICATION
 ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: FIN VERIFICATION



AM 275446

Québec, le 13 décembre 2012

Monsieur Gilles Desrosiers
Directeur général et secrétaire-trésorier
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

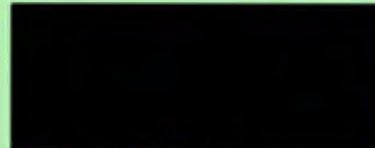
Monsieur,

Je vous informe que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé aujourd'hui le règlement 65-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 6 195 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



Nancy Klein

/met

AM 275446

J'approuve le règlement 65-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
décrétant un emprunt de 6 195 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du
territoire

Par :



Nancy Klein

Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 13 décembre 2012
/met

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)
13073

MRC : TEMISCOUATA
AR130

NO DOSSIER: M275446

NO REGLEMENT : 65-12

NATURE: (160) Biens Immobiliers Terme :20
NATURE: (500) Projet subventionné Terme : 0

DEPENSE DECRETEE: 6 195 000 EMPRUNT DECRETE: 6 195 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (14 820 208/ 375 419 400)
(R.F. 2011 /P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION(5 159) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5 000 à 19 999 7,0% 3,95%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT : 956 622
* EMPRUNT DEMANDE : 6 195 000
** TOTAL : 7 151 622

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE : 1 877 097
** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE : 3 754 194

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION(5 159) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5 000 à 19 999 2,50\$ 1,69\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 5 827 996)
(R.F. 2011)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5,00% 0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (364 044/ 9 239 694)
(P.B. 2012)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
30,00% 3,94%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (172 543/ 6 195 000)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5,00% 2,79%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 65-12 AU MONTANT DE 6 195 000\$
MAINTIENT LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES
D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: FIN VERIFICATION
ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: FIN VERIFICATION

CALCUL DES FRAIS INCIDENTS - RÉGLEMENT D'EMPRUNT

Code géo.: 13073
 Municipalité : Témiscouata-sur-le-Lac
 Dossier : 275446
 Emprunt : 6 195 000 \$

	Montant réel	Taux détaillé	Zone Message	Taux permis	FRAIS INCIDENTS CORRIGÉS	Réduction de l'emprunt
Dépense totale au règlement	6 195 000 \$					
Moins : Frais incidents						
Global	-	0,000%		42,00%	-	-
Détaillé						
Imprévus et autres frais	172 341 \$	3,9825%		10,0000%	172 341 \$	-
Frais contingents	401 416 \$	9,2761%		10,0000%	401 416 \$	-
Honoraires professionnels	494 777 \$	11,4335%		10,0000%	494 777 \$	-
Frais de financement	237 144 \$	5,4800%		10,0000%	237 144 \$	-
Taxes	561 892 \$	10,4132%		9,9750%	561 892 \$	-
Total des frais incidents	1 867 570 \$	41%	Accepté		1 867 570 \$	-
Coûts directs	4 327 430 \$			50%	Arrondi	-
					EMPRUNT CORRIGÉ	6 195 000 \$
					DÉPENSE CORRIGÉE	6 195 000 \$

Commentaires

AM 276284

Québec, le 21 mars 2013

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

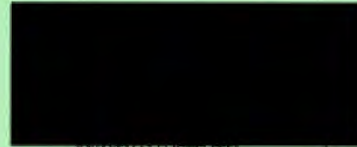
Madame,

Je vous informe que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé aujourd'hui le règlement 74-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 171 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



Nancy Klein

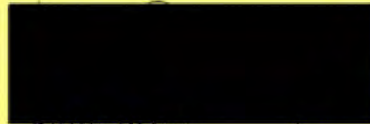
/met

AM 276284

J'approuve le règlement 74-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
décrétant un emprunt de 171 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du
territoire

Par :



Nancy Klein

Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 21 mars 2013
/met

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : **TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)**
 13073

MRC : **TEMISCOUATA**
 AR130

NO DOSSIER: M276284	NO REGLEMENT : 74-12
----------------------------	-----------------------------

NATURE: (150) Infrastructures

Terme :20

DEPENSE DECRETEE: 171 000 EMPRUNT DECRETE: 171 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (21 275 208/ 394 619 144)
 (R.F. 2011 /P.B. 2013)

STRATE DE POPULATION(5 085)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	7,0%	5,39%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT	:	0
* EMPRUNT DEMANDE	:	171 000
** TOTAL	:	171 000

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	1 973 095
** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	3 946 191

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2013)

STRATE DE POPULATION(5 085)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	2,50%	1,65%

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 5 994 398)
 (R.F. 2011)

VALEUR PERMISE	:	VALEUR REELLE
5,00%	:	0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (293 477/ 9 376 266)
 (P.B. 2013)

VALEUR PERMISE	:	VALEUR REELLE
30,00%	:	3,13%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (4 807/ 171 000)

VALEUR PERMISE	:	VALEUR REELLE
5,00%	:	2,81%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 74-12 AU MONTANT DE 171 000\$
 MAINTIEN LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES
 D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: FIN VERIFICATION
 ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: FIN VERIFICATION

AM 277874

Québec, le 8 août 2013

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, a approuvé aujourd'hui le règlement 89-13 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 550 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général des
Finances municipales,



Jean Villeneuve

/met

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : **TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)**
13073

MRC : **TEMISCOUATA**
AR130

mg.

NO DOSSIER: M277874 ✓ NO REGLEMENT : 89-13 ✓

NATURE: (150) Infrastructures

Terme :10

DEPENSE DECRETEE: 550 000 EMPRUNT DECRETE: 550 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (18 355 078/ 415 581 942)
(R.F. 2012 /P.B. 2013)

STRATE DE POPULATION(5 085) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5 000 à 19 999 7,0% 4,42%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT : 171 000
* EMPRUNT DEMANDE : 550 000
** TOTAL : 721 000

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE : 2 077 909
** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE : 4 155 819

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2013)

STRATE DE POPULATION(5 085) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5 000 à 19 999 2,50\$ 1,65\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 5 994 398)
(R.F. 2012)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5,00% 0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (293 477/ 9 376 266)
(P.B. 2013)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
30,00% 3,13%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (0/ 550 000)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
5,00% 0,00%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 89-13 ✓ AU MONTANT DE ✓ 550 000\$
MAINTIENT LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES
D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: FIN VERIFICATION
ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: FIN VERIFICATION

A

AM 281703

Québec, le 2 mars 2015

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que la partie du règlement 130-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac relative à l'acquisition d'un tracteur muni d'une souffleuse a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi, pour un emprunt de 221 996 \$ à cette fin, à l'exclusion des équipements.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,


Nancy Klem

/jc

AM 281703

J'approuve la partie du règlement 130-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac relative à l'acquisition d'un tracteur muni d'une souffleuse, pour un emprunt de 221 996 \$ à cette fin, à l'exclusion des équipements.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Nancy Klem

Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 2 mars 2015

/jc

<IDENTIFICATION>

VILLE **Code géo** 13073 **Dossier AM** 281703

VILLE **Témiscouata-sur-le-Lac**

<RÈGLEMENT>

Règlement no 130-15 Initial Modifie Abroge

Résolution no Initiale Modifie Abroge

Objet 1 : 140 : Véhicules, ameublement, équipement

Objet 2 : S/O

Objet 3 : S/O

Objet 4 : S/O Subventionné

Description de l'objet

Acquisition d'un tracteur muni d'une souffeuse.

<EMPRUNT>

	Termes	Montants	Dépense décrétée	
1	10 ans	235 000 \$	Financement	235 000 \$
2	Sélectionner	- \$	Emprunt	235 000 \$
3	Sélectionner	- \$	Virement de fonds	- \$
4	Sélectionner	- \$	Fonds général	- \$
			Subvention	- \$
			Autres	- \$
			Règl. déjà approuvé	- \$
Total		235 000 \$		

<TAXATION>

Contribuables		Taxation	
Municipalité	100,00%	Valeur	100,00%
Secteur		Frontage	
Riverain		Superficie	
Total	100,00%	Compensation	
		Revenus généraux	
		Total	100,00%

<INDICATEURS ET CHARGE FISCALE>

Taux d'endettement	} Avant ajustement: 4,14%	Charge fiscale	
		Après ajustement: 4,14%	Moyenne dans la municipalité
Calculs		Relative au règlement	11 \$
Dette à LT	18 027 187 \$	Charge fiscale totale	2 453 \$
RFU	435 321 184 \$		
Ajustements		Indices	
Subventions		RFU par habitant	0
MTQ		Effort fiscal	141
Soldes résiduares		RFU par unité	85

<AUTRES>

Article 117 : taux de subvention → S/O

Dépenses décrétées (incluant MTQ) 235 000 \$

Dépenses à la charge du MTQ - \$

Subventions (excluant contribution MTQ) - \$

Tableaux de calculs

Dépense engagée

Frais incidents

Revenus généraux

Taux variés (p. S22 du budget)

<COMMENTAIRES>

Considérant que l'avis de motion ne mentionne pas l'acquisition d'équipements, et que Me Marie Pelletier de la direction des Affaires juridiques, nous demande de retirer de l'estimation des coûts le montant reliés aux équipements, nous devons réduire le montant de l'emprunt demandé de 13 005 \$ (taxes brutes incluses), pour un emprunt recommandé de 221 995 \$ au lieu de 235 000 \$.

<RECOMMANDATION FINANCIÈRE>

Nous recommandons, sur le plan financier, l'approbation du règlement no 130-15 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 221 995 \$.

ANALYSTE : Donald Labbé **Initiales :**  **Date :** 2015-02-26

ANNEXE À L'AVIS FINANCIER

Cette section peut être utilisée pour effectuer des calculs et pour ajouter des notes additionnelles etc.

NIVEAU D'ENDETTEMENT

MUNICIPALITE: 13073 V Témiscouata-sur-le-Lac

M.R.C. : AR130 Témiscouata

STATUT RF - 2013 : EN VÉRIFICATION
STATUT PB - 2015 : EN VÉRIFICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

POPULATION: 5 041

PB 2015 T.G.T. UNIFORMISE: 1.5573
 EVAL. MOYENNE UNIFAMILIALE: 150 749
 EVAL. MOY. UNIFAMILIALE UNIF: 156 779
 CHARGE FISCALE MOYENNE: 2 442

PB 2014 RFU PAR HABITANT: 0 EFFORT FISCAL: 141
 RFU PAR UNITE: 85 C.R.F. UNIF.: 155

SURPLUS ACCUMULE AU 31 DEC. 2013: 1 387 461

SURPLUS AFFECTE PB 2014: 269 550

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 9 589 557

FRAIS FINANCEMENT/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 2.17%

ENDETTEMENT A LONG TERME NET PER CAPITA: 3 576

RICHESSSE FONCIERE

RICHESSSE FONCIERE UNIFORMISEE: 435 321 184
 RESIDENTS: 291 783 544
 INDUSTRIES/COMMERCE: 60 675 160
 FERMES: 16 109 808

PROPORTION MEDIANE: 96.00
FACTEUR COMPARATIF: 1.04

TENDANCE D'ENDETTEMENT

AU 31 DEC. ???? : NON DISPONIBLE

ENDETTEMENT A LONG TERME EVENTUEL NET

ENDETTEMENT A LONG TERME AU 31 DEC. 2013:

DETTE A LONG TERME BRUTE: 13 015 822

(MONTANT A RECOUVRER DE TIERS): -5 652 989

DETTE EVENT. DUE AU COURS DU CHANGE: 0
 (MONTANT ACCUMULE REMB. DETTE LG TRM): -38 505

TOTAL DE L'ENDETTEMENT LONG TERME: 7 324 328

PART DE LA DETTE DES REGIES INTERM.: 0
 PART DE LA DETTE DE LA M.R.C.: 29 309
 PART DE LA DETTE DES AUTRES ORGAN.: 0

OBLIGATIONS ET BILLETS EMIS DEPUIS LE 1 JANVIER 2014: 678 400
 EMPRUNTS AUTORISES NON EMIS (55%): 9 995 150
 SUBV. ACTUALISEES AU 31 DEC. 2013: 0
 SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1 JANV. 2014: 0

TOTAL DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME EVENTUEL NET (A): 18 027 187

COTE DU VERIFICATEUR:

ROLE D'EVALUATION AU 1 JANVIER 2015

	IMPOSABLE	RICHESSSE FONCIERE
EVALUATION:	391 404 800	418 578 062
EVA. UNIF. (B):	407 060 992	435 321 184

* POURCENT. D'ENDET. (A/B): 4.43% 4.14%

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)
 13073

MRC : TEMISCOUATA
 AR130

NO DOSSIER: M281703 ✓ NO REGLEMENT : 130-15 ✓

NATURE: (140) Biens Mobiliers Terme :10

DEPENSE DECRETEE: 235 000 EMPRUNT DECRETE: 235 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (18 027 187/ 435 321 184)
 (R.F. 2013 /P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
 5 000 à 19 999 7,0% 4,14%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT : 0
 * EMPRUNT DEMANDE : 235 000
 ** TOTAL : 235 000

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE : 2 176 605
 ** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE : 4 353 211

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
 5 000 à 19 999 2,50\$ 1,56\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 6 339 161)
 (R.F. 2013)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
 5,00% 0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (208 093/ 9 589 557)
 (P.B. 2015)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
 30,00% 2,17%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (0/ 235 000)

VALEUR PERMISE VALEUR REELLE
 5,00% 0,00%

RESULTAT

L'ANALYSE DETAILLEE EST REQUISE POUR LA(LES) RAISON(S) SUIVANTE(S) :
 TERME NON PERMIS POUR L'OBJET DU REGLEMENT

EXPLICATION: *Le terme de l'emprunt est cohérent avec la durée de vie utile des biens à acquérir*

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER
 ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER

ANALYSTE : [REDACTED] DATE : 10/02/2015

AM 281850

Québec, le 16 avril 2015

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

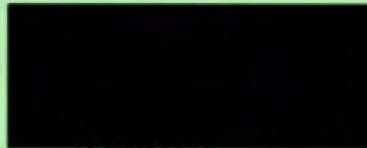
Madame,

Je vous informe le règlement 129-14 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 450 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



Nancy Klein

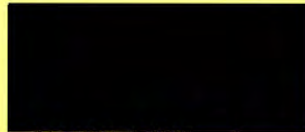
/jc

AM 281850

J'approuve le règlement 129-14 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
décrétant un emprunt de 450 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Nancy Klein
Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 16 avril 2015

/jc

<IDENTIFICATION>

Code géo **13073** Dossier AM **281850**
MUNICIPALITÉ **Témiscouata sur le Lac**

<RÈGLEMENT>

Règlement no **129-14** Initial Modifie Abroge
Résolution no Initiale Modifie Abroge
Objet 1 : **160 : Biens immobiliers**
Objet 2 : **S/O**
Objet 3 : **S/O**
Objet 4 : **S/O** Subventionné

Description de l'objet

Achat d'un terrain et d'un garage pour relocaliser le garage municipal ainsi que divers travaux sur l'immeuble

<EMPRUNT>

Termes	Montants	Dépense décrétée	
1 20 ans	450 000 \$	Financement	450 000 \$
2 Sélectionner	- \$	Emprunt	450 000 \$
3 Sélectionner	- \$	Virement de fonds	- \$
4 Sélectionner	- \$	Fonds général	- \$
		Subvention	- \$
		Autres	- \$
		Règl. déjà approuvé	- \$
Total	450 000 \$		

<TAXATION>

Contribuables	Taxation
Municipalité 100,00%	Valeur 100,00%
Secteur	Frontage
Riverain	Superficie
Total 100,00%	Compensation
	Revenus généraux
	Total 100,00%

<INDICATEURS ET CHARGE FISCALE>

Taux d'endettement	Avant ajustement	Après ajustement	Charge fiscale
	4,19%	4,19%	Moyenne dans la municipalité 2 442 \$
Calculs			Relative au règlement 22 \$
Dette à LT 18 249 183 \$			Charge fiscale totale 2 464 \$
RFU 435 321 184 \$			
Ajustements			Indices
Subventions			RFU par habitant
MTQ			Effort fiscal 141
Soldes résiduares			RFU par unité 85

<AUTRES>

Article 117 : taux de subvention	Tableaux de calculs
Dépenses décrétées (incluant MTQ) 450 000 \$	<input type="checkbox"/> Dépense engagée
Dépenses à la charge du MTQ - \$	<input type="checkbox"/> Frais incidents
Subventions (excluant contribution MTQ) - \$	<input type="checkbox"/> Revenus généraux
	<input type="checkbox"/> Taux variés (p. S22 du budget)

<COMMENTAIRES>

La Municipalité a fait une offre d'achat à 375 000 \$ pour une partie du lot 198 incluant le bâtiment. Elle a fait évaluer par une firme d'évaluateur agréé l'immeuble à acquérir. La firme a évalué l'immeuble à 383 500 \$. Le prix offert par la Municipalité est acceptable.

<RECOMMANDATION FINANCIÈRE>

Nous recommandons, sur le plan financier, l'approbation du règlement no 129-14 pour un emprunt de 450 000 \$.

ANALYSTE : **Martine Gagné** Initiales : **MG** Date : **2015-04-01**

ANNEXE À L'AVIS FINANCIER

Cette section peut être utilisée pour effectuer des calculs et pour ajouter des notes additionnelles etc.

NIVEAU D'ENDETTEMENT

MUNICIPALITE: 13073 V Témiscouata-sur-le-Lac

M.R.C. : AR130 Témiscouata

STATUT RF - 2013 : EN VÉRIFICATION
STATUT PB - 2015 : EN VÉRIFICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

POPULATION: 5 041

PB 2015 T.G.T. UNIFORMISE: 1.5573
EVAL. MOYENNE UNIFAMILIALE: 150 749
EVAL. MOY. UNIFAMILIALE UNIF: 156 779
CHARGE FISCALE MOYENNE: 2 442

PB 2014 RFU PAR HABITANT: 0 EFFORT FISCAL: 141
RFU PAR UNITE: 85 C.R.F. UNIF.: 155

SURPLUS ACCUMULE AU 31 DEC. 2013: 1 387 461

SURPLUS AFFECTE PB 2014: 269 550

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 9 589 557

FRAIS FINANCEMENT/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 2.17%

ENDETTEMENT A LONG TERME NET PER CAPITA: 3 620

RICHESSSE FONCIERE

CHESSE FONCIERE UNIFORMISEE: 435 321 184
RESIDENTS: 291 783 544
INDUSTRIES/COMMERCE: 60 675 160
FERMES: 16 109 808

PROPORTION MEDIANE: 96.00
FACTEUR COMPARATIF: 1.04

TENDANCE D'ENDETTEMENT

AU 31 DEC. ????: NON DISPONIBLE

ENDETTEMENT A LONG TERME EVENTUEL NET

ENDETTEMENT A LONG TERME AU 31 DEC. 2013:

DETTE A LONG TERME BRUTE: 13 015 822

(MONTANT A RECOUVRER DE TIERS): -5 652 989

DETTE EVENT. DUE AU COURS DU CHANGE: 0
(MONTANT ACCUMULE REMB. DETTE LG TRM): -38 505

TOTAL DE L'ENDETTEMENT LONG TERME: 7 324 328

PART DE LA DETTE DES REGIES INTERM.: 0

PART DE LA DETTE DE LA M.R.C.: 29 309

PART DE LA DETTE DES AUTRES ORGAN.: 0

OBLIGATIONS ET BILLETS EMIS

DEPUIS LE 1 JANVIER 2014: 678 400

EMPRUNTS AUTORISES NON EMIS (56%): 10 217 146

SUBV. ACTUALISEES AU 31 DEC. 2013: 0

SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1 JANV. 2014: 0

TOTAL DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME
EVENTUEL NET (A): 18 249 183

COTE DU VERIFICATEUR:

ROLE D'EVALUATION AU 1 JANVIER 2015

IMPOSABLE

RICHESSSE FONCIERE

EVALUATION: 391 404 800 418 578 062

EVA. UNIF.(B): 407 060 992 435 321 184

* POURCENT. D'ENDET. (A/B): 4.48% 4.19%

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : **TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)**
13073

MRC : **TEMISCOUATA**
AR130

NO DOSSIER: **M281850**

NO REGLEMENT : **129-14**

NATURE: (160) Biens Immobiliers

Terme :20

DEPENSE DECRETEE:

450 000

EMPRUNT DECRETE:

450 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (18 027 187/ 435 321 184)
(R.F. 2013 /P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	7,0%	4,14%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT	:	235 000
* EMPRUNT DEMANDE	:	450 000
** TOTAL	:	685 000

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	2 176 605
** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	4 353 211

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	2,50\$	1,56\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 6 339 161)
(R.F. 2013)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (208 093/ 9 589 557)
(P.B. 2015)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
30,00%	2,17%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (2 646/ 450 000)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	0,59%

RESULTAT

L'ANALYSE DETAILLEE EST REQUISE POUR LA(LES) RAISON(S) SUIVANTE(S) :

EXPLICATION: _____

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER
 ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER

ANALYSTE : _____

DATE : _____

AM 283547

Québec, le 14 octobre 2015

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

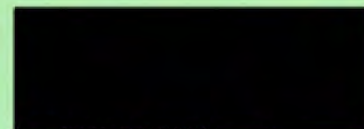
Madame,

Je vous informe le règlement 140-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, modifié par la résolution 15-10-251 du 5 octobre 2015, décrétant un emprunt de 200 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



Nancy Kéroux

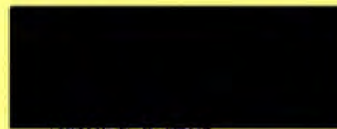
/jc

AM 283547

J'approuve le règlement 140-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
modifié par la résolution 15-10-251 du 5 octobre 2015, décrétant un emprunt
de 200 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Nancy Rich
Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 14 octobre 2015
/jc

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : **TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)**
13073

MRC : **TEMISCOUATA**
AR130

NO DOSSIER: **M283547** NO RESOLUTION: **15-10-251**

NATURE: (150) Infrastructures

Terme : 0

DEPENSE DECRETEE: 7 727 EMPRUNT DECRETE: 0

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (19 202 922/ 435 321 184)
(R.F. 2014 /P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	7,0%	4,41%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT	:	1 965 000
* EMPRUNT DEMANDE	:	0
** TOTAL	:	1 965 000

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	2 176 605
** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	4 353 211

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	2,50\$	1,56\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 6 339 161)
(R.F. 2014)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (208 093/ 9 589 557)
(P.B. 2015)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
30,00%	2,17%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (0/ 7 727)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	0,00%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE A LA RESOLUTION NUMERO 15-10-251 AU MONTANT
 DE 0\$ MAINTIEN LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE
 A L'INTERIEUR DES CRITERES D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER
 ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER

AM 283548

Québec, le 1^{er} octobre 2015

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe le règlement 142-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 100 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,


Nancy Repin

/jc

ANNEXE À L'AVIS FINANCIER

Cette section peut être utilisée pour effectuer des calculs et pour ajouter des notes additionnelles etc.

INISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT

C05.R.002

RESULTAT DE LA RECHERCHE DE REGLEMENT

PAGE : 1

DATE : 2015.09.11

DOSSIER CODE	REGLEMENT RESOLUTION	DATE ENTRÉE aa.mm.jj	NATURE	EMPRUNT DEMANDÉ (\$)	EMPRUNT APPROUVÉ (\$)
M283548	13073 142-15	15.09.01	169	100,000	0
Nombre total de dossier trouvé:			1		0

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : **TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)**
13073

MRC : **TEMISCOUATA**
AR130

NO DOSSIER: M283548 ✓	NO REGLEMENT : 142-15 ✓
------------------------------	--------------------------------

NATURE: (169) Règlement parapluie

Terme : 10

DEPENSE DECRETEE: 100 000 EMPRUNT DECRETE: ✓ 100 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (18 122 922/ 435 321 184)
 (R.F. 2014 /P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	7,0%	4,16%
CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT	:	1 735 000
* EMPRUNT DEMANDE	:	100 000
** TOTAL	:	1 835 000

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	2 176 605
** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	4 353 211

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	2,50\$	1,56\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 6 339 161)
 (R.F. 2014)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (208 093/ 9 589 557)
 (P.B. 2015)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
30,00%	2,17%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (0/ 100 000)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	0,00%

RESULTAT

L'ANALYSE DETAILLEE EST REQUISE POUR LA(LES) RAISON(S) SUIVANTE(S) :
 EMPRUNT SOUS FORME DE REGLEMENT PARAPLUIE

EXPLICATION: _____

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER
 ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER

ANALYSTE : _____ DATE : _____

AM 283549

Québec, le 28 septembre 2015

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

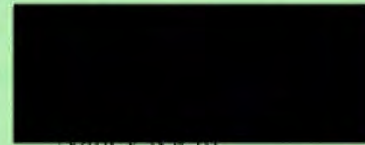
Madame,

Je vous informe le règlement 145-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 850 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



Nancy Klein

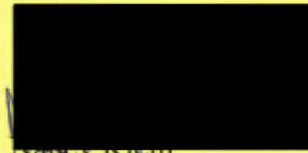
/jc

AM 283549

J'approuve le règlement 145-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
décrétant un emprunt de 850 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Nancy Klein
Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 28 septembre 2015
/jc

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : **TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)**
13073

MRC : **TEMISCOUATA**
 AR130

NO DOSSIER: M283549 ✓	NO REGLEMENT : 145-15 ✓
------------------------------	--------------------------------

NATURE: (150) Infrastructures

Terme :20

DEPENSE DECRETEE: 850 000

EMPRUNT DECRETE:

✓ 850 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (18 122 922/ 435 321 184)
 (R.F. 2014 /P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	7,0%	4,16%
CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT	:	885 000
* EMPRUNT DEMANDE	:	850 000
** TOTAL	:	<u>1 735 000</u>

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	2 176 605
** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	4 353 211

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	2,50\$	1,56\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 6 339 161)
 (R.F. 2014)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (208 093/ 9 589 557)
 (P.B. 2015)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
30,00%	2,17%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (42 089/ 850 000)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	4,95%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 145-15 AU MONTANT DE 850 000\$
 MAINTIEN LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES
 D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER
 ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER

AM 283598

Québec, le 28 septembre 2015

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

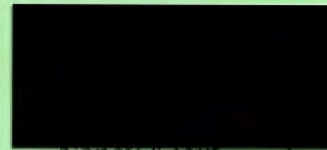
Madame,

Je vous informe le règlement 141-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 130 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



Nancy Klein

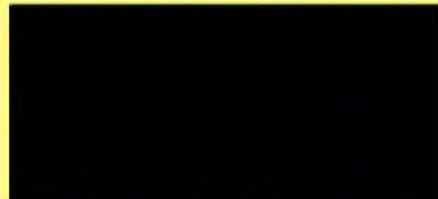
/jc

AM 283598

J'approuve le règlement 141-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
décrétant un emprunt de 130 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 28 septembre 2015
/jc

<IDENTIFICATION>

VILLE Code géo 13073 Dossier AM 283598
Témiscouata-sur-le-Lac

<RÈGLEMENT>

Règlement no 141-15 Initial Modifie Abroge
Résolution no Initiale Modifie Abroge
Objet 1 : 160 : Biens immobiliers
Objet 2 : S/O
Objet 3 : S/O
Objet 4 : S/O Subventionné

Description de l'objet

Réhabilitation d'un terrain contaminé et démolition d'un immeuble situé sur le terrain.

<EMPRUNT>

Termes	Montants	Dépense décrétée	
1 10 ans	130 000 \$	Financement	130 000 \$
2 Sélectionner	- \$	Emprunt	130 000 \$
3 Sélectionner	- \$	Virement de fonds	- \$
4 Sélectionner	- \$	Fonds général	- \$
		Subvention	- \$
		Autres	- \$
		Règl. déjà approuvé	- \$
Total	130 000 \$		

<TAXATION>

Contribuables		Taxation	
Municipalité	100,00%	Valeur	100,00%
Secteur		Frontage	
Riverain		Superficie	
Total	100,00%	Compensation	
		Revenus généraux	
		Total	100,00%

<INDICATEURS ET CHARGE FISCALE>

Taux d'endettement	} Avant ajustement 4,16% Après ajustement 4,16%	Charge fiscale	
Calculs		Moyenne dans la municipalité	2 442 \$
Dette à LT	18 122 922 \$	Relative au règlement	6 \$
RFU	435 321 184 \$	Charge fiscale totale	2 448 \$
Ajustements		Indices	
Subventions		RFU par habitant	0
MTQ		Effort fiscal	141
Soldes résiduares		RFU par unité	85

<AUTRES>

Article 117 : taux de subvention → S/O
Dépenses décrétées (incluant MTQ) 130 000 \$
Dépenses à la charge du MTQ - \$
Subventions (excluant contribution MTQ) - \$
Tableaux de calculs
 Dépense engagée
 Frais incidents
 Revenus généraux
 Taux variés (p. S22 du budget)

<COMMENTAIRES>

Nous avons reçu de la part de la directrice générale de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, une lettre qui vient justifier le dépassement des frais incidents qui sont estimés dans le coût de la dépense décrétée. Compte tenu que les travaux consistent à la décontamination de terrain ainsi que la démolition d'un bâtiment contenant de l'amiante, ces travaux comportent beaucoup d'imprévus vont engendrer l'aide d'ingénieurs et autres services professionnels afin de répondre aux exigences environnementales. Compte tenu des justifications, nous pouvons donc reconnaître admissible le dépassement des frais incidents pour ce règlement d'emprunt et recommander l'emprunt au montant demandé de 130 000 \$.

<RECOMMANDATION FINANCIERE>

Nous recommandons, sur le plan financier, l'approbation du règlement no 141-15 pour un emprunt de 130 000 \$.

ANALYSTE : Donald Labbé Initiales : Date : 2015-09-17

ANNEXE À L'AVIS FINANCIER

Cette section peut être utilisée pour effectuer des calculs et pour ajouter des notes additionnelles etc.

CALCUL DES FRAIS INCIDENTS - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Code géo. :	13073
Municipalité :	Témiscouata-sur-le-Lac
Dossier AM :	283598
No règlement :	141-15
Emprunt :	130 000 \$

	Taux détaillés	Montant réel	Taux global	Taux permis	FRAIS INCIDENTS CORRIGÉS	Réduction de l'emprunt
Dépense totale au règlement		130 000 \$				
<u>Moins : Frais incidents</u>						
<u>Non détaillés</u>			0,0000%	0,0000%	- \$	- \$
<u>Détaillés</u>						
Imprévus et contingence	33,2469%	26 153 \$		33,2469%	26 153 \$	- \$
Honoraires professionnels	26,9720%	21 217 \$		26,9720%	21 217 \$	- \$
Frais de financement	0,0000%			0,0000%	-	-
Taxes / dépenses taxables	3,1476%	3 967 \$		3,1476%	3 967 \$	-
Total des frais incidents		51 337 \$	65,2619%	<i>Analyse détaillée</i>	51 337 \$	- \$
Coûts directs		78 663 \$		Taux global permis: 65,2619%		

EMPRUNT CORRIGÉ 130 000 \$

Commentaires

Nous avons reçu de la part de la directrice générale de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, une lettre qui vient justifier le dépassement des frais incidents qui sont estimés dans le coût de la dépense décrétée. Compte tenu que les travaux consistent à la décontamination de terrain et la démolition d'un bâtiment contenant de l'amiante, ces travaux vont engendrer l'aide d'ingénieurs et de autres services professionnels afin de répondre aux exigences environnementales. Compte tenu des justifications, nous pouvons donc accepter le dépassement des frais incidents pour ce règlement d'emprunt.

Analyste Donald Labbé

Date 2015-09-17

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : **TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)**
13073

MRC : **TEMISCOUATA**
AR130

NO DOSSIER: **M283598** NO REGLEMENT : **141-15**

NATURE: (160) Biens Immobiliers Terme :10

DEPENSE DECRETEE: 130 000 EMPRUNT DECRETE: 130 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (18 122 922/ 435 321 184)
(R.F. 2014 /P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	7,0%	4,16%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT	:	1 835 000
* EMPRUNT DEMANDE	:	130 000
** TOTAL	:	1 965 000

* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	2 176 605
** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE	:	4 353 211

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION(5 041)	VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5 000 à 19 999	2,50\$	1,56\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 6 339 161)
(R.F. 2014)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (208 093/ 9 589 557)
(P.B. 2015)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
30,00%	2,17%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (3 797/ 130 000)

VALEUR PERMISE	VALEUR REELLE
5,00%	2,92%

RESULTAT

L'ANALYSE DETAILLEE EST REQUISE POUR LA(LES) RAISON(S) SUIVANTE(S) :

EXPLICATION: *Mais incidents excèdent taux permis*

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER
 ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER

ANALYSTE : _____ DATE : _____

AM 286357

Québec, le 2 septembre 2016

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

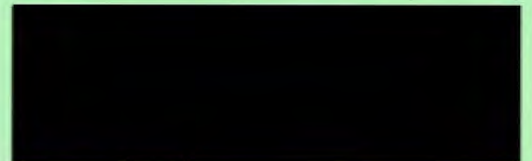
Madame,

Je vous informe le règlement 163-16 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 375 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



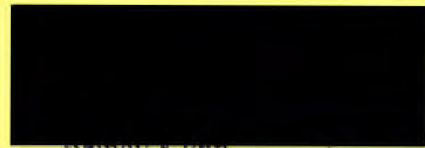
/jc

AM 286357

J'approuve le règlement 163-16 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
par lequel le conseil décrète un emprunt de 375 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Nancy Klein
Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 2 septembre 2016
/jc

No de dossier: M286357 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac **No. de règlement** 163-16 ✓
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 5 041
Taux d'endettement: 3,25 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Acquisition d'une niveleuse et équipements

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	375 000 \$		
Emprunt demandé:	375 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
140	140 - BIENS MOBILIERS	15	375 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général
 Subvention affectée à la réduction de l'emprunt
 demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ▣ Terme non permis pour l'objet du règlement.

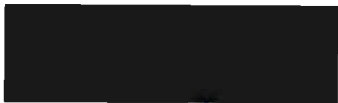
Commentaires

Le terme du règlement est acceptable compte tenu de la durée de vie du bien.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 163-16 pour une dépense et un emprunt de 375 000 \$. ✓

Analyste: Martine Gagné ✓



Date : 2016. 7. 27



Québec, le 10 janvier 2017

Madame Lynda Cloutier
Greffière assistante
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 171-16 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 250 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

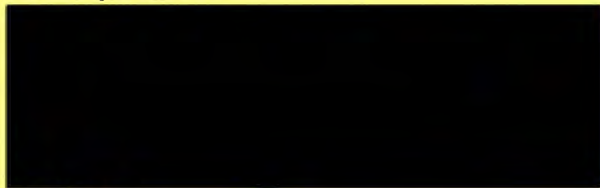
Frédéric Guay

AM 287222

J'approuve le règlement 171-16 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 250 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales,
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Frédéric Guay
Sous-ministre adjoint aux infrastructures
et aux finances municipales

Québec, le 10 janvier 2017

SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT

Informations

Municipalité	Ville de Lemisovata-sur-le-Lac	Dossier	287222
Règlement	171-16	Emprunt	250,000 \$

Commentaires

Recommandation

Je recommande l'approbation de ce règlement



Je ne recommande pas l'approbation ce règlement



Tel que modifié par la résolution : .

Date :

ML

Date

2016-12-29

No de dossier: M287222 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 171-16
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 5 041
Taux d'endettement: 3,33 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement acquisition d'un camion à neige et équipements - A.S.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	250 000 \$		
Emprunt demandé:	250 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
140	140 - BIENS MOBILIERS	10	250 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général
 Subvention affectée à la réduction de l'emprunt
 demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ▣ Terme non permis pour l'objet du règlement.

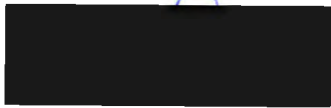
Commentaires

Le terme de l'Emprunt est cohérent avec la durée de vie utile de l'actif à acquérir.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 171-16 pour une dépense et un emprunt de 250 000 \$ ✓

Analyste: Donald Labbé



Date :

9/12/2016

AM 289360

Québec, le 11 août 2017

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

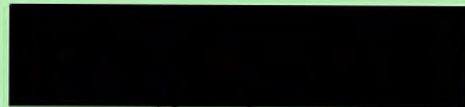
Madame,

Je vous informe le règlement 187-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 505 780 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



Vicky Lizotte, CPA, CA

/jc

AM 289360

J'approuve le règlement 187-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
par lequel le conseil décrète un emprunt de 505 780 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :


Vicky Lizotte, CPA, CA

Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 11 août 2017

/jc

No de dossier: M289360 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 187-17
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 5 051
Taux d'endettement: 3,23 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Financement d'une partie de la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - C.D. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	1 620 637 \$		
Emprunt demandé:	505 780 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	1 114 857 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
181	181 - RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION	20	505 780 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 131 880 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
TECQ (MAMOT)	505 780 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ☐ Dépenses engagées excèdent la valeur permise.
 dépenses engagées / dépenses décrétée (131 880 \$ / 1 620 637 \$)
 valeur permise : 5,00 % valeur réelle : 8,14 %
- ☐ RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION

Commentaires

Nous avons la lettre de confirmation de la programmation TECQ 2014-2018, De plus, considérant que l'emprunt est entièrement subventionné et pas de tenue de registre, la dépense engagée n'excède pas 10 % de la valeur permise.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 187-17 pour un emprunt de 505 780 \$.

Analyste: Donald Labbé



Date :

7/7/2017

La Direction générale des infrastructures

Québec, le 24 mai 2017

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que la programmation de travaux, présentée par votre ville le 20 avril 2017, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Sur la base des travaux réalisés, le MAMOT recommande à la SOFIL le versement à votre ville d'un montant de 131 880 \$ provenant d'une partie de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. La contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées.

Le MAMOT pourra également recommander le versement d'un montant supplémentaire de 1 442 777 \$ relatifs aux travaux prévus. Afin de permettre ce versement, votre ville devra nous soumettre, avant le 15 octobre de chaque année prévue de réalisation des travaux, une programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre, ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

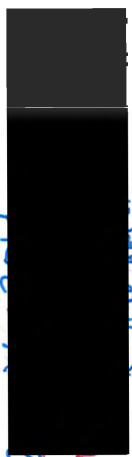
Je vous rappelle que votre ville devra, à chaque année prévue de réalisation des travaux, nous soumettre l'Attestation du respect des obligations législatives relatives à la gestion contractuelle avec sa programmation de travaux révisée.

Le calendrier des versements relatif aux travaux approuvés sera disponible prochainement au service en ligne TECQ 2014 à l'onglet Bilan.

La contribution du Québec pour les municipalités de 2 500 habitants et plus est versée sur 20 ans au plus tard le 15 mars de chaque année. Le remboursement sera calculé en fonction du taux long terme pour le Québec (10 ans) disponible en janvier de chaque année selon les paramètres de référence du ministère des Finances du Québec. Le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible au service en ligne TECQ 2014 à l'onglet Bilan, au plus tard le 15 mars de chaque année.

Total
1 574 657 \$

Copie conforme à l'original
Date
Signature



CORRESPONDANCE

	À faire :	Fait :	Fait :
Québec	Résumé :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Aile Chauveau, 2 ^e étage	Accusé réception :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10, rue Pierre-Olivier-Chau	Info au conseil :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Québec (Québec) G1R 4J3	Suivi :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Téléphone : 418 691-200	Message :	_____	
Télécopieur : 418 644-895			
www.mamot.gouv.qc.ca			

Copie :	OG	<input checked="" type="checkbox"/>
Copie :	Marlene	<input checked="" type="checkbox"/>
Copie :		<input type="checkbox"/>
Copie :		<input type="checkbox"/>
Originale :	Lynda	<input checked="" type="checkbox"/>

VILLE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC
REÇU LE
29 MAI 2017
AR.....

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet réalisé à la faveur de la contribution financière susmentionnée, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Ville.

Par ailleurs, votre ville devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au 418 691-2005.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général.



Jean-François Bellemare, ing.

AM 289380

Québec, le 10 août 2017

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

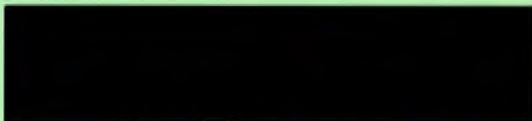
Madame,

Je vous informe le règlement 186-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 325 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,


Vicky Lizotte, CPA, CA

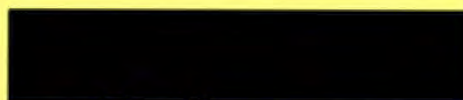
/jc

AM 289380

J'approuve le règlement 186-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
par lequel le conseil décrète un emprunt de 325 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Vicky Lizotte, CPA, CA
Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 10 août 2017
/jc

No de dossier: M289380 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) No. de règlement 186-17
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 5 051
Taux d'endettement: 3,23 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Travaux de réfection de ponceau rue Ernest - P.C. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée: 325 000 \$
Emprunt demandé: 325 000 \$ Virement de fonds: 0 \$
Fonds général: 0 \$ Solde disponible: 0 \$
Subventions : 0 \$ Autres financements: 0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
150	150 - INFRASTRUCTURES	20	325 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$
Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général
Subvention affectée à la réduction de l'emprunt
demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Tous les critères sont respectés, une analyse spécifique n'est pas requise.

Commentaires

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 186-17 pour une dépense et un emprunt de 325 000 \$.

Analyste: Donald Labbé

Date :

7/7/2017

AM 289513

Québec, le 11 août 2017

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

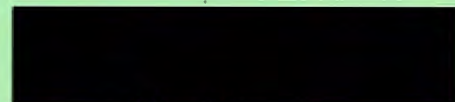
Madame,

Je vous informe le règlement 188-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 135 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information
financière et du financement,



Vicky Lizotte, CPA, CA


/jc

AM 289513

J'approuve le règlement 188-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
par lequel le conseil décrète un emprunt de 135 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :


Vicky Lizotte, CPA, CA
Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 11 août 2017
/jc

No de dossier: M289513 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 188-17
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 5 051
Taux d'endettement: 3,23 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Réfection de deux toitures sur les immeubles situés à la caserne des pompiers du quartier Cabano ainsi que l'usine d'épuration du quartier Notre-Dame-du-Lac - C.D. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	135 000 \$		
Emprunt demandé:	135 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
160	160 - BIENS IMMOBILIERS	10	135 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$
Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général
Subvention affectée à la réduction de l'emprunt
demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Tous les critères sont respectés, une analyse spécifique n'est pas requise.

Commentaires

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 188-17 pour une dépense et un emprunt de 135 000 \$.

Analyste: Donald Labbé

Date :

21/2/2017

AM 292176

Québec, le 28 juin 2018

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

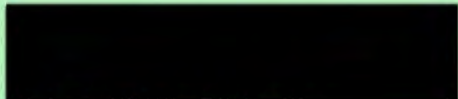
Madame,

Je vous informe le règlement 217-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 475 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de l'information
financière et du financement,


Vicky Lizotte, CPA, CA

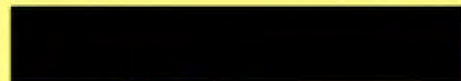
/jc

AM 292176

J'approuve le règlement 217-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
par lequel le conseil décrète un emprunt de 475 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Vicky Lizotte, CPA, CA
Directrice de l'information
financière et du financement

Québec, le 28 juin 2018
/jc

**-ANALYSE TECHNIQUE-
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

NOM : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

RÈGLEMENT : 217-18

DOSSIER : AM 292176

Tel que modifié par la résolution :

Loi habilitante : LCV

OBJET DU RÈGLEMENT:

Travaux de réfection de plusieurs infrastructures d'accueil touristique, situées dans le Parc Clair Soleil et à proximité.

IDENTIQUE AU PROJET : * *al*

RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION :	7 mai 2018	ANNEXES SI PRÉVUS :	<input checked="" type="checkbox"/>
PROJET :	7 mai 2018 ** <i>al</i>	DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE :	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉLAI 2 JOURS	Oui	----	
ADOPTION :	22 mai 2018	COPIE CONFORME :	<input checked="" type="checkbox"/>

DÉPENSE :	475 000 \$	EMPRUNT :	475 000 \$
FONDS GÉNÉRAL :		TERME :	20 ans
SUBVENTION/AUTRE :		SOLDE DIPONIBLE :	

MODE DE REMBOURSEMENT

%	BASSIN	NATURE	BASE
100	Ensemble	Taxe	Valeur
AUTRE MODE : N/A			

APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

EXEMPTION :	N/A		
CERTIFICAT DE PUBLICATION		CERTIFICAT DU REGISTRE	
AFFICHAGE (CM/LCV) :	30 mai 2018	CERTIFICAT DU REGISTRE INCLUS :	<input checked="" type="checkbox"/>
PUBLICATION (LCV) :	30 mai 2018	RÈGLEMENT APPROUVÉ :	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉLAI 5 JOURS	Oui	CALCUL PHV Registre	<input checked="" type="checkbox"/>
CERTIFIÉ LE :	6 juin 2018		
AVIS PUBLIC			
REGISTRE :	5 juin 2018	CALCUL PHV Avis	<input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE JOUR(S)	Oui	----	
DÉLAI 45 JOURS	Oui		
DESCRIPTION DU SECTEUR :	<input checked="" type="checkbox"/> ----		
CONTENU :	<input checked="" type="checkbox"/> ----		

COMMENTAIRES

*Demander une copie du projet de règlement. (Reçu le 14 - 06 - 2018) *al*



**Le projet de règlement a été adopté et non déposé. (14-06-2018: J'ai avisé la Ville que l'article 350 LCV ne parle que de dépôt du projet de règlement.) *al*

La Nous pouvons déduire que l'adoption du projet de règlement implique nécessairement qu'une copie du projet ait été déposée.

ANNE LEPIRE, TECHNICIEN

DATE : 13 juin 2018



Analyste en charge:	François-Michel Girard 	No. de dossier:	M292320
Municipalité:	13073 Témiscouata-sur-le-Lac (M) 	Numéro de règlement:	220-18
MRC englobante:	AR130 Témiscouata	État actuel:	Abandonnée
Population:	4 966		
Taux d'endettement:	3,25 %		

(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet

Mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac - P.C. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée : 13 950 000 \$

Emprunt demandé : 13 950 000 \$

Virement de fonds : 0 \$

Fonds général : 0 \$

Solde disponible : 0 \$

Subventions : 0 \$

Autres financements : 0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code et description de la nature	Terme	Montant
151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	40	7 677 000 \$
151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	20	6 273 000 \$
500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 1 152 157 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme : Terme général Diminution du terme Aucune

Subventions affectées à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement	Montant
FEPTU (MAMOT)	7 712 581 \$

Remarque / Précision d'inscription

Il n'y a pas de remarque pour cette demande

Diagnostic

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- Terme de 30 ans ou plus
- Dépenses engagées excèdent la valeur permise.
dépenses engagées / dépenses décrétée (1 152 157 \$ / 13 950 000 \$)
valeur permise : 5,00 % valeur réelle : 8,26 %
- DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +

Documents joints

Commentaires

Le terme de 40 ans pour les conduites qui seront installées dans le cadre du projet est conforme avec leur durée de vie utile qui est de plus de 40 ans (voir lettre de l'ingénieur au dossier).

Une subvention de 7 712 581 \$ a été confirmée dans la cadre du FEPTU (Annexe F datant du 23 janvier 2017). Puisque le règlement décrète une dépense de 13 950 000 \$, le taux de subvention est de 55,29 %. La lettre de confirmation se trouve au dossier.

Puisque le taux de subvention du projet est supérieur à 50 % (55,29 %), le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, dans ce cas, les dépenses engagées peuvent atteindre un taux de 10 % du coût du projet (1 395 000 \$ dans le cas présent). Les dépenses engagées (1 152 157 \$) dans le cadre de ce projet respecte ce seuil.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 220-18 pour une dépense et un emprunt de 13 950 000 \$.

Approbation

Montant recommandé :	13 950 000 \$
Montant approuvé :	0 \$
Date de la décision :	2018-09-13
Remarque :	Ce règlement a été annulé et remplacé par le règlement 226-18 (AM292748).

Québec 

v2018-05-08 - Analyse Sélective

**-ANALYSE TECHNIQUE-
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

NOM : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

RÈGLEMENT : 220-18

Tel que modifié par la résolution :

DOSSIER : AM 292320

Loi habilitante : LCV

OBJET DU RÈGLEMENT:

L'exécution de travaux relatifs à la mise aux normes de l'eau potable dans le quartier Notre-Dame-du-Lac.

IDENTIQUE AU PROJET :

RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION :	4 juin 2018 ✓	ANNEXES SI PRÉVUS :	<input checked="" type="checkbox"/>
PROJET :	4 juin 2018 ✓	DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE :	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉLAI 2 JOURS	Oui	----	
ADOPTION :	18 juin 2018	COPIE CONFORME :	<input checked="" type="checkbox"/>

DÉPENSE :	13 950 000 \$	EMPRUNT :	13 950 000 \$
FONDS GÉNÉRAL :		TERME :	6 273 000 \$ (20 ans) 7 677 000 \$ (40 ans)
SUBVENTION/AUTRE :		SOLDE DIPONIBLE :	

MODE DE REMBOURSEMENT

%	BASSIN	NATURE	BASE
25	Ensemble	Taxe	Valeur
10	Secteur	Compensation	Unités
65	Secteur	Compensation	Unités

AUTRE MODE : N/A

APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

EXEMPTION : Subvention 50% LCV : Article 556 alinéa 4 LCV *

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AFFICHAGE (CM/LCV) :

PUBLICATION (LCV) :

DÉLAI 5 JOURS -----

CERTIFIÉ LE :

CERTIFICAT DU REGISTRE

CERTIFICAT DU REGISTRE INCLUS :

RÈGLEMENT APPROUVÉ :

CALCUL PHV Registre

AVIS PUBLIC

REGISTRE :

NOMBRE JOUR(S) -----

DÉLAI 45 JOURS -----

DESCRIPTION DU SECTEUR : -----

CONTENU : -----

CALCUL PHV Avis

COMMENTAIRES

*Lettre de confirmation de la subvention au dossier. (Voir commentaire du DIFF.)

Pendant la période de pré-implantation, cette fiche contrôle complétée par la DIFF et n'a pas de valeur décisionnelle

No de dossier (SyGED) : AM 292320 RèglementNo. : 220-18 RésolutionIdentification des irrégularités prévues au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*

	Sujets	Irrégularité	Intervenant		
			Analyste responsable	Analyste en droit	
Adoption et approbation référendaire (fiche analyse technique)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Éléments constitutifs du règlement	Objet	Contenu et objet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Compétences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Dépense	Crédits et équilibre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Description détaillée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Dépenses engagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Sources de financement	Emprunt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Autre source de financement que l'emprunt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Remboursement de l'emprunt	Taxes, revenus généraux et tarification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Affectation <ul style="list-style-type: none"> • de subvention • d'autres contributions 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Taux variés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Païement comptant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Modification	Par résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Par règlement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par procès-verbal		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Règlement particulier : <i>Choisissez un élément</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Une irrégularité atypique a été détectée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aucune irrégularité identifiée			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Précisions sur les irrégularités identifiées (analyste responsable)

*Utiliser/voir verso au besoin*Analyste responsable du dossier
Choisissez un élément.

Signature

Cliquez ici pour entrer
une date.

Date

Traitement des irrégularités et conclusion **Pré-implantation : proposition de correctifs et pas de conclusion***Analyste responsable si toutes les irrégularités doivent être traitées à son niveau; analyste en droit si au moins l'une des irrégularités doit être traitée à son niveau Utiliser/voir verso au besoin***Taxes, revenus généraux et tarification** : Clause de taxation (compensation) hors norme. Est-ce acceptable?

*** Voir verso pour autres questions. Merci

Conclusion : Choisissez un élément.

Analyste
Catherine Fiset

Signature

2018-07-11

Date

Pendant la période de pré-implantation, cette fiche contrôle complétée par la DIFF et n'a pas de valeur décisionnelle

Suite du recto s'il y a lieu

- Le projet de règlement a été transmis sans les annexes, celles-ci font partie intégrante du règlement et ne sont pas les mêmes que celles du règlement adopté (les dates diffèrent). De plus, la dépense a augmentée de 400m\$ entre le projet et le règlement adopté.
Question : doit-on les obtenir afin de confirmer que l'objet n'a pas changé ou considère-t-on que l'objet est celui mentionné au règlement qui est très général?
- Remboursement de l'emprunt (affectation de la subvention) : Le montant et la provenance de la subvention doivent être indiqués clairement au paragraphe d'affectation. Dans le présent cas, je considère que ces informations sont assez claires puisque la confirmation de la subvention avec les montants et provenance est annexée et fait partie intégrante.

Paraphes de l'analyste s'il y a lieu



No de dossier: M292320 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 220-18
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 4 966
Taux d'endettement: 3,25 %
 (Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac - P.C.
REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	13 950 000 \$		
Emprunt demandé:	13 950 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
151	151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	40	7 677 000 \$
151	151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	20	6 273 000 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 1 152 157 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
FEPTU (MAMOT)	7 712 581 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ☐ Terme de 30 ans ou plus
- ☐ Dépenses engagées excèdent la valeur permise.
dépenses engagées / dépenses décrétée (1 152 157 \$ / 13 950 000 \$)
valeur permise : 5,00 % valeur réelle : 8,26 %
- ☐ DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +

Commentaires

Le terme de 40 ans pour les conduites qui seront installées dans le cadre du projet est conforme avec leur durée de vie utile qui est de plus de 40 ans (voir lettre de l'ingénieur au dossier).

Une subvention de 7 712 581 \$ a été confirmée dans le cadre du FEPTU (Annexe F datant du 23 janvier 2017). Puisque le règlement décrète une dépense de 13 950 000 \$, le taux de subvention est de 55,29 %. La lettre de confirmation se trouve au dossier.

Puisque le taux de subvention du projet est supérieur à 50 % (55,29 %), le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, dans ce cas, les dépenses engagées peuvent atteindre un taux de 10 % du coût du projet (1 395 000 \$ dans le cas présent). Les dépenses engagées (1 152 157 \$) dans le cadre de ce projet respecte ce seuil.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 220-18 pour une dépense et un emprunt de 13 950 000 \$.

Analyste: François-Michel Girard

Date :

4 juillet 2018

DM
5/7/2018

AM 292372

Québec, le 20 juillet 2018

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

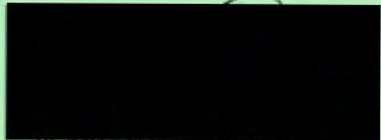
Madame,

Je vous informe le règlement 221-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 3 660 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale des
finances municipales,


Nancy Klein

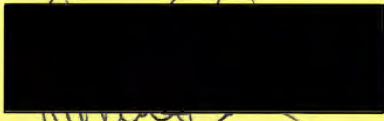
/jc

AM 292372

J'approuve le règlement 221-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
par lequel le conseil décrète un emprunt de 3 660 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :


Nancy Klein
Directrice générale des
finances municipales

Québec, le 20 juillet 2018
/jc

**-ANALYSE TECHNIQUE-
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

NOM : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

RÈGLEMENT : 221-18

DOSSIER : AM 292372

Tel que modifié par la résolution :

Loi habilitante : LCV

OBJET DU RÈGLEMENT:

La construction du bâtiment industriel « Innova-Centre », dans le Parc Industriel du quartier Cabano.

IDENTIQUE AU PROJET :

RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION :	4 juin 2018	ANNEXES SI PRÉVUS :	<input checked="" type="checkbox"/>
PROJET :	4 juin 2018	DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE :	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉLAI 2 JOURS	Oui	----	
ADOPTION :	18 juin 2018	COPIE CONFORME :	<input checked="" type="checkbox"/>

DÉPENSE :	3 660 000 \$	EMPRUNT :	3 660 000 \$
FONDS GÉNÉRAL :		TERME :	20 ans
SUBVENTION/AUTRE :		SOLDE DIPONIBLE :	

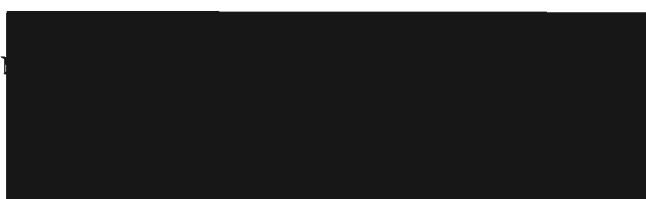
MODE DE REMBOURSEMENT

%	BASSIN	NATURE	BASE
100	Ensemble	Taxe	Valeur
AUTRE MODE : N/A			

APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

EXEMPTION :	N/A		
CERTIFICAT DE PUBLICATION		CERTIFICAT DU REGISTRE	
AFFICHAGE (CM/LCV) :	20 juin 2018	CERTIFICAT DU REGISTRE INCLUS :	<input checked="" type="checkbox"/>
PUBLICATION (LCV) :	20 juin 2018	RÈGLEMENT APPROUVÉ :	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉLAI 5 JOURS	Oui	CALCUL PHV Registre	<input checked="" type="checkbox"/>
CERTIFIÉ LE :	27 juin 2018		
		AVIS PUBLIC	
REGISTRE :	26 juin 2018	CALCUL PHV Avis	<input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE JOUR(S)	Oui	----	
DÉLAI 45 JOURS	Oui		
DESCRIPTION DU SECTEUR :	<input checked="" type="checkbox"/> ----		
CONTENU :	<input checked="" type="checkbox"/> ----		

COMMENTAIRES



No de dossier: M292372 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) No. de règlement 221-18 ✓
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 4 966
Taux d'endettement: 3,25 %
(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Innova-Centre - P.C. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	3 660 000 \$		
Emprunt demandé:	3 660 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
160	160 - BIENS IMMOBILIERS	20	3 660 000 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 30 005 \$
Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
PIQM (MAMOT)	1 993 789 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

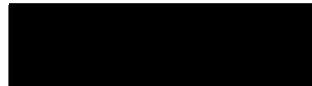
Tous les critères sont respectés, une analyse spécifique n'est pas requise.

Commentaires

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 221-18 pour une dépense et un emprunt de 3 660 000 \$ ✓

Analyste: Donald Labbé



Date :

9/7/2018

AM 292373

Québec, le 16 août 2018

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 222-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 137 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'information financière
et du financement par intérim,

Jean-Marc Tremblay

/jc

AM 292373

J'approuve le règlement 222-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
par lequel le conseil décrète un emprunt de 137 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Jean-Marc Tremblay
Directeur de l'information financière
et du financement par intérim

Québec, le 16 août 2018

/jc

**-ANALYSE TECHNIQUE-
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

NOM : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

RÈGLEMENT : 222-18

Tel que modifié par la résolution :

DOSSIER : AM 292373

Loi habilitante : LCV

OBJET DU RÈGLEMENT:

L'achat d'un camion échelle ainsi que les équipements nécessaires.

IDENTIQUE AU PROJET :

RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION :	4 juin 2018	ANNEXES SI PRÉVUS :	<input checked="" type="checkbox"/>
PROJET :	4 juin 2018	DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE :	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉLAI 2 JOURS	Oui	----	
ADOPTION :	18 juin 2018	COPIE CONFORME :	<input checked="" type="checkbox"/>

DÉPENSE :	137 000 \$	EMPRUNT :	137 000 \$
FONDS GÉNÉRAL :		TERME :	10 ans
SUBVENTION/AUTRE :		SOLDE DIPONIBLE :	

MODE DE REMBOURSEMENT


%	BASSIN	NATURE	BASE
100	Ensemble	Taxe	Valeur

AUTRE MODE : N/A

APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

EXEMPTION :	N/A		
CERTIFICAT DE PUBLICATION		CERTIFICAT DU REGISTRE	
AFFICHAGE (CM/LCV) :	20 juin 2018	CERTIFICAT DU REGISTRE INCLUS :	<input checked="" type="checkbox"/>
PUBLICATION (LCV) :	20 juin 2018	RÈGLEMENT APPROUVÉ :	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉLAI 5 JOURS	Oui	CALCUL PHV Registre	<input checked="" type="checkbox"/>
CERTIFIÉ LE :	27 juin 2018		
		AVIS PUBLIC	
REGISTRE :	26 juin 2018	CALCUL PHV Avis	<input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE JOUR(S)	Oui	----	
DÉLAI 45 JOURS	Oui		
DESCRIPTION DU SECTEUR :	<input checked="" type="checkbox"/> -----		
CONTENU :	<input checked="" type="checkbox"/> -----		

COMMENTAIRES



ANNE LEPIRE, TECHNICIEN
DATE : 16 juillet 2018



No de dossier: M292373 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 222-18 ✓
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 4 966
Taux d'endettement: 3,25 %
(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement **Achat d'un camion échelle usagé et équipements - P.C. REG.**

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	137 000 \$		
Emprunt demandé:	137 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
140	140 - BIENS MOBILIERS	10	137 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général
 Subvention affectée à la réduction de l'emprunt
 demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ☐ Terme non permis pour l'objet du règlement.

Commentaires

Le camion échelle qui la municipalité veut acquérir est usagé et serait un modèle de 1994 (24 ans). Afin d'appui la durée de vie utile, nous avons reçu une lettre d'un fabricant de camions incendie qui confirme que ce camion-échelle a très peu servi dans une très bonne condition et, nous certifie que le camion aurait une durée de vie d'au moins 15 ans supplémentaires. Nous pouvons donc permettre le terme de l'emprunt de 10 ans, tel que mentionné au règlement.

Recommandations

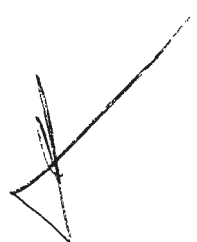
Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 222-18 pour une dépense et un emprunt de 137 000 \$.

Analyste: Donald Labbé



Date :

13/7/2018



AM 292374

Québec, le 20 juillet 2018

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

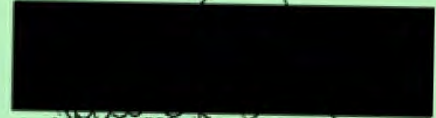
Madame,

Je vous informe le règlement 223-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 239 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale des
finances municipales,



Nancy Klein

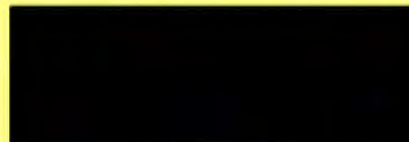
/jc

AM 292374

J'approuve le règlement 223-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
par lequel le conseil décrète un emprunt de 239 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :



Nancy Klein
Directrice générale des
finances municipales

Québec, le 20 juillet 2018
/jc

**-ANALYSE TECHNIQUE-
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

NOM : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

RÈGLEMENT : 223-18

DOSSIER : AM 292374

Tel que modifié par la résolution :

Loi habilitante : LCV

OBJET DU RÈGLEMENT:

L'achat d'un souffleur amovible (incluant le balancement sur chargeur existant), ainsi qu'un tracteur à trottoir avec les équipements requis.

IDENTIQUE AU PROJET :

RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION :	4 juin 2018	ANNEXES SI PRÉVUS :	<input checked="" type="checkbox"/>
PROJET :	4 juin 2018	DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE :	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉLAI 2 JOURS	Oui	----	
ADOPTION :	18 juin 2018	COPIE CONFORME :	<input checked="" type="checkbox"/>

DÉPENSE :	239 000 \$	EMPRUNT :	239 000 \$
FONDS GÉNÉRAL :		TERME :	10 ans
SUBVENTION/AUTRE :		SOLDE DIPONIBLE :	

MODE DE REMBOURSEMENT

%	BASSIN	NATURE	BASE
100	Ensemble	Taxe	Valeur

AUTRE MODE : N/A

APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

EXEMPTION :	N/A		
CERTIFICAT DE PUBLICATION		CERTIFICAT DU REGISTRE	
AFFICHAGE (CM/LCV) :	20 juin 2018	CERTIFICAT DU REGISTRE INCLUS :	<input checked="" type="checkbox"/>
PUBLICATION (LCV) :	20 juin 2018	RÈGLEMENT APPROUVÉ :	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉLAI 5 JOURS	Oui	CALCUL PHV Registre	<input checked="" type="checkbox"/>
CERTIFIÉ LE :	27 juin 2018		
		AVIS PUBLIC	
REGISTRE :	26 juin 2018	CALCUL PHV Avis	<input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE JOUR(S)	Oui	----	
DÉLAI 45 JOURS	Oui		
DESCRIPTION DU SECTEUR :	<input checked="" type="checkbox"/> ----		
CONTENU :	<input checked="" type="checkbox"/> ----		

COMMENTAIRES



No de dossier: M292374 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) No. de règlement 223-18 ✓
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 4 966
Taux d'endettement: 3,25 %
(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Achat d'un souffleur amovible et d'un tracteur à trottoir et équipements - P.C. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée: 239 000 \$
Emprunt demandé: 239 000 \$ Virement de fonds: 0 \$
Fonds général: 0 \$ Solde disponible: 0 \$
Subventions : 0 \$ Autres financements: 0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
140	140 - BIENS MOBILIERS	10	239 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$
Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général
Subvention affectée à la réduction de l'emprunt
demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ☐ Terme non permis pour l'objet du règlement.

Commentaires

Le terme de l'emprunt est cohérent avec la durée de vie utile des actifs à acquérir.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 223-18 pour une dépense et un emprunt de 239 000 \$.

Analyste: Donald Labbé

Date :

9/7/2018

AM 292748

Québec, le 28 septembre 2018

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

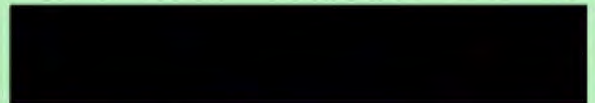
Madame,

Je vous informe le règlement 226-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 13 950 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de l'information
financière et du financement,



Diane Labbé, CPA, CA

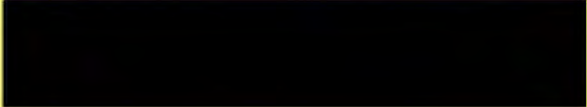
/jc

AM 292748

J'approuve le règlement 226-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac,
par lequel le conseil décrète un emprunt de 13 950 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire,

Par :


Diane Labbé, CPA, CA
Directrice de l'information
financière et du financement

Québec, le 28 septembre 2018
/jc

**-ANALYSE TECHNIQUE-
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

NOM : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

RÈGLEMENT : 226-18

DOSSIER : AM 292748

Tel que modifié par la résolution :

Loi habilitante : LCV

OBJET DU RÈGLEMENT:

Travaux de mise aux normes de l'eau potable dans le quartier Notre-Dame-du-Lac.

IDENTIQUE AU PROJET :

RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION :	13 août 2018	ANNEXES SI PRÉVUS :	<input checked="" type="checkbox"/>
PROJET :	13 août 2018	DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE :	<input checked="" type="checkbox"/> **
DÉLAI 2 JOURS	Oui	----	
ADOPTION :	4 septembre 2018	COPIE CONFORME :	<input checked="" type="checkbox"/>

DÉPENSE :	13 950 000 \$	EMPRUNT :	13 950 000 \$
FONDS GÉNÉRAL :		TERME :	6 273 000 \$ (20 ans) 7 677 000 \$ (40 ans)
SUBVENTION/AUTRE :		SOLDE DIPONIBLE :	

MODE DE REMBOURSEMENT

%	BASSIN	NATURE	BASE
25	Ensemble	Taxe	Valeur
10	Secteur	Compensation	Unités
65	Secteur	Compensation	Unités

AUTRE MODE : N/A

APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

EXEMPTION : Subvention 50% LCV : Article 556 alinéa 4 LCV ***

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AFFICHAGE (CM/LCV) :

PUBLICATION (LCV) :

DÉLAI 5 JOURS

CERTIFIÉ LE :

CERTIFICAT DU REGISTRE

CERTIFICAT DU REGISTRE INCLUS :

RÈGLEMENT APPROUVÉ :

CALCUL PHV Registre

AVIS PUBLIC

REGISTRE :

NOMBRE JOUR(S)

DÉLAI 45 JOURS

DESCRIPTION DU SECTEUR : ----

CONTENU : ----

CALCUL PHV Avis

COMMENTAIRES

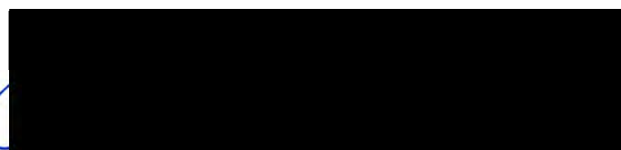
*Voir commentaire du DIFF.

**L'annexe B est datée du 6 septembre 2018, alors que le règlement a été adopté le 4 septembre 2018.

***La clause d'appropriation de la subvention ne précise pas le montant de la subvention que la Ville veut allouer au règlement.

ANNE LEPIRE, TECHNICIENNE :

DATE : 20 septembre 2018



No de dossier: M292748 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 226-18
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 4 966
Taux d'endettement: 4,13 %
(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement **Mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac - P.C. REG.**

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée: 13 950 000 \$
 Emprunt demandé: 13 950 000 \$ Virement de fonds: 0 \$
 Fonds général: 0 \$ Solde disponible: 0 \$
 Subventions : 0 \$ Autres financements: 0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
151	151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	40	7 677 000 \$
151	151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	20	6 273 000 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 1 152 157 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
FEPTU (MAMOT)	7 712 581 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ☐ Terme de 30 ans ou plus
- ☐ Dépenses engagées excèdent la valeur permise.
 dépenses engagées / dépenses décrétée (1 152 157 \$ / 13 950 000 \$)
 valeur permise : 5,00 % valeur réelle : 8,26 %
- ☐ DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +

Commentaires

Le terme de 40 ans pour les conduites qui seront installées dans le cadre du projet est conforme avec leur durée de vie utile qui est de plus de 40 ans (voir lettre de l'ingénieur au dossier).

Une subvention de 7 712 581 \$ a été confirmée dans la cadre du FEPTU (Annexe F datant du 23 janvier 2017). Puisque le règlement décrète une dépense de 13 950 000 \$, le taux de subvention est de 55,29 % (> 50 %). La lettre de confirmation se trouve au dossier.

Puisque le taux de subvention du projet est supérieur à 50 %, le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, dans ce cas, les dépenses engagées peuvent atteindre un taux de 10 % du coût du projet (1 395 000 \$ dans le cas présent). Les dépenses engagées (1 152 157 \$) dans le cadre de ce projet respecte ce seuil.

Note à la DAJ: Le présent règlement annule et remplace le règlement numéro 220-18 (AM292320) de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac. Maître Cantwell était au dossier et il me semble qu'il devrait aussi analyser celui-ci, puisque les 2 règlements sont semblables. (copie du règlement annulé joint au dossier à titre informatif)

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 226-18 pour une dépense et un emprunt de 13 950 000 \$. >

Analyste: François-Michel Girard

Date :

20 sept 2018



Gouvernement du Québec
 Le ministre des Affaires municipales
 et de l'Occupation du territoire
 Le ministre de la Sécurité publique
 Le ministre responsable de la région de Montréal

ANNEXE F

CORRESPONDANCE

Québec, le 23 janvier 2017

	À faire :	Fait :		Fait :
Résumé :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Copie : DG	<input checked="" type="checkbox"/>
Accusé réception :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie : maire	<input checked="" type="checkbox"/>
Info au conseil :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie : maillane	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie :	<input type="checkbox"/>
Message :			Originale : Lynda	<input checked="" type="checkbox"/>

Monsieur Gilles Garon
 Maire
 Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
 861, rue Commerciale Nord
 Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le projet de mise aux normes de l'alimentation en eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac est admissible à une aide financière de 7 712 581 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 9 292 267 \$ dans le cadre du volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 3 066 448 \$.

Veillez noter que ce projet pourrait faire l'objet de demandes d'informations additionnelles par le gouvernement du Canada à l'égard de ses responsabilités en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et des obligations légales de consulter les groupes autochtones.

Un protocole d'entente vous sera transmis à la suite de l'appel d'offres pour les travaux de construction de ce projet et, le cas échéant, sous réserve du respect des exigences additionnelles du gouvernement du Canada. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite prochainement par le gouvernement en collaboration avec la Ville.

La réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

...2

Québec
 Aile Chauveau, 4^e étage
 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
 Québec (Québec) G1R 4J3
 Téléphone : 418 691-2050
 Télécopieur : 418 643-1795
 Courriel : ministre@mamot.gouv.qc.ca
 www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
 800, rue du Square-Victoria
 C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1B7
 Téléphone : 514 873-2622
 Télécopieur : 514 873-2620



Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures - Québec au 418 691-2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,




MARTIN COITEUX



Copie conforme à l'original

Date 06/09/2018

Signature



Stephane us.

Analyste en charge: François-Michel Girard 
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) 
MRC englobante: AR130 Témiscouata
Population: 4 887
Taux d'endettement: 6,70 %
(Taux permis : 6,00 %)

No. de dossier: M295590
Numéro de règlement: 242-19
État actuel: Abandonnée

Informations sur le règlement

Objet

Financement de subvention de taxe sur l'essence et contribution du Québec - L.L.REG

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée :	519 158 \$
Emprunt demandé :	519 158 \$
Virement de fonds :	0 \$
Fonds général :	0 \$
Solde disponible :	0 \$
Subventions :	0 \$
Autres financements :	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code et description de la nature	Terme	Montant
181 - RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION	20	519 158 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme : Terme général Diminution du terme Aucune

Il n'y a pas de subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande.

Remarque / Précision d'inscription

Il n'y a pas de remarque pour cette demande

Diagnostic

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- Conformité légale
- RÉGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION

Documents joints

<P:\Groupes\Dfm\SIFF\Financement\ACTES FINANCIERS\Année 2019\Analyse de conformité\Analystes techniques\13073.AM295590.docx>

<P:\Groupes\Dfm\SIFF\Financement\ACTES FINANCIERS\Année 2019\Analyse de conformité\Analystes responsables\13073.AM295590.docx>

P:\Groupes\Dfm\SIFF\Financement\ACTES FINANCIERS\Année 2019\Analyse de conformité\Analystes en droit\13073.AM295590_AD.docx

Commentaires

Le taux d'endettement a été réduit sous le seuil acceptable (subventions): 4,3 %.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 242-19 pour un emprunt de 519 158 \$, sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

Approbation

Montant recommandé : 519 158 \$

Montant approuvé : 0 \$

Date de la décision : 2019-10-22

Remarque : Courriel de confirmation de l'annulation en dossier.

Québec 

v2019-06-13 - Analyse Sélective

Organisme : Ville Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM 295590

No. de règlement : 242-19

TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION

Le dossier ne peut être approuvé puisque la programmation TECQ 2019-2023 n'est pas approuvée.

2019-10-22 : Après discussion avec madame Lynda Cloutier, greffière-adjointe, aucuns travaux ne sont décidés encore donc ne peut pas en adopter un règlement régulier.

Je lui ai demandé de nous fournir une confirmation, par courriel, que le règlement sera annulé.

Conclusion : Choisissez un élément.

Analyste en droit

Catherine Fiset

Signature

2019-10-22

Date

No de dossier: M295590 **Règlement d'emprunt**
 Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) No. de règlement 242-19 ✓
 MRC: AR130 Témiscouata
 Population: 4 887
 Taux d'endettement: ~~6,70%~~ 4,3%
 (Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Financement de subvention de taxe sur l'essence et contribution du Québec - L.L.REG

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	519 158 \$		
Emprunt demandé:	519 158 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
181	181 - RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION	20	519 158 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- Conformité légale
- RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION

Commentaires

Le taux d'endettement a été réduit sous le seuil acceptable (subventions): 4,3 %.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 242-19 pour un emprunt de 519 158 \$, sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

Analyste: François-Michel Girard

Date :

3 oct 2015

Organisme : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

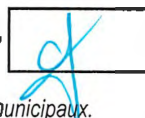
No dossier SyGED : AM295590

No. de règlement : 242-19

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>		
		Irrégularités¹	Irr.	A.R.	A.D.
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1. Procédure	PHV & exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : <input type="checkbox"/> Ne comporte aucune irrégularité <input type="checkbox"/> Comporte des irrégularités (7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Avis 30 jours	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.1 Contenu, objet et compétences	Contenu & objet	Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de régl. (5-6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Compétences	L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :			
		<input type="checkbox"/> Développement économique local (2) <input type="checkbox"/> Bomes de recharge électrique (3)			
		<input type="checkbox"/> Intervention hors de la municipalité (4) <input type="checkbox"/> Hébergement / restauration (incluant camping)(5)			
		<input type="checkbox"/> Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)			
		<input type="checkbox"/> Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7) <input type="checkbox"/> Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)					
<input type="checkbox"/> Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)					
<input type="checkbox"/> Production d'énergie et système de télécommunications (11)					
2.2 Dépense	Crédits équi-librés	La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Les dépenses engagées excèdent la norme (1)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3 Source de financement	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Financement autre que l'emprunt	Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)			
		<input type="checkbox"/> Confirmation de subvention <input type="checkbox"/> Contribution promoteur	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Contribution autre municipalité <input type="checkbox"/> Dons ou autres contribution			
		La clause de taxation/tarifification à prélèvement unique est : (6-7-8)			
		<input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)			
La clause de taxation/tarifification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu



¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

		Irrégularités	Irr.	A.R.	A.D.
2.4 Remboursement emprunt	Taxes foncières/rev. Généré/tarif.	La clause de taxation/tarification est : (1-2-3) <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> <i>Visé les contribuables d'une autre mun.</i> <input type="checkbox"/> <i>Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)</i>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc. ens.-valeur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement (9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Subventions et autres contributions	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8) <input checked="" type="checkbox"/> Absence de confirmation off. de subvention <input type="checkbox"/> Absence de clause d'affectation <input type="checkbox"/> Absence du montant de subvention	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Clause présente et non conforme (le terme emprunt/ subvention différent)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	LA TAXE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Paiement comptant	La base de taxation est sur la valeur (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Modification d'un règl.	Regl.	Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Résolution	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La résolution modifie l'objet du règlement (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	PV corr.	Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
4. Règlements particuliers	Parapluie	L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement ou la résolution d'adoption: (2) <input type="checkbox"/> n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas <input type="checkbox"/> indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus généré. ou d'une taxe spéciale « ens.-valeur » (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		100% SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Soldes disponibles	Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistantes (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8) <input type="checkbox"/> absente alors qu'elle serait requise <input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Une irrégularité atypique a été détectée		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

Ce que nous avons au dossier est une lettre circulaire qui réserve un montant de la TECQ pour chacune des municipalités. Aucune programmation des travaux (déposée et encore moins approuvée) n'est disponible au dossier de la municipalité.

Analyste responsable du dossier
François-Michel Girard

Signature

2019-10-03
Date

TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (ANALYSTE RESPONSABLE)

Aucune confirmation officielle de subvention au dossier puisque programmation des travaux approuvée indisponible.

Conclusion : Les irrégularités non corrigées sont prises en compte dans la recon

Analyste responsable
François-Michel Girard

Signature

2019-10-03

Date

**Bienvenue au service en ligne du programme TECQ.
Cette application permet de produire et de transmettre électroniquement au Ministère des
programmations de travaux et des redditions de comptes.**

Pour consulter un dossier, il suffit de cliquer sur son numéro dans la section «Liste des dossiers».

Recherche par critère(s) de sélection

Type de dossier	<input type="text" value="- choisissez un type de dossier -"/>	Municipalité	<input type="text" value="(13073) - Témiscouata-sur-le-..."/>
No dossier	<input type="text"/>	État	<input type="text" value="- choisissez un état -"/>
Chargé de projet	<input type="text" value="- choisissez un chargé de proje..."/>	État changé entre le	<input type="text"/> et <input type="text"/>
Firme-conseil	<input type="text" value="- choisissez une firme-conseil -"/>	Région administrative	<input type="text" value="- choisissez une région -"/>
Direction responsable	<input type="text" value="- choisissez une direction respo..."/>		

Liste des dossiers

0 dossier trouvé

Afficher éléments

[Précédent](#) [Suivant](#)

Municipalité	No dossier	Programme	Type de dossier	Version	État	Date de l'état
Aucune donnée disponible dans le tableau						

Pour toute information concernant le programme, consultez la page web du programme sous la rubrique Infrastructures (<https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/>) sur le site web du MAMH. Pour avoir de l'aide lorsque vous naviguez dans l'application, cliquez sur le bouton "Aide" situé au haut de chaque écran de saisie.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à la :

Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2005
Télécopieur : 418 644-8957
infrastructures@mamh.gouv.qc.ca (<mailto:infrastructures@mamh.gouv.qc.ca>)

© Gouvernement du Québec, 2019 (<http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/copyright.php>)

~~AM 295591~~
ou
AM 295590

Municipalité: 13073 V Témiscouata-sur-le-Lac

M.R.C. AR130 Témiscouata

RF - 2018
PB - 2019

<u>Renseignements généraux</u>				<u>Endettement total net à long terme éventuel</u>				
Population :		4 887		Dette à long terme nette au 31 décembre 2018:				
2019	T.G.T. Uniformisé:		1,5782	Dette à long terme:				13 142 677
	Éval. moyenne unifamiliale:		160 176	Déduire:				
	Éval. moyenne unifamiliale uniformisée:		160 176	Débiteurs:				6 109 064
	Charge fiscale moyenne:		2 528	Revenus futurs découlant des ententes avec le Gouv. du Québec::				0
2018	Indices:	Effort fiscal:	152	Autres montants:				56 410
		RFU par unité:	75	Total de la dette à long terme nette au 31 décembre 2018:				6 977 203
		Charges nettes par 100\$ de RFU:	173	Ajouter:				
Excédent de fonctionnement non affecté au 31 déc. 2018:			1 300 028	Quote-part dans l'endettement total à long terme des org. contrôlés:				869 494
Affectation - Excédent de fonctionnement non affecté PB 2019:			0	Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes:				6 390
Total des charges PB 2019:			11 067 217	Quote-part dans la dette à long terme de l'agglomération:				0
Frais financement dette long terme de l'organisme municipal / Total des charges PB 2019:			2,74%	Obligations et billets émis depuis le 1 janvier 2019:				624 000
Endettement total net à long terme éventuel par habitant:			6 602	Emprunts approuvés non émis:				23 786 826
Richesse foncière uniformisées au 1 janvier 2019:			481 764 028	Total de l'endettement total net à long terme éventuel (A):				32 263 913
	Secteur résidentiel:		304 303 000	Rôle d'évaluation au 1 janvier 2019				11 440 914
	Secteur industriel et commercial:		75 206 200	Évaluation Imposable:				451 952 100
	Secteur agricole:		20 386 400	Éval. imposable unif.:				451 952 100
Proportion médiane 2019:		100,00		Richesse foncière:				481 764 028
Facteur comparatif 2019:		1,00		Taux d'endettement (A/B):				6,70%
								4,3%
				Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques au 31 décembre 2018:				0

A* 20 822 999

13073

Témiscouata-sur-le-Lac

1	AM292372	221-18	PIQM	1 993 789
2	AM292748	226-18	Fepteu	7 712 581
3	AM289513	188-17		72 682
4	AM292374	223-18		71 650
5	AM289360	187-17	TECQ+ autres	479 668
6	AM277874	89-13	MTQ	51 000
7	AM275446	65--12	pat can	301 600
8	AM276284	74--12	promoteur	20 000
9	AM254534	401-07	TECQ+ autres	582 944
10	AM275223	63--12	TECQ	155 000
				<hr/>
				11 440 914

Direction de l'information financière

2019-10-02

Code Géographique : 13073

Soldes à financer

Municipalité : Témiscouata-sur-le-Lac (V)

Numéro Dossier	Numéro Règlement	Date Approbation	Terme original	Dépense prévue	Terme révisé	Dépense révisée	Emprunt prévu	Emprunt approuvé	Emprunt révisé	Montant financé	Solde à financer	Pouvoir emp. disp.
M240317	04-2003	2003.05.20	20	545 000	20	545 000	545 000	545 000	545 000	0	545 000	545 000
M250120	12-2005	2006.01.04	20	692 550	20	692 550	692 550	692 550	692 550	0	692 550	692 550
M283547	140-15	2015.10.14	10	200 000	10	207 727	200 000	200 000	200 000	110 400	89 600	89 600
M283598	141-15	2015.09.28	10	130 000	10	130 000	130 000	130 000	130 000	120 500	9 500	9 500
M283548	142-15	2015.10.01	10	100 000	10	100 000	100 000	100 000	100 000	0	100 000	100 000
M283549	145-15	2015.09.28	20	850 000	20	850 000	850 000	850 000	850 000	250 000	600 000	600 000
M286357	163-16	2016.09.02	15	375 000	15	375 000	375 000	375 000	375 000	363 800	11 200	11 200
M287222	171-16	2017.01.10	10	250 000	10	250 000	250 000	250 000	250 000	236 000	14 000	14 000
M289360	187-17	2017.08.11	20	1 620 637	20	1 620 637	505 780	505 780	505 780	479 668	26 112	26 112
M289513	188-17	2017.08.11	10	135 000	10	135 000	135 000	135 000	135 000	72 682	62 318	62 318
M292176	217-18	2018.06.28	20	475 000	20	475 000	475 000	475 000	475 000	0	475 000	475 000
M292372	221-18	2018.07.20	20	3 660 000	20	3 660 000	3 660 000	3 660 000	3 660 000	0	3 660 000	3 660 000
M292373	222-18	2018.08.16	10	137 000	10	137 000	137 000	137 000	137 000	0	137 000	137 000
M292374	223-18	2018.07.20	10	239 000	10	239 000	239 000	239 000	239 000	71 650	167 350	167 350
M292748	226-18	2018.09.28	*40	13 950 000	*40	13 950 000	13 950 000	13 950 000	13 950 000	0	13 950 000	13 950 000
M254534	401-07	2007.10.10	20	8 422 700	20	10 940 000	8 422 700	8 422 700	10 940 000	9 513 000	1 427 000	1 427 000
M275223	63-12	2012.10.23	20	833 000	20	833 000	833 000	833 000	833 000	256 600	576 400	576 400
M275446	65-12	2012.12.13	20	6 195 000	20	6 195 000	6 195 000	6 195 000	6 195 000	4 873 604	1 321 396	1 321 396
M276284	74-12	2013.03.21	20	171 000	20	171 000	171 000	171 000	171 000	132 000	39 000	39 000
M277874	89-13	2013.08.08	10	550 000	10	550 000	550 000	550 000	550 000	476 200	73 800	73 800

Total soldes à financer : 23,977,226

Obligations et billets emis (2019) : 624000

Organisme : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM295590

No de règlement : 242-19

Loi habilitante : Loi sur les cités et villes (LCV)

Le règlement a été modifié par une résolution/un règlement reçu avec le dossier

Le règlement modifie ou abroge un ou plusieurs règlements

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement principal) :

Objet	Financement d'une partie de la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.		
Adoption	Date de l'avis de motion :	12 août 2019	Valeur de référence:
	Date du dépôt du projet de règlement :	12 août 2019	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
	Date d'adoption :	3 septembre 2019	14 août 2019

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Sources de financement	Dépense de: 519 158 \$ à (s'il y a lieu):			
	Emprunt de : 519 158 \$ à (s'il y a lieu):			
	Fonds général :		Terme : 20 ans	
	Subv. pour dépense :		Soldes disponibles (règ. fermés) :	
Autre :		Subv. réduction emprunt :		
Remboursement emprunt	%	Contribuables visés	Mode	Base
	100%	Ensemble	Taxe	Valeur
		-----	-----	-----
		-----	-----	-----
		-----	-----	-----
Autre mode : -----				

INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

Lorsque la tenue de registre a été réalisée

Valeurs de référence

Avis public PHV	Date(s) de la tenue du registre :	Durée de registre : -----
	Le nombre de signatures requis indiqué :	Délai de 5 jrs (min. avant 1 ^{er} jr registre): Entrer une date
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis (CM/LCV) :	Entrer une date
	Date de publication de l'avis (LCV) :	Entrer une date
	Date de publication internet, s'il y a lieu :	Entrer une date
	Certifié le :	Entrer une date
Certificat tenue registre	Nbre de PHV concernées par le règlement indiqué :	
	Nbre indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin :	
	Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre :	

Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :

Le motif d'exemption d'approbation des PHV : En attendant subvention LCV : Article 567(3) LCV

est déduit par l'analyste est mentionné au dossier

La majorité des PHV concernées a renoncé à la tenue de registre

Date de renonciation : Entrer une date

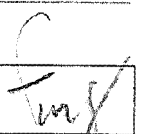
Valeur de référence

Échéance du délai (min. avant 1^{er} jr registre): Entrer une date

INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)

Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Entrer une date	Valeur de référence
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis:	Entrer une date	Échéance du délai (30 jrs après affichage) :
	Date de publication de l'avis:	Entrer une date	Entrer une date
	Certifié le :	Entrer une date	

Paraphes de l'analyste
responsable




IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :			<input checked="" type="checkbox"/>				
Irrégularités ⁱ			Irr.	Réglées	À traiter		
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier		(1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
1.1 Procédure d'adoption	Avis de motion	Aucun avis de motion donné	(1)		<input type="checkbox"/>		
		L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement	(2-3-4)		<input type="checkbox"/>		
		La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée	(5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Information facultative erronée	(6)			<input type="checkbox"/>	
	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil	(1)			<input type="checkbox"/>	
		Le projet de règlement est différent du règlement adopté	(2)			<input type="checkbox"/>	
	Adoption	Omission d'adoption du règlement ou de la résolution	(1)			<input type="checkbox"/>	
		Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne	(3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement	(4)			<input type="checkbox"/>	
1.2 Approbation référendaire	Avis public aux PHV	Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV)	(1)		<input type="checkbox"/>		
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit	(2)		<input type="checkbox"/>		
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents	(3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre	(4)			<input type="checkbox"/>	
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :					
		<input type="checkbox"/> No ou titre du règlement	(5)	<input type="checkbox"/> Droit au scrutin	(10)		
		<input type="checkbox"/> Objet du règlement	(5)	<input type="checkbox"/> Nbre signatures pour tenue de scrutin	(11)		
		<input type="checkbox"/> Date d'adoption règlement	(5)	<input type="checkbox"/> Approbation si nbre signatures insuffisant	(12)		
		<input type="checkbox"/> Montant de l'emprunt	(6)	<input type="checkbox"/> Description/plan secteur	(13)		
		<input type="checkbox"/> PHV concernées ens./secteur	(7)	<input type="checkbox"/> Endroit/jours/heures où consulter le règl.	(14)		<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Emploi des sommes empruntées	(8)	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat	(15)			
	<input type="checkbox"/> Util. soldes disponibles	(9)					
	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heures de tenu du registre	(16)					
	Cas particuliers	<input type="checkbox"/> Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté	(16a))				
		<input type="checkbox"/> Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour	(16b))				
		<input type="checkbox"/> Les journées de registre ne sont pas consécutives	(16c))				
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du règl. et le dernier jr de tenue de registre	(17)			<input type="checkbox"/>	
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet	(18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Certificat de registre	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Absence de mention que le règl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu	(3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné	(4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin		(N/A)			<input type="checkbox"/>		
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours	(1)		<input type="checkbox"/>		
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi.	(2)		<input type="checkbox"/>		
		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement	(3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb.	(4)			<input type="checkbox"/>	
		L'avis de 30 jours ne mentionne pas :		(5 à 13)			
		<input type="checkbox"/> modification apportée <input type="checkbox"/> que toute pers. peut s'opposer <input type="checkbox"/> délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit					<input type="checkbox"/>
		Mun. régies par CM	<input type="checkbox"/> nom de la municipalité <input type="checkbox"/> nom, poste et signature				
			<input type="checkbox"/> date et lieu où a été fait <input type="checkbox"/> désignation suffisante de ceux à qui il est adressé				
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet	(14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

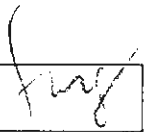
Paraphes de l'analyste responsable

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES

Analyste technique Nadine Germain		2019-09-19
	Signature	Date

¹ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Paraphes de l'analyste
responsable





Québec, le 15 novembre 2019

— — AM 295591

Madame Lynda Cloutier
Greffière assistante
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 239-19 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 559 423 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jocelyn Savoie

AM 295591

J'approuve le règlement 239-19 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 559 423 \$.

La ministre des Affaires municipales,
et de l'Habitation,

Par :



Jocelyn Savoie

Québec, le 15 novembre 2019

Information sur la correspondance

Bordereau d'envoi

Correspondance :	2019-004610 / AM 295591
Adressée à :	Loubier, Alain (DAJ)
Provenance :	DGFM-DIFF / Labbé, Diane (DGFM-DIFF)
Date de réception :	2019-10-03
Organisme concerné :	13073 Témiscouata-sur-le-Lac (Ville)
Titre :	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac - Règlement d'emprunt 239-19 - Financement du programme rénovation Québec et bonification du projet AccèsLogis
Date d'échéance :	2019-11-27

À : Savoie, Jocelyn (SMIFM)
De : Labbé, Diane (DGFM-DIFF)
CC :
Action : Pour approbation

RÉALISATION DU MANDAT

DGI
 DGFM

Délai: 2019-11-15

Commentaires :

S.v.p. signer la lettre d'approbation



Mandat créé par : Dionne, Manon (DGFM-DIFF)

2019-11-14

No de dossier: M295591 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 239-19
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 4 887
Taux d'endettement: 6,70 %
(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Financement du programme rénovation Québec, bonification projet
Accèlogis Québec - L.L.REG

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	559 423 \$		
Emprunt demandé:	559 423 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
175	175 - RÈGLEMENT POUR FINS DE SUBVENTION	20	559 423 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
Autres subventions	279 712 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ▣ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- ▣ Conformité légale

Commentaires

Entente entre la ville et la SHQ pour le PRQ (Programme rénovation Québec), la SHQ participe à hauteur de 50 %.

Le taux d'endettement a été réduit sous le seuil acceptable (subventions): 4,3 %.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 239-19 pour un emprunt de 559 423 \$, sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

À la suite de l'étude du dossier par l'analyste superviseur et en prenant en compte l'avis juridique de la DAJ, nous recommandons l'approbation du règlement 239-19 sur le plan financier pour un emprunt de 559 423 \$, sous réserve d'une approbation administrative \$. (1.1)

Analyste: François-Michel Girard

Date :

S.B
14 NOV. 2019

Note au dossier

OBJET : Approbation d'exception
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
Règlement d'emprunt 239-19
N° dossier : AM 295591

DATE : Le 14 novembre 2019

La Ville de Témiscouata-sur-le-Lac nous présente, pour approbation, le règlement 239-19 décrétant une dépense et un emprunt de 559 423 \$ sur 20 ans pour financer l'aide financière versée en vertu d'un programme complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ).


Art. 31

et art 9
Charte


- que le présent dossier est une situation comparable à celle de ces deux municipalités;

la DIFF recommande une approbation administrative du présent règlement d'emprunt.

La DIFF recommande également à la Direction générale des politiques, en collaboration avec la Direction générale de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'habitation de poursuivre les démarches auprès de la SHQ pour clarifier à nouveau la situation.


Stéphane Blanchet
Chef d'équipe

14 NOV. 2019
Date


Diane Labbé, directrice
Direction de l'information financière et du financement

14/11/2019
Date

Québec, le 21 décembre 2018

Madame Lynda Cloutier
Greffière assistante
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Objet : *Programme Rénovation Québec (PRQ)*
Approbation du programme municipal / Règlement N° 228-18


Madame,

J'ai le plaisir de vous informer de l'approbation par la Société d'habitation du Québec, le 12 décembre 2018, de votre « Programme Rénovation Québec - Ville de Témiscouata-sur-le-Lac », adopté le 5 novembre 2018 par votre conseil municipal.

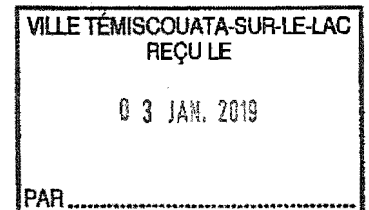
Cependant, la bonification maximale du projet ACL-00792 étant de 559 423,50\$ (parts Ville + SHQ), c'est donc conditionnellement au respect de ce maximum que votre règlement N° 228-18 est approuvé.

Cette approbation de votre programme est faite sous réserve du respect par la ville de Témiscouata-sur-le-Lac de l'entente intervenue entre nos deux organismes sur l'administration du *Programme Rénovation Québec (PRQ)*.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Hélène Blouin
Conseillère en gestion

c. c. Madame Marlène Poirier, directrice des Finances
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac



Aile Jacques-Parizeau, 4e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 418 643-4035, poste 1283
Sans frais : 1 800 463-4315, poste 1283
Télécopieur : 418 528-0804
helene.blouin@shq.gouv.qc.ca

CORRESPONDANCE

	À faire :	Fait :	Fait :
Résumé :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Copie : _____ <input type="checkbox"/>
Accusé réception :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie : _____ <input type="checkbox"/>
Info au conseil :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie : _____ <input type="checkbox"/>
Suivi :	_____	<input type="checkbox"/>	Copie : _____ <input type="checkbox"/>
Message :	_____		Originale : <u>LYNDA</u> <input checked="" type="checkbox"/>

No de dossier: M295591 **Règlement d'emprunt**
 Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) No. de règlement 239-19
 MRC: AR130 Témiscouata
 Population: 4 887
 Taux d'endettement: 6,70 %
 (Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Financement du programme rénovation Québec, bonification projet
Accélogis Québec - L.L.REG

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée: 559 423 \$
 Emprunt demandé: 559 423 \$ Virement de fonds: 0 \$
 Fonds général: 0 \$ Solde disponible: 0 \$
 Subventions : 0 \$ Autres financements: 0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
175	175 - RÈGLEMENT POUR FINS DE SUBVENTION	20	559 423 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
Autres subventions	279 712 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- Conformité légale

Commentaires

Entente entre la ville et la SHQ pour le PRQ (Programme rénovation Québec), la SHQ participe à hauteur de 50 %.

Le taux d'endettement a été réduit sous le seuil acceptable (subventions): 4,3 %.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 239-19 pour un emprunt de 559 423 \$, sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

Analyste: François-Michel Girard

Date :

2 oct 2015

Organisme : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM295591

No. de règlement : 239-19

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>		
Irrégularités ¹			Irr.	A.R.	A.D.
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1. Procédure	PHV & exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : <input type="checkbox"/> Ne comporte aucune irrégularité <input type="checkbox"/> Comporte des irrégularités (7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Avis 30 jours	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (15)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.1 Contenu, objet et compétences	Contenu & objet	Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de régl. (5-6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Compétences	L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :			
		<input type="checkbox"/> Développement économique local (2) <input type="checkbox"/> Bornes de recharge électrique (3)			
		<input type="checkbox"/> Intervention hors de la municipalité (4) <input type="checkbox"/> Hébergement / restauration (incluant camping) (5)			
		<input type="checkbox"/> Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)			
		<input type="checkbox"/> Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7) <input checked="" type="checkbox"/> Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8) <input checked="" type="checkbox"/> Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)					
<input type="checkbox"/> Production d'énergie et système de télécommunications (11)					
2.2 Dépense	Crédits équilibrés	La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les dépenses engagées excèdent la norme (1)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3 Source de financement	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Financement autre que l'emprunt	Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)			
		<input type="checkbox"/> Confirmation de subvention <input type="checkbox"/> Contribution promoteur	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Contribution autre municipalité <input type="checkbox"/> Dons ou autres contribution	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8)			
		<input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.
Direction de l'information financière et du financement

		Irrégularités	Irr.	A.R.	A.D.
2.4 Remboursement emprunt	Taxes foncières/rev. Généré/tarif.	La clause de taxation/tarifification est : (1-2-3) <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> <i>Visé les contribuables d'une autre mun.</i> <input type="checkbox"/> <i>Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)</i>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les clauses de taxation/tarifification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarifification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le régl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc. ens.-valeur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarifification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un régl. évolutif annuellement (9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Subventions et autres contributions	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8) <input type="checkbox"/> Absence de confirmation off. de subvention <input type="checkbox"/> Absence de clause d'affectation <input type="checkbox"/> Absence du montant de subvention <input type="checkbox"/> Clause présente et non conforme (le terme emprunt/ subvention différent)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		LA TAXE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Paiement comptant	La base de taxation est sur la valeur (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Modification d'un régl.	Regl.	Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Résolution	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La résolution modifie l'objet du règlement (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PV corr.	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réorienter la décision du conseil (1) Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
4. Règlements particuliers	Parapluie	L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement ou la résolution d'adoption: (2) <input type="checkbox"/> n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas <input type="checkbox"/> indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus gén. ou d'une taxe spéciale « ens.-valeur » (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	100% SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Soldes disponibles	Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistantes (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8) <input type="checkbox"/> absente alors qu'elle serait requise <input type="checkbox"/> non conforme		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Une irrégularité atypique a été détectée			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

Entente entre la ville et la SHQ pour le PRQ (Programme rénovation Québec)

Analyste responsable du dossier
François-Michel Girard

Signature

2019-10-01
Date

TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (ANALYSTE RESPONSABLE)

Conclusion : Les irrégularités non corrigées sont prises en compte dans

Analyste responsable
François-Michel Girard

Signature

2019-10-01
Date

AM 295591

Municipalité: 13073 V ^{ou} Témiscouata-sur-le-Lac

M.R.C. AR130 Témiscouata

RF - 2018
PB - 2019

~~AM 295590~~

<u>Renseignements généraux</u>		<u>Endettement total net à long terme éventuel</u>	
Population :	4 887	Dette à long terme nette au 31 décembre 2018:	
2019	T.G.T. Uniformisé: 1,5782	Dette à long terme:	13 142 677
	Éval. moyenne unifamiliale: 160 176	Déduire:	
	Éval. moyenne unifamiliale uniformisée: 160 176	Débiteurs:	6 109 064
	Charge fiscale moyenne: 2 528	Revenus futurs découlant des ententes avec le Gouv. du Québec: 0	
2018	Indices:	Autres montants: 56 410	
	Effort fiscal: 152	<u>Total de la dette à long terme nette au 31 décembre 2018:</u>	<u>6 977 203</u>
	RFU par unité: 75	Ajouter:	
	Charges nettes par 100\$ de RFU: 173	Quote-part dans l'endettement total à long terme des org. contrôlés: 869 494	
Excédent de fonctionnement non affecté au 31 déc. 2018:	1 300 028	Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autre organismes: 6 390	
Affectation - Excédent de fonctionnement non affecté PB 2019:	0	Quote-part dans la dette à long terme de l'agglomération: 0	
Total des charges PB 2019:	11 067 217	Obligations et billets émis depuis le 1 janvier 2019: 624 000	
Frais financement dette long terme de l'organisme municipal / Total des charges PB 2019:	2,74%	Emprunts approuvés non émis: 23 786 826	
Endettement total net à long terme éventuel par habitant:	6 602	<u>Total de l'endettement total net à long terme éventuel (A):</u>	<u>32 263 913</u>
Richesse foncière uniformisées au 1 janvier 2019:	481 764 028	Rôle d'évaluation au 1 janvier 2019	11 440 914
Secteur résidentiel:	304 303 000	Évaluation Imposable: 451 952 100	Éval. imposable unif.: 451 952 100
Secteur industriel et commercial:	75 206 200	Richesse foncière: 481 764 028	Ric. fonc. unif.(B): 481 764 028
Secteur agricole:	20 386 400		
Proportion médiane 2019:	100,00	Taux d'endettement (A/B): 6,76% ^{4,32%}	
Facteur comparatif 2019:	1,00	Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques au 31 décembre 2018:	0

A* 20 822 999

13073

Témiscouata-sur-le-Lac

1	AM292372	221-18	PIQM	1 993 789
2	AM292748	226-18	Fepteu	7 712 581
3	AM289513	188-17		72 682
4	AM292374	223-18		71 650
5	AM289360	187-17	TECQ+ autres	479 668
6	AM277874	89-13	MTQ	51 000
7	AM275446	65--12	pat can	301 600
8	AM276284	74--12	promoteur	20 000
9	AM254534	401-07	TECQ+ autres	582 944
10	AM275223	63--12	TECQ	155 000
				<u>11 440 914</u>

Code Géographique : 13073

Soldes à financer

Municipalité : Témiscouata-sur-le-Lac (V)

Numéro Dossier	Numéro Règlement	Date Approbation	Terme original	Dépense prévue	Terme révisé	Dépense révisée	Emprunt prévu	Emprunt approuvé	Emprunt révisé	Montant financé	Solde à financer	Pouvoir emp. disp.
M240317	04-2003	2003.05.20	20	545 000	20	545 000	545 000	545 000	545 000	0	545 000	545 000
M250120	12-2005	2006.01.04	20	692 550	20	692 550	692 550	692 550	692 550	0	692 550	692 550 Sub. 7
M283547	140-15	2015.10.14	10	200 000	10	207 727	200 000	200 000	200 000	110 400	89 600	89 600
M283598	141-15	2015.09.28	10	130 000	10	130 000	130 000	130 000	130 000	120 500	9 500	9 500
M283548	142-15	2015.10.01	10	100 000	10	100 000	100 000	100 000	100 000	0	100 000	100 000
M283549	145-15	2015.09.28	20	850 000	20	850 000	850 000	850 000	850 000	250 000	600 000	600 000
M286357	163-16	2016.09.02	15	375 000	15	375 000	375 000	375 000	375 000	363 800	11 200	11 200
M287222	171-16	2017.01.10	10	250 000	10	250 000	250 000	250 000	250 000	236 000	14 000	14 000
M289360	187-17	2017.08.11	20	1 620 637	20	1 620 637	505 780	505 780	505 780	479 668	26 112	26 112 5
M289513	188-17	2017.08.11	10	135 000	10	135 000	135 000	135 000	135 000	72 682	62 318	62 318 3
M292176	217-18	2018.06.28	20	475 000	20	475 000	475 000	475 000	475 000	0	475 000	475 000
M292372	221-18	2018.07.20	20	3 660 000	20	3 660 000	3 660 000	3 660 000	3 660 000	0	3 660 000	3 660 000 1
M292373	222-18	2018.08.16	10	137 000	10	137 000	137 000	137 000	137 000	0	137 000	137 000
M292374	223-18	2018.07.20	10	239 000	10	239 000	239 000	239 000	239 000	71 650	167 350	167 350 4
M292748	226-18	2018.09.28	*40	13 950 000	*40	13 950 000	13 950 000	13 950 000	13 950 000	0	13 950 000	13 950 000 2
M254534	401-07	2007.10.10	20	8 422 700	20	10 940 000	8 422 700	8 422 700	10 940 000	9 513 000	1 427 000	1 427 000 9
M275223	63-12	2012.10.23	20	833 000	20	833 000	833 000	833 000	833 000	256 600	576 400	576 400 10
M275446	65-12	2012.12.13	20	6 195 000	20	6 195 000	6 195 000	6 195 000	6 195 000	4 873 604	1 321 396	1 321 396 7
M276284	74-12	2013.03.21	20	171 000	20	171 000	171 000	171 000	171 000	132 000	39 000	39 000 8
M277874	89-13	2013.08.08	10	550 000	10	550 000	550 000	550 000	550 000	476 200	73 800	73 800 6
Total soldes à financer :											23,977,226	
Obligations et billets emis (2019) :											624000	

<IDENTIFICATION>

VILLE Code géo 13073
Témiscouata-sur-le-Lac

Dossier AM 295591

<TAXATION>

Contribuables

Municipalité	100,00%
Secteur	0,00%
Riverain	0,00%
Total	100,00%

Taxation

Valeur	100,00%
Frontage	0,00%
Superficie	0,00%
Compensation	0,00%
Revenus généraux	0,00%
Total	100,00%

<INDICATEURS ET CHARGE FISCALE>

Taux d'endettement

Avant ajustement	6,70%
Après ajustement	4,32%

Charge fiscale

Moyenne dans la municipalité	- \$
Relative au règlement	- \$
Charge fiscale totale	- \$

Calculs

Dette à LT	32 263 913 \$
RFU	481 764 028 \$

Ajustements

Subventions	11 440 914 \$
MTQ	
Soldes résiduaire	

Indices

Effort fiscal	152
RFU par unité	75

<AUTRES>

Taux de subvention 50 % et plus: → S/O

Dépenses décrétées (incluant MTQ)	- \$
Dépenses à la charge du MTQ	- \$
Subventions (excluant contribution MTQ)	- \$

ANALYSTE : François-Michel Girard

Initiales :

Date : 2019-10-02

Organisme : Ville Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM295591

No de règlement : 239-19

Loi habilitante : Loi sur les cités et villes (LCV)

- Le règlement a été modifié par une résolution/un règlement reçu avec le dossier -----
- Le règlement modifie ou abroge un ou plusieurs règlements -----

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement principal) :

Objet	Financement du programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet Accèslogis – Québec. Résidence Notre-Dame ACL-00792		
Adoption	Date de l'avis de motion :	2 juillet 2019	Valeur de référence:
	Date du dépôt du projet de règlement :	2 juillet 2019	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
	Date d'adoption :	12 août 2019	4 juillet 2019

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Sources de financement	Dépense de: 559 423 \$	à (s'il y a lieu):		
	Emprunt de : 559 423 \$	à (s'il y a lieu):	Terme : 20 ans	
	Fonds général :		Soldes disponibles (règ. fermés) :	
	Subv. pour dépense :		Subv. réduction emprunt :	
Autre :				
Remboursement emprunt	%	Contribuables visés	Mode	Base
	100%	Ensemble	Taxe	Valeur
		-----	-----	-----
		-----	-----	-----
		-----	-----	-----
	Autre mode : -----			

INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

Lorsque la tenue de registre a été réalisée

Valeurs de référence

Avis public PHV	Date(s) de la tenue du registre : 27 août 2019	Durée de registre : 1 jour
	Le nombre de signatures requis indiqué : 417	Délai de 5 jrs (min. avant 1 ^e jr registre): 26 août 2019
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis (CM/LCV) : 21 août 2019	Délai 45 jrs (max. dernier jr registre) : 26 septembre 2019
	Date de publication de l'avis (LCV) : 21 août 2019	Nbre de signatures requis: 417
	Date de publication internet, s'il y a lieu : Entrer une date	Règlement de publication no :
	Certifié le : 28 août 2019	
Certificat tenue registre	Nbre de PHV concernées par le règlement indiqué : 4 064	
	Nbre indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin : 417	
	Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre : 0	

Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :

Le motif d'exemption d'approbation des PHV : -----

- est déduit par l'analyste est mentionné au dossier

- La majorité des PHV concernées a renoncé à la tenue de registre
- Date de renonciation : Entrer une date

Valeur de référence

Échéance du délai (min. avant 1^e jr registre): Entrer une date

INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)

Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Entrer une date	Valeur de référence
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis:	Entrer une date	Échéance du délai (30 jrs après affichage) : Entrer une date
	Date de publication de l'avis:	Entrer une date	
	Certifié le :	Entrer une date	

Paraphes de l'analyste
responsable

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :		<input checked="" type="checkbox"/>				
Irrégularités ⁱ		Irr.	Réglées	A traiter		
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
1.1 Procédure d'adoption	Avis de motion	Aucun avis de motion donné (1)		<input type="checkbox"/>		
		L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)		<input type="checkbox"/>		
		La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Information facultative erronée (6)			<input type="checkbox"/>	
	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1)			<input type="checkbox"/>	
		Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)			<input type="checkbox"/>	
	Adoption	Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)			<input type="checkbox"/>	
		Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4)			<input type="checkbox"/>	
1.2 Approbation référendaire	Avis public aux PHV	Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)		<input type="checkbox"/>		
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)		<input type="checkbox"/>		
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4)			<input type="checkbox"/>	
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :				
		<input type="checkbox"/> No ou titre du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Droit au scrutin (10)			
		<input type="checkbox"/> Objet du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Nbre signatures pour tenue de scrutin (11)			
		<input type="checkbox"/> Date d'adoption règlement (5)	<input type="checkbox"/> Approbation si nbre signatures insuffisant (12)			
		<input type="checkbox"/> Montant de l'emprunt (6)	<input type="checkbox"/> Description/plan secteur (13)			
		<input type="checkbox"/> PHV concernées ens./secteur (7)	<input type="checkbox"/> Endroit/jours/heures où consulter le règl. (14)			<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Emploi des sommes empruntées (8)	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)			
		<input type="checkbox"/> Util. soldes disponibles (9)				
		<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heures de tenu du registre (16)				
		Cas particuliers	<input type="checkbox"/> Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a)			
			<input type="checkbox"/> Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b)			
			<input type="checkbox"/> Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)			
			Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du règl. et le dernier jr de tenue de registre (17)			<input type="checkbox"/>
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Certificat de registre	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Absence de mention que le règl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A)				<input type="checkbox"/>		
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)		<input type="checkbox"/>		
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)		<input type="checkbox"/>		
		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. (4)			<input type="checkbox"/>	
		L'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13)				
		<input type="checkbox"/> modification apportée <input type="checkbox"/> que toute pers. peut s'opposer <input type="checkbox"/> délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit				<input type="checkbox"/>
		Mun. régies par CM	<input type="checkbox"/> nom de la municipalité <input type="checkbox"/> nom, poste et signature			
			<input type="checkbox"/> date et lieu où a été fait <input type="checkbox"/> désignation suffisante de ceux à qui il est adressé			
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Paraphes de l'analyste
responsable



PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES

Analyste technique Marie Potvin	[Signature]
	2019-09-18 Date

ⁱ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Paraphes de l'analyste responsable [Signature]

No de dossier : AM 295591

Nombre de PHV concernées par le règlement d'emprunt	Nombre de jour de tenue de registre	Nombre de demandes (signatures) requis pour le déclenchement d'un scrutin référendaire	# demandes si tolérance 110% ou moins (arrondi sup.)	Nombre de jour de tenue de registre si tolérance de 110%	Nombre de renoncations requis pour une approbation référendaire sans registre (les renoncations signées doivent être reçues avant la 1 ^{ère} journée de tenue de registre)
4064	1	417	459	1	2033

Info sur la date à saisir	Champs de saisie	Délais légal	Échéance	Tolérance s'il y a lieu	Norme
Avis de motion ou dépôt du projet de règlement (la date la plus tardive)	2019-07-02	2 jours (a. 445 al. 4 CM) (a. 356 al. 4 LCV)	2019-07-04		Le règlement ne doit pas être adopté avant le 2e jour suivant l'avis de motion ou le dépôt du projet de règlement
Affichage ou publication de l'avis public PHV	2019-08-21	5 jours (a. 539, al. 1 LERM)	2019-08-26		La tenue de registre ne doit pas débuter avant le 5e jour suivant la publication de l'avis public
Publication ou affichage de l'avis de 30 jours		30 jours (a. 1077, al. 2 CM) (a. 556, al. 2 LCV)	N/A		Le règlement ne doit pas être transmis pour approbation avant le 30e jour suivant la publication du droit d'opposition
Adoption du règlement	2019-08-12	45 jours (a. 535, al.3 LERM)	2019-09-26	2019-11-05	La dernière journée de tenue de registre doit être à l'intérieur d'une période de 45 jours suivant l'adoption du règlement

LÉGENDE

Champ de saisie :	
Réponse :	
Tolérance si applicable :	<i>italique</i> Données fournies à titre indicatif seulement (voir guide pour application ou non des tolérances)
<p>CM: Code municipal (chapitre C-27,1) LCV : Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) LERM : Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)</p>	

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 30 avril 2019

Monsieur Gaétan Ouellet
Maire
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un montant de 279 711,75 \$ est alloué par la Société d'habitation du Québec à la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, dans le cadre du programme Rénovation Québec (PRQ).

Les normes de ce programme prévoient une contribution de la Ville équivalente à celle versée par la Société d'habitation du Québec. Au total, c'est donc un montant de 559 423,50 \$ qui peut être mis au service de votre communauté pour la réalisation du projet Résidence Notre-Dame, qui accueillera une clientèle composée de personnes âgées en légère perte d'autonomie et de personnes handicapées.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

Copie conforme à l'original

Date 28/08/2019

Signature

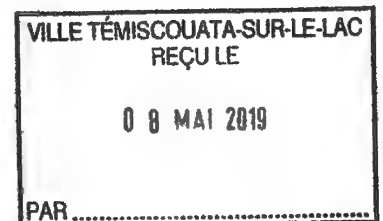


Québec
Allée Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamh.gouv.qc.ca
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

CORRESPONDANCE

	À faire :	Fait :		Fait :
Résumé :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Copie : Maire	<input checked="" type="checkbox"/>
Accusé réception :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie : DG	<input checked="" type="checkbox"/>
Info au conseil :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie : Marlène	<input type="checkbox"/>
Suivi :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie : _____	<input type="checkbox"/>
Message :	_____		Originale : Lynda	<input checked="" type="checkbox"/>



Direction générale des finances
municipales et des programmes

AM 298642

Québec, le 23 mars 2021

Madame Lynda Cloutier
Greffière-adjointe
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 256-20 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 19 020 148 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale adjointe
aux finances municipales,



Diane Labbé, CPA, CA

AM 298642

J'approuve le règlement 256-20 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 19 020 148 \$.

La ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation,

Par :



Diane Labbé, CPA, CA
Directrice générale adjointe aux
finances municipales

Québec, le 23 mars 2021

Labbé, Diane

De: Savoie, Jocelyn
Envoyé: 22 mars 2021 15:11
À: Labbé, Diane
Cc: Breton, Aurée; Leclerc, Camille-Aimée
Objet: Re: EMPRUNT Témiscouata-sur-le-Lac Règlement 256-20



Ok
Je prends bonne note
Vous pouvez procéder
J'en aviserai le cabinet

Jocelyn Savoie

Sous-ministre adjoint

Infrastructures et finances municipales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

[10, rue Pierre-Olivier Chauveau](#)

[Aile Chauveau, 4e étage](#)

[Québec \(Québec\) G1R 4J3](#)

Téléphone : [418 691-2040, poste 3520](#)

Télécopieur : [418-644-9863](#)

jocelyn.savoie@mamh.gouv.qc.ca

www.mamot.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

Le 22 mars 2021 à 15:07, Labbé, Diane <diane.labbe@mamh.gouv.qc.ca> a écrit :

[cid:MAMHw2_d97e0de9-675c-456a-bbb3-f0dfa94bda18.gif]

Bonjour Jocelyn,

J'aimerais t'informer d'un projet contesté à Témiscouata-sur-le-Lac pour la construction d'un aréna et d'un centre communautaire, préalablement à l'approbation du règlement d'emprunt. (Voir courriel ci-joint).

Ce règlement fait l'objet d'une recommandation positive autant au niveau financier que légal. (voir ci-dessous)

La charge fiscale prévue par la municipalité est de 101 \$ par contribuable durant 30 ans, soit une hausse de taxes de 3,7 %.

Bonne journée,

Diane Labbé, CPA, CA, MBA

Directrice

Direction générale adjointe aux finances municipales

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier- Chauveau, 1er étage, Aile Chauveau

Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : (418) 691-2015 poste 83658

Cellulaire : [REDACTED]

Diane.labbe@mamh.gouv.qc.ca<mailto:Diane.labbe@mamh.gouv.qc.ca>

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

No de dossier: M298642 **Règlement d'emprunt**
 Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) No. de règlement 256-20
 MRC: AR130 Témiscouata
 Population: 4 922
 Taux d'endettement: 4,55 %
 (Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement construction d'un aréna et d'un centre communautaire récréatif - A.S. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	21 500 000 \$		
Emprunt demandé:	19 020 148 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	2 479 852 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
160	160 - BIENS IMMOBILIERS	30	19 020 148 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 785 230 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
Subventions MTQ	1 500 000 \$
Autres subventions	9 572 450 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ☒ Conformité légale
- ☒ Terme de 30 ans ou plus

Commentaires

Voir fiche contrôle de l'analyste responsable.

La lettre de l'ingénieur confirmant la durée de vie des infrastructures est au dossier.

Aux États financiers 2019, les montants utilisés du fonds général sont présents .

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 256-20 pour un emprunt de 19 020 148 \$, et ce sous réserve de l'examen par l'analyste superviseur. (1.1)

À la suite de l'obtention d'un avis juridique favorable de la DAJ:

Nous recommandons l'approbation du règlement 256-20 pour un emprunt de 19 020 148 \$. (1.1)

Analyste: Martine Brindamour

Date :

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

Organisme : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM298642

No. de règlement : 256-20

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>		
		Irrégularités¹	Irr. A.R. A.D.		
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »			<input type="checkbox"/>		
1. Procédure	PHV & exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)	<input type="checkbox"/>		
		La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	<input type="checkbox"/>		
		La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)	<input type="checkbox"/>		
		La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : <input type="checkbox"/> Ne comporte aucune irrégularité <input type="checkbox"/> Comporte des irrégularités (7)	<input type="checkbox"/>		
	Avis 30 jours	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)	<input type="checkbox"/>		
		Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)	<input type="checkbox"/>		
La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)		<input type="checkbox"/>			
2.1 Contenu, objet et compétences	Contenu & objet	Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)	<input type="checkbox"/>		
		Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	<input type="checkbox"/>		
		L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6)	<input type="checkbox"/>		
		Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	<input type="checkbox"/>		
		La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9)	<input type="checkbox"/>		
	Compétences	L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)	<input type="checkbox"/>		
		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) : <input type="checkbox"/> Développement économique local (2) <input type="checkbox"/> Bornes de recharge électrique (3) <input type="checkbox"/> Intervention hors de la municipalité (4) <input type="checkbox"/> Hébergement / restauration (incluant camping)(5) <input type="checkbox"/> Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6) <input type="checkbox"/> Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7) <input type="checkbox"/> Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8) <input type="checkbox"/> Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9) <input type="checkbox"/> Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10) <input type="checkbox"/> Production d'énergie et système de télécommunications (11)	<input type="checkbox"/>		
		2.2 Dépense	Crédits équi-	La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1)	<input type="checkbox"/>
				L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)	<input type="checkbox"/>
			Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)	<input type="checkbox"/>
				L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	<input type="checkbox"/>
La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	<input type="checkbox"/>				
La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)	<input type="checkbox"/>				
Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)	<input type="checkbox"/>				
Les dépenses engagées excèdent la norme (1)		<input type="checkbox"/>			
2.3 Source de financement	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)	<input type="checkbox"/>		
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)	<input type="checkbox"/>		
	Financement autre que l'emprunt	Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)	<input type="checkbox"/>		
		Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)	<input type="checkbox"/>		
		La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5) <input type="checkbox"/> Confirmation de subvention <input type="checkbox"/> Contribution promoteur <input type="checkbox"/> Contribution autre municipalité <input type="checkbox"/> Dons ou autres contribution	<input type="checkbox"/>		
		La clause de taxation/tarifcation à prélèvement unique est : (6-7-8) <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun. <input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	<input type="checkbox"/>		
		La clause de taxation/tarifcation est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)	<input type="checkbox"/>		
		La tarifcation n'est pas liée au bénéfice reçu (10)	<input type="checkbox"/>		

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

		Irrégularités	Irr.	A.R.	A.D.
2.4 Remboursement emprunt	Taxes foncières/rev. Génér/tarif.	La clause de taxation/tarification est : (1-2-3) <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun. <input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une taxe spéc. ens.-valeur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement (9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Subventions et autres contributions	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8) <input type="checkbox"/> Absence de confirmation off. de subvention <input type="checkbox"/> Absence de clause d'affectation <input type="checkbox"/> Absence du montant de subvention	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Clause présente et non conforme (le terme emprunt/ subvention différent)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Paiement comptant	LA TAXE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La base de taxation est sur la valeur (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Modification d'un règl.	Regl.	Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Résolution	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La résolution modifie l'objet du règlement (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	PV corr.	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1) Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
4. Règlements particuliers	Parapluie	L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement ou la résolution d'adoption: (2) <input type="checkbox"/> n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas <input type="checkbox"/> indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus gén. ou d'une taxe spéciale « ens.-valeur » (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	100% SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Soldes disponibles	Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistantes (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8) <input type="checkbox"/> absente alors qu'elle serait requise <input type="checkbox"/> non conforme		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Une irrégularité atypique a été détectée			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

**FEUILLE DE TRAVAIL – INSCRIPTION
DE DOSSIER ET EXAMEN PRÉLIMINAIRE**

Code géo : 13073

N° dossier : AM298642

Règlement

Résolution

N° : 256-20

Demande d'approbation ou d'autorisation	Vérfié par
Le numéro de règlement inscrit dans C08 est le même que celui inscrit sur le règlement. Le code géographique inscrit dans C08 est bien celui de l'organisme municipal concerné.	M.B.
Adoption du règlement d'emprunt - Le numéro de règlement et sa date d'adoption sont les mêmes que sur le certificat du trésorier (section 5 ou 7 de la fiche du règlement)	M.B.
Copie du règlement d'emprunt au dossier	M.B.
Fiche de règlement d'emprunt remplie 785 230 \$ - Certificat du trésorier (dépenses engagées), certificat de disponibilité et attestation des renseignements fournis (sections 5,6 et 7 de la fiche de règlement d'emprunt) (Pour les grandes villes, les sociétés de transport, les régies et les MRC, la fiche de règlement n'est pas nécessaire. Seulement le certificat du trésorier et, s'il y a lieu, le certificat de disponibilité sont requis.	M.B.
Estimation de la dépense présente et correspond à la dépense prévue au règlement d'emprunt	M.B.
Copie du document confirmant la subvention - Code 151 : calcul 50 % et plus, note à la DAJ si non au dossier - Code 181 et subvention directement affectée comme source de financement : confirmation présente au dossier	-----
Calcul des frais incidents : taux = 23,42 %	M.B.
Article de subvention : étiquette apposée sur le dossier et case appropriée cochée lorsqu'il s'agit d'un projet subventionnée (code 500) Général FPC : 9 572 450 \$ et MTQ : 1 500 000 \$	M.B.
Taux variés - Impression pages S22 ou S24 des prévisions budgétaires et note à la DAJ à l'effet que la municipalité se prévaut de cette mesure	-----
Revenus généraux : calcul du taux et note à la DAJ du respect de la norme	-----
Règlement parapluie 169 (terme fixé) ou 269 (terme non fixé)	-----
Paiement comptant	-----
Clause de taxation : présente et couvre 100 % de l'emprunt - Dans le cas contraire, inscrire une note à la DAJ	M.B.
Nature des dépenses 160 Biens immobiliers	M.B.
Terme de l'emprunt conforme avec la nature des actifs 30 ans	M.B.
Règlement d'emprunt équilibré - Dépense = source de financement	M.B.
Nature 803, acquisition de bâtiments et de terrains, affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés - Impression d'une analyse sélective détaillée requise	-----
Problème non résolu lors de l'inscription - Impression d'une analyse sélective détaillée requise	-----
Cautionnement - Inscrire la nature seulement. Pas de terme et pas de montant - Gestion détaillée : dans remarque, indiquer l'organisme, la durée et le montant	-----
Engagement de crédit - Inscrire la nature et le terme. Pas de montant - Gestion détaillée : dans remarque, indiquer l'organisme et le montant de l'engagement	-----

Organisme : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac ✓

Code géo : 13073 ✓

No dossier SyGED : AM298642 ✓

No de règlement : 256-20 ✓

Loi habilitante : Loi sur les cités et villes (LCV) ✓

Le règlement a été modifié par une résolution/un règlement reçu avec le dossier -----

Le règlement modifie ou abroge un ou plusieurs règlements -----

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement principal) :

Objet	Construction d'un aréna et d'un Centre communautaire récréatif ✓		
Adoption	Date de l'avis de motion :	10 mars 2020 ✓	Valeur de référence:
	Date du dépôt du projet de règlement :	10 mars 2020 ✓	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
	Date d'adoption :	16 mars 2020 ✓	12 mars 2020 ✓

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Sources de financement	Dépense de: 21 500 000 \$ ✓ à (s'il y a lieu):			
	Emprunt de : 19 020 148 \$ ✓ à (s'il y a lieu): Terme : 30 ans ✓			
Remboursement emprunt	Fonds général :	2 479 852 \$ ✓	Soldes disponibles (règ. fermés) :	
	Subv. pour dépense :		Subv. réduction emprunt :	
	Autre :			
	%	Contribuables visés	Mode	Base
	100 % ✓	Ensemble ✓	Revenus généraux ✓	-----
	-----	-----	-----	
	-----	-----	-----	
	-----	-----	-----	
Autre mode : -----				

INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Lorsque la tenue de registre a été réalisée		Valeurs de référence
Avis public PHV	Date(s) de la tenue du registre : Du 4 au 18 juin 2020 ✓	Durée de registre : 15 jours
	Le nombre de signatures requis indiqué : 417 ✓	Délai de 5 jrs (min. avant 1 ^e jr registre) : Entrer une date
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis (CM/LCV) : 3 juin 2020	Délai 45 jrs (max. dernier jr registre) : Entrer une date
	Date de publication de l'avis (LCV) : 3 juin 2020	Nbre de signatures requis : 417
	Date de publication internet, s'il y a lieu : Cliquez ici pour entrer une date.	Règlement de publication no :
Certificat tenue registre	Certifié le : 19 juin 2020	
	Nbre de PHV concernées par le règlement indiqué : 4 064	
	Nbre indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin : 417	
	Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre : 672	

Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :

Le motif d'exemption d'approbation des PHV : -----		
<input type="checkbox"/> est déduit par l'analyste	<input type="checkbox"/> est mentionné au dossier	
<input type="checkbox"/> La majorité des PHV concernées a renoncé à la tenue de registre		Valeur de référence
Date de renonciation :	Entrer une date	Échéance du délai (min. avant 1 ^e jr registre) :

INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)

Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Entrer une date	Valeur de référence
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis :	Entrer une date	Échéance du délai (30 jrs après affichage) :
	Date de publication de l'avis :	Entrer une date	
	Certifié le :	Entrer une date	

Paraphes de l'analyste responsable	
------------------------------------	--

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :			<input checked="" type="checkbox"/>			
Irrégularités ⁱ			Irr.	Réglées	À traiter	
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
1.1 Procédure d'adoption	Avis de motion	Aucun avis de motion donné (1)			<input type="checkbox"/>	
		L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)			<input type="checkbox"/>	
		La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Information facultative erronée (6)			<input type="checkbox"/>	
	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1)			<input type="checkbox"/>	
		Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)			<input type="checkbox"/>	
	Adoption	Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)			<input type="checkbox"/>	
		Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4)			<input type="checkbox"/>	
1.2 Approbation référendaire	Avis public aux PHV	Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)			<input type="checkbox"/>	
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)			<input type="checkbox"/>	
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. De l'avis public et la tenue de registre (4)			<input type="checkbox"/>	
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :				<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> No ou titre du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Droit au scrutin (10)			
		<input type="checkbox"/> Objet du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Nbre signatures pour tenue de scrutin (11)			
		<input type="checkbox"/> Date d'adoption règlement (5)	<input type="checkbox"/> Approbation si nbre signatures insuffisant (12)			
		<input type="checkbox"/> Montant de l'emprunt (6)	<input type="checkbox"/> Description/plan secteur (13)			
		<input type="checkbox"/> PHV concernées ens./secteur (7)	<input type="checkbox"/> Endroit/jours/heures où consulter le règl. (14)			
		<input type="checkbox"/> Emploi des sommes empruntées (8)	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)			
		<input type="checkbox"/> Util. Soldes disponibles (9)				
		<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heures de tenu du registre (16)				
		Cas particuliers	<input type="checkbox"/> Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a))			
			<input type="checkbox"/> Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b))			
			<input type="checkbox"/> Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c))			
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du règl. Et le dernier jr de tenue de registre (17)			<input type="checkbox"/>	
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Certificat de registre	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Absence de mention que le règl. Est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE : le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A)					<input type="checkbox"/>	
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)			<input type="checkbox"/>	
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)			<input type="checkbox"/>	
		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. De l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. Pour approb. (4)			<input type="checkbox"/>	
		L'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13)				<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> modification apportée <input type="checkbox"/> que toute pers. Peut s'opposer <input type="checkbox"/> délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit				
		Mun. Ré- gies par CM	<input type="checkbox"/> nom de la municipalité <input type="checkbox"/> nom, poste et signature			
			<input type="checkbox"/> date et lieu où a été fait <input type="checkbox"/> désignation suffisante de ceux à qui il est adressé			
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Paraphes de l'analyste
responsable

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES

- Registre à distance 15 jours;
- Référendum 22-11-2020, approbation;
- Date (donné 19 juin) du Certificat de publication;
- Le contrôle des paramètres du scrutin doit faire l'objet d'une analyse par la DAJ.

Analyste technique
Rodrigue Laprise

Signature

2020-12-04

Date

ⁱ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Paraphes de l'analyste
responsable

Québec, le 5 octobre 2020

Madame Linda Cloutier
Greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commercial Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame la Greffière,

Par la présente, je vous informe qu'à la suite de votre demande du 30 septembre 2020 pour tenir un scrutin référendaire à une date postérieure à la date ultime prévue par la loi, la permission a été accordée au conseil de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac de fixer le scrutin référendaire portant sur le règlement numéro 256-20 au plus tard le dimanche 22 novembre 2020.

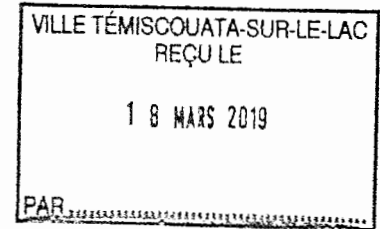
Veillez agréer, Madame la Greffière, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Pour Frédéric Guay

	À faire :	Fait :	Fait :
Résumé :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Copie : <u>DS</u> <input checked="" type="checkbox"/>
Accusé réception :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie : <u>Maire</u> <input checked="" type="checkbox"/>
Info au conseil :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie : _____ <input type="checkbox"/>
Suivi : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie : _____ <input type="checkbox"/>
Message : _____			Originale : <u>Lynda</u> <input checked="" type="checkbox"/>

Québec, le 13 mars 2019

Monsieur Gaétan Ouellet
Maire
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0



Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la demande de la Ville à l'effet de modifier le projet pour lequel elle a reçu une promesse d'aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec a été approuvée. Ainsi, l'aide financière accordée le 17 mai 2017 s'applique dorénavant au projet de construction d'un aréna dans le secteur Cabano et d'un centre communautaire, sportif et événementiel dans le secteur de Notre-Dame-du-Lac. Cette dernière est maintenue à 9 572 450 \$ pour un coût maximal admissible de 14 358 677 \$.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement de Québec en concertation avec la Ville.

Par ailleurs, nous vous rappelons l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui, nous en sommes certaines, contribuera à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 418 646-2628.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ISABELLE CHAREST
Ministre déléguée à l'Éducation

ANDRÉE LAFOREST
Ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation

AM 299231

Québec, le 12 mars 2021

Madame Lynda Cloutier
Greffière adjointe
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

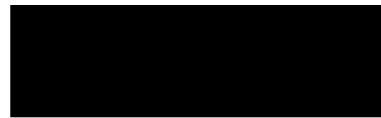
Madame,

Je vous informe que le règlement 268-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 8 171 010 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale adjointe
aux finances municipales,



Diane Labbé, CPA, CA

AM 299231

J'approuve le règlement 268-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 8 171 010 \$.

La ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation,

Par :



Diane Labbé, CPA, CA
Directrice générale adjointe aux
finances municipales

Québec, le 12 mars 2021

No de dossier: M299231 **Règlement d'emprunt**
 Municipalité: 13073 **Témiscouata-sur-le-Lac (V)** No. de règlement 268-21
 MRC: AR130 **Témiscouata**
 Population: 4 935
 Taux d'endettement: 4,55 %
 (Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement réfection parties des rues Commerciale Nord et Sud - A.S. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	8 171 010 \$		
Emprunt demandé:	8 171 010 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
150	150 - INFRASTRUCTURES	40	8 171 010 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 178 974 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
FCCQ (MAMOT)	3 986 462 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ☐ Conformité légale
- ☐ Terme de 30 ans ou plus

Commentaires

Nous avons une lettre, de la part de l'ingénieur, que la durée de vie utile des infrastructures est supérieure au terme de l'emprunt qui est de 40 ans.

Voir fiche contrôle de l'analyste responsable.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 268-21 pour un emprunt de 8 171 010 \$. (1.1)

Analyste: Donald Labbé

Date : _____

NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

Organisme : Ville

Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM 299231

No. de règlement : 268-21

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>	
Irrégularités ¹			Irr. A.R. A.D.	
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
1. Procédure	PHV & exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> Ne comporte aucune irrégularité <input type="checkbox"/> Comporte des irrégularités			
	Avis 30 jours	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
2.1 Contenu, objet et compétences	Contenu & objet	Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Compétences	L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :		
		<input type="checkbox"/> Développement économique local (2) <input type="checkbox"/> Bornes de recharge électrique (3)		
		<input type="checkbox"/> Intervention hors de la municipalité (4) <input type="checkbox"/> Hébergement / restauration (incluant camping) (5)		
		<input type="checkbox"/> Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)		
		<input type="checkbox"/> Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
2.2 Dépense	Crédits équi-librés	La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Les dépenses engagées excèdent la norme (1)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	2.3 Source de financement	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
			Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Financement autre que l'emprunt		Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)		
		<input type="checkbox"/> Confirmation de subvention <input type="checkbox"/> Contribution promoteur	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> Contribution autre municipalité <input type="checkbox"/> Dons ou autres contribution	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8)		
		<input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

		Irrégularités	Irr.	A.R.	A.D.
2.4 Remboursement emprunt	Taxes foncières/rev. Généré/tarif.	La clause de taxation/tarification est : (1-2-3) <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> <i>Visé les contribuables d'une autre mun.</i> <input type="checkbox"/> <i>Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)</i>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le régl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une taxe spéc. ens.-valeur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un régl. évolutif annuellement (9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Subventions et autres contributions	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8) <input type="checkbox"/> Absence de confirmation off. de subvention <input type="checkbox"/> Absence de clause d'affectation <input type="checkbox"/> Absence du montant de subvention <input type="checkbox"/> Clause présente et non conforme (le terme emprunt/ subvention différent)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		LA TAXE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Paiement comptant	La base de taxation est sur la valeur (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Modification d'un régl.	Regl.	Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Résolution	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La résolution modifie l'objet du règlement (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	PV corr.	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
4. Règlements particuliers	Parapluie	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement ou la résolution d'adoption: <input type="checkbox"/> n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas <input type="checkbox"/> indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus généré. ou d'une taxe spéciale « ens.-valeur » (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	100% SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Soldes disponibles	Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistantes (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8) <input type="checkbox"/> absente alors qu'elle serait requise <input type="checkbox"/> non conforme		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Une irrégularité atypique a été détectée		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente au règlement.

Donald Labbé

12/03/2021

Analyste responsable du dossier

Signature

Date

TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (ANALYSTE RESPONSABLE)

Pas de PHV, car ce sont des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie et la taxation est sur tous les immeubles imposables selon la valeur. Aucune modification, car les conditions d'exemption sont respectées.

Conclusion : Les irrégularités ont été corrigées

Donald Labbé

12/03/2021

Analyste responsable

Signature

Date

**NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE
DONNÉES POUR L'ANALYSE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Organisme : Ville **Témiscouata-sur-le-Lac**
 Code géo : 13073 No dossier SyGED : **AM 299231** **No de règlement : 268-21**
 Loi habilitante : Loi sur les cités et villes (LCV)
 Le règlement a été modifié par une résolution/un règlement reçu avec le dossier -----
 Le règlement modifie ou abroge un ou plusieurs règlements -----

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement principal) :

Objet	Réfection parties des rues Commerciale Nord et Sud. (subventionné FIMEAU))		
Adoption	Date de l'avis de motion :	11-Jan-2021	Valeur de référence:
	Date du dépôt du projet de règlement :	11-Jan-2021	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
	Date d'adoption :	1-Fév-2021	Entrer une date 13-Jan-2021

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Sources de financement	Dépense de: 8 171 010 \$ à (s'il y a lieu):			
	Emprunt de: 8 171 010 \$ à (s'il y a lieu):			
	Fonds général :	Terme : 40 ans		
	Subv. pour dépense :	Soldes disponibles (règ. fermés) :		
	Autre :	Subv. réduction emprunt :		
Remboursement emprunt	%	Contribuables visés	Mode	Base
	100%	Ensemble	Taxe	Valeur
		-----	-----	-----
		-----	-----	-----
		-----	-----	-----
	Autre : -----			

INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

	Lorsque la tenue de registre a été réalisée	Valeurs de référence
Avis public PHV	Date(s) de la tenue du registre :	Durée de registre : -----
	Le nombre de signatures requis indiqué :	Délai de 5 jrs (min. avant 1 ^e jr registre):
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis (CM/LCV) :	Délai 45 jrs (max. dernier jr registre) :
	Date de publication de l'avis (LCV) :	Nbre de signatures requis:
	Date de publication internet, s'il y a lieu :	Règlement de publication no :
	Certifié le :	
Certificat tenue registre	Nbre de PHV concernées par le règlement indiqué :	
	Nbre indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin :	
	Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre :	

Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :

Le motif d'exemption d'approbation des PHV : Voirie/ensemble LCV : Article 556 alinéa 3 LCV

est déduit par l'analyste est mentionné au dossier

<input type="checkbox"/> La majorité des PHV concernées a renoncée à la tenue de registre	Valeur de référence
Date de renonciation : Entrer une date	Echéance du délai (min. avant 1 ^e jr registre):

INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)

Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Valeur de référence
	Date d'affichage de l'avis:	Échéance du délai (30 jrs après affichage) :
	Date de publication de l'avis:	
	Certifié le :	

Paraphes de l'analyste responsable

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>			
Irrégularités ¹		Irr.	Réglées	A traiter		
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier		(1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
1.1 Procédure d'adoption	Avis de motion	Aucun avis de motion donné (1)			<input type="checkbox"/>	
		L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)			<input type="checkbox"/>	
		La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Information facultative erronée (6)			<input type="checkbox"/>	
	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1)			<input type="checkbox"/>	
		Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)			<input type="checkbox"/>	
	Adoption	Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)			<input type="checkbox"/>	
		Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4)			<input type="checkbox"/>	
1.2 Approbation référendaire	Avis public aux PHV	Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)			<input type="checkbox"/>	
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)			<input type="checkbox"/>	
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4)			<input type="checkbox"/>	
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :				
		<input type="checkbox"/> No ou titre du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Droit au scrutin (10)			
		<input type="checkbox"/> Objet du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Nbre signatures pour tenue de scrutin (11)			
		<input type="checkbox"/> Date d'adoption règlement (5)	<input type="checkbox"/> Approbation si nbre signatures insuffisant (12)			
		<input type="checkbox"/> Montant de l'emprunt (6)	<input type="checkbox"/> Description/plan secteur (13)			
		<input type="checkbox"/> PHV concernées ens./secteur (7)	<input type="checkbox"/> Endroit/jours/heures où consulter le régl. (14)			<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Emploi des sommes empruntées (8)	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)			
		<input type="checkbox"/> Util. soldes disponibles (9)				
		<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heures de tenu du registre (16)				
		Cas particuliers	<input type="checkbox"/> Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a)			
		<input type="checkbox"/> Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b)				
		<input type="checkbox"/> Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)				
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du régl. et le dernier jr de tenue de registre (17)			<input type="checkbox"/>	
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Certificat de registre	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Absence de mention que le régl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A)				<input type="checkbox"/>		
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)			<input type="checkbox"/>	
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)			<input type="checkbox"/>	
		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du régl. pour approb. (4)			<input type="checkbox"/>	
		L'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13)				
		<input type="checkbox"/> modification apportée	<input type="checkbox"/> que toute pers. peut s'opposer	<input type="checkbox"/> délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit		<input type="checkbox"/>
		Mun. régies par CM	<input type="checkbox"/> nom de la municipalité	<input type="checkbox"/> nom, poste et signature		
	<input type="checkbox"/> date et lieu où a été fait	<input type="checkbox"/> désignation suffisante de ceux à qui il est adressé				
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Paraphes de l'analyste responsable

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES

--	--	--

Marie Potvin

3-Mar-2021

Analyste technique

Signature

Date

ⁱ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Paraphes de l'analyste responsable	
------------------------------------	--

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Gaétan Ouellet
Maire
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 3 986 462 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 4 983 079 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 1 993 231 \$.

Le gouvernement du Canada nous a informés que ces travaux faisaient l'objet d'exigences en matière d'évaluation environnementale et de consultation des peuples autochtones. Infrastructure Canada informera prochainement la Ville de ces exigences. Ainsi, si les activités de construction ou les travaux préparatoires sur les lieux débutaient avant qu'Infrastructure Canada n'ait confirmé que ces exigences avaient été satisfaites, le gouvernement du Canada pourrait ne pas verser sa contribution aux travaux.

Un protocole d'entente vous sera transmis lorsque les exigences fédérales auront été satisfaites. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Ville.

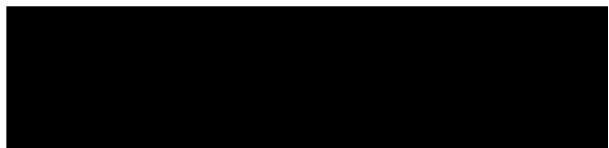
...2

La réalisation de ces travaux contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse fimeau@mamh.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

M600252

Québec, le 12 mai 2021

Madame Lynda Cloutier
Greffière assistante
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 269-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 519 399 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale adjointe
aux finances municipales,



Diane Labbé, CPA, CA

M600252

J'approuve le règlement 269-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 519 399 \$.

La ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation,

Par :



Diane Labbé, CPA, CA
Directrice générale adjointe aux
finances municipales

Québec, le 12 mai 2021

No de dossier: M600252 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 269-21
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 4 935
Taux d'endettement: 10,09 %
(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement **Financement d'une partie de la subvention du programme de la taxe sur l'essence. TECQ 2019-2023**

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	1 942 648 \$		
Emprunt demandé:	519 399 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	1 423 249 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
181	181 - RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION	20	519 399 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 882 855 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
TECQ (MAMOT)	472 249 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ▣ Conformité légale
- ▣ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- ▣ Dépenses engagées excèdent la valeur permise.
 dépenses engagées / dépenses décrétée (882 855 \$ / 1 942 648 \$)
 valeur permise : 5,00 % valeur réelle : 45,45 %
- ▣ RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION

Commentaires

Aucune irrégularité.

L'analyse du taux d'endettement n'a pas été réalisée conformément à la procédure applicable en période de pointa.

La dépense engagée est couverte par la subvention TECQ 2019-2023.

L'emprunt consiste à emprunter le portion de la subvention TECQ 2019-2023 provenant du provincial qui a été approuvé le 18 novembre 2020. La programmation est au dossier.

La subvention provinciale correspond à 472 181 \$ et des frais de financement de 47 218 \$ ont été ajoutés à l'emprunt. Ces frais correspondent à 10 % du montant de la subvention.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 269-21 pour un emprunt de 519 399 \$. (1.1)

Analyste: **Marline Brindamour**

Date :

Brindamour, Martine

De: Labbé, Diane
Envoyé: 7 mai 2021 13:06
À: 'greffe@temiscouatasurlelac.ca'
Cc: Blanchet, Stéphane; _Boite Star (MAMH)
Objet: RE: Règlement d'emprunt 269-21 - Ville TSLL

Bonjour Madame Cloutier,

Nous avons bien reçu le règlement 269-21. Nous lui avons attribué le numéro M600252 pour en assurer le suivi.

Nous avons beaucoup de dossiers en traitement actuellement, nos délais de traitement sont d'environ 9 semaines, ce qui mène à une approbation vers la fin du mois de mai.

À la suite de votre demande, nous pourrions traiter votre demande la semaine prochaine. Est-ce que cet échéancier vous convient ?

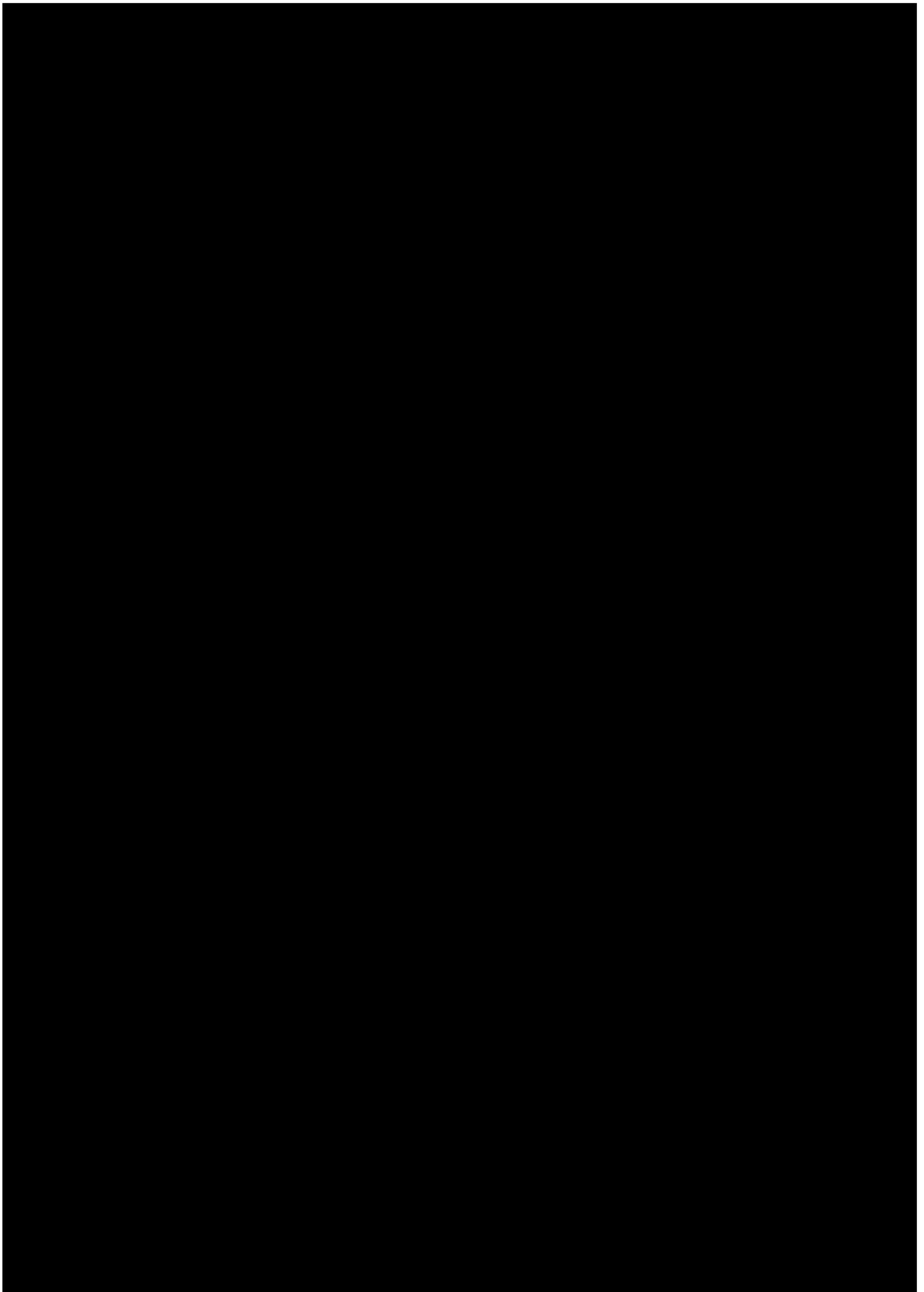
À titre informatif, pour toute demande d'information concernant un règlement d'emprunt, vous pouvez écrire à l'adresse star@mamh.gouv.qc.ca

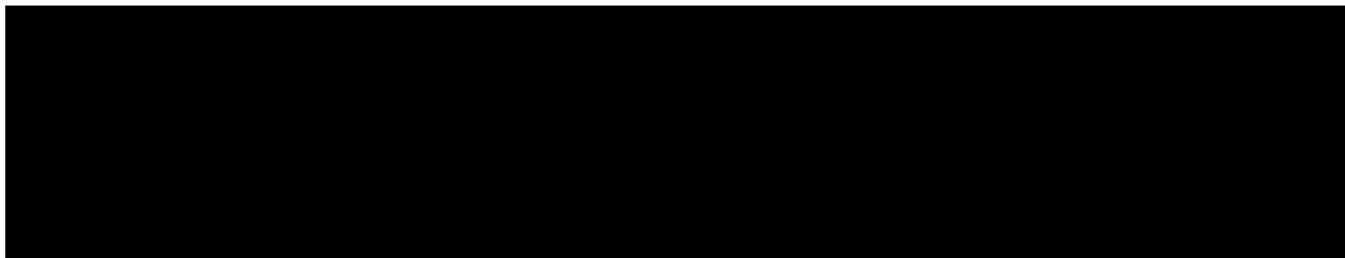
Sincères salutations,

Diane Labbé, CPA, CA, MBA
Directrice
Direction générale adjointe aux finances municipales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 1^{er} étage, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2015 poste 83658
Cellulaire : [REDACTED]
Diane.labbe@mamh.gouv.qc.ca

De : Lynda Cloutier [<mailto:greffe@temiscouatasurlelac.ca>]
Envoyé : 7 mai 2021 10:07
À : Blanchet, Stéphane <stephane.blanchet@mamh.gouv.qc.ca>
Cc : Leclerc, Camille-Aimée <camille-aimée.leclerc@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Règlement d'emprunt 269-21 - Ville TSLL
Importance : Haute

art 48_V_de Temiscouata-sur-le-Lac





**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

Organisme : Ville

Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM 600252

No. de règlement : 269-21

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX

Aucune irrégularité :			<input checked="" type="checkbox"/>	
		Irrégularités ¹		
			Irr. A.R. A.D.	
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
1. Procédure	PHV & exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Avis 30 jours	La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Ne comporte aucune irrégularité <input type="checkbox"/> Comporte des irrégularités		
		Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2.1 Contenu, objet et compétences	Contenu & objet	La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est énoncée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de régl. (5-6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Compétences	Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :		
		<input type="checkbox"/> Développement économique local (2) <input type="checkbox"/> Bornes de recharge électrique (3)		
		<input type="checkbox"/> Intervention hors de la municipalité (4) <input type="checkbox"/> Hébergement / restauration (incluant camping) (5)		
		<input type="checkbox"/> Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)		
2.2 Dépense	Crédits équi-	<input type="checkbox"/> Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Description détaillée	<input type="checkbox"/> Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> Production d'énergie et système de télécommunications (11)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		L'estimation est insuffisamment détaillée (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Les dépenses engagées excèdent la norme	L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
2.3 Source de financement	Emprunt	Les dépenses engagées excèdent la norme (1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Financement autre que l'emprunt	Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)		
		<input type="checkbox"/> Confirmation de subvention <input type="checkbox"/> Contribution promoteur		
		<input type="checkbox"/> Contribution autre municipalité <input type="checkbox"/> Dans ou autres contribution		
		La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8)		
		<input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.		
<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation) (9)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

		Irrégularités	Irr.	A.R.	A.D.
2.4 Remboursement emprunt	Taxes foncières/rev. Général/taif.	La clause de taxation/tarifcation est : (1-2-3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les clauses de taxation/tarifcation sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarifcation est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le régl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une taxe spéc. ens.-valeur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarifcation, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un régl. évolutif annuellement (9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Subventions et autres contributions	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Absence de confirmation off. de subvention <input type="checkbox"/> Absence de clause d'affectation	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Absence du montant de subvention <input type="checkbox"/> Clause présente et non conforme (le terme emprunt/ subvention différent)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Paiement comptant	LA TAXE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	La base de taxation est sur la valeur (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Modification d'un régl.	Regl.	Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Résolution	Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PV corr.	La résolution modifie l'objet du règlement (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Règlements particuliers	Parapluie	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Soies disponibles	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement ou la résolution d'adoption : (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas <input type="checkbox"/> indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus généré. ou d'une taxe spéciale « ens.-valeur » (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	100% SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistants (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> absente alors qu'elle serait requise <input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Une irrégularité atypique a été détectée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

NOUVEAU PROCESSUS -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

[Empty box for identifying irregularities]

Martine Brindamour	Martine Brindamour	<small>Signature numérique de Martine Brindamour ID: 10041104, valide jusqu'au 2024-05-02 pour le rôle de Martine Brindamour</small>	12/05/2021
Analyste responsable du dossier	Signature		Date

TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (ANALYSTE RESPONSABLE)

[Empty box for treatment and conclusion]

Conclusion : Aucune irrégularité

Martine Brindamour	Martine Brindamour	<small>Signature numérique de Martine Brindamour ID: 10041104, valide jusqu'au 2024-05-02 pour le rôle de Martine Brindamour</small>	12/05/2021
Analyste responsable	Signature		Date

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE
DONNÉES POUR L'ANALYSE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Organisme : Ville **Témiscouata-sur-le-Lac**
Code géo : 13073 No dossier SyGED : AM 600252 No de règlement : 269-21
Loi habilitante : Loi sur les cités et villes (LCV)

- Le règlement a été modifié par une résolution/un règlement reçu avec le dossier _____
 Le règlement modifie ou abroge un ou plusieurs règlements _____

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement principal) :

Objet	Financement d'une partie de la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023		
Adoption	Date de l'avis de motion :	1-Fév-2021	Valeur de référence:
	Date du dépôt du projet de règlement :	1-Fév-2021	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
	Date d'adoption :	9-Mar-2021	Entrer une date 3-Fév-2021

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Sources de financement	Dépense de: 1 942 648 \$	à (s'il y a lieu):		
	Emprunt de: 519 399 \$	à (s'il y a lieu):	Terme : 20 ans	
	Fonds général :		Soldes disponibles (règ. fermés) :	
	Subv. pour dépense :		Subv. réduction emprunt : 1 423 249 \$	
Remboursement emprunt	%	Contribuables visés	Mode	Base
	100%	Ensemble	Taxe	Valeur
	Autre : _____			

INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Lorsque la tenue de registre a été réalisée		Valeurs de référence
Avis public PHV	Date(s) de la tenue du registre :	Durée de registre : _____
	Le nombre de signatures requis indiqué :	Délai de 5 jrs (min. avant 1 ^{er} jr registre):
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis (CM/LCV) :	Délai 45 jrs (max. dernier jr registre) :
	Date de publication de l'avis (LCV) :	Nbre de signatures requis:
	Date de publication internet, s'il y a lieu :	Règlement de publication no :
	Certifié le :	
Certificat tenue registre	Nbre de PHV concernées par le règlement indiqué :	
	Nbre indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin :	
	Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre :	

Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :

Le motif d'exemption d'approbation des PHV : En attendant subvention LCV : Article 567(3) LCV

- est déduit par l'analyste est mentionné au dossier

La majorité des PHV concernées a renoncé à la tenue de registre
Date de renonciation : _____ Entrez une date

Valeur de référence
Échéance du délai (min. avant 1^{er} jr registre):

INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)

Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Valeur de référence
	Date d'affichage de l'avis:	Échéance du délai (30 jrs après affichage) :
	Date de publication de l'avis:	
	Certifié le :	

Paraphes de l'analyste
responsable

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :			<input checked="" type="checkbox"/>				
		Irrégularités ¹	Irr.	Réglées	À traiter		
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier		(1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
1.1 Procédure d'adoption	Avis de motion	Aucun avis de motion donné	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		L'objet de l'avis de motion est différent de celui eu règlement	(2-3-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée	(5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Information facultative erronée	(6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le projet de règlement est différent du règlement adopté	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Adoption	Omission d'adoption du règlement ou de la résolution	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne	(3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement	(4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2 Approbation référendaire	Avis public aux PHV	Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV)	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents	(3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre	(4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :						
	<input type="checkbox"/>	No ou titre du règlement	(5)	<input type="checkbox"/>	Droit au scrutin	(10)	
	<input type="checkbox"/>	Objet du règlement	(5)	<input type="checkbox"/>	Nbre signatures pour tenue de scrutin	(11)	
	<input type="checkbox"/>	Date d'adoption règlement	(5)	<input type="checkbox"/>	Approbation si nbre signatures insuffisant	(12)	
	<input type="checkbox"/>	Montant de l'emprunt	(6)	<input type="checkbox"/>	Description/plan secteur	(13)	
	<input type="checkbox"/>	PHV concernées ens./secteur	(7)	<input type="checkbox"/>	Endroit/jours/heures où consulter le régl.	(14)	
	<input type="checkbox"/>	Emploi des sommes empruntées	(8)	<input type="checkbox"/>	Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat	(15)	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Util. soldes disponibles	(9)	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	Endroit/jour/heures de tenu du registre	(16)	<input type="checkbox"/>			
	Cas particuliers	<input type="checkbox"/>	Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté	(16a)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour	(16b)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	Les journées de registre ne sont pas consécutives	(16c)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du régl. et le dernier jr de tenue de registre	(17)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet	(18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Certificat de registre	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Absence de mention que le régl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu	(3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné	(4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin		(N/A)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi.	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement	(3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du régl. pour approb.	(4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		L'avis de 30 jours ne mentionne pas :	(5 à 13)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	modification apportée	<input type="checkbox"/>	que toute pers. peut s'opposer	<input type="checkbox"/>	décal de 30 jrs pr s'opposer par écrit
		Mun. régies par CM	<input type="checkbox"/>	nom de la municipalité	<input type="checkbox"/>	nom, poste et signature	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	date et lieu où a été fait	<input type="checkbox"/>	désignation suffisante de ceux à qui il est adressé	<input type="checkbox"/>			
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet	(14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Paraphes de l'analyste
responsable

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES

--	--	--

Marie Potvin		13-Avr-2021
Analyste technique	Signature	Date

¹ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Paraphes de l'analyste responsable	
---------------------------------------	--

ANNEXE B

Lynda Cloutier

Objet: TR: Témiscouata-sur-le-Lac (13073) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

De : portail@mamh.gouv.qc.ca <portail@mamh.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 novembre 2020 10:27
À : Marlène Poirier <mpoirier@temiscouatasurlelac.ca>
Cc : eric.belanger@norda.com
Objet : Témiscouata-sur-le-Lac (13073) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

Marlène Poirier
Directrice des finances
Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (QC) G0L 1E0

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 24 novembre 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation est disponible à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère.

Meilleures salutations,

La Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

M600858

Québec, le 3 septembre 2021

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 277-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 300 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale adjointe aux
finances municipales,



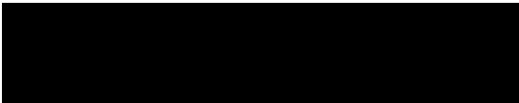
Diane Labbé, CPA, CA

M600858

J'approuve le règlement 277-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 300 000 \$.

La ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation,

Par :



Diane Labbé, CPA, CA
Directrice générale adjointe aux
finances municipales

Québec, le 3 septembre 2021

No de dossier: M600858 **Règlement d'emprunt**
 Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) No. de règlement 277-21
 MRC: AR130 Témiscouata
 Population: 4 935
 Taux d'endettement: 10,89 %
 (Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Divers travaux de réfection sur son réseau routier, des travaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que l'acquisition de véhicules.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	300 000 \$		
Emprunt demandé:	300 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
269	269 - RÈGLEMENT PARAPLUIE - TERME NON FIXÉ	20	300 000 \$
269	269 - RÈGLEMENT PARAPLUIE - TERME NON FIXÉ	10	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- RÈGLEMENT PARAPLUIE - TERME NON FIXÉ

Commentaires

FI : na

Plafond parapluie respecté.

A l'article 3, les termes respectifs de 20 ans pour les infrastructures et de 10 ans pour l'acquisition des véhicules sont conformes avec la nature des actifs. Par contre, il nous manque les montants affectants chaque nature d'actifs.

Voir fiche contrôle analyste responsable.

L'analyse du taux d'endettement n'a pas été réalisée conformément à la procédure applicable en période de pointe.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 277-21 pour un emprunt de 300 000\$(1.1)

Analyste: Dany Jean-Baptiste

Date : 2021-09-02

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

Organisme : Ville

Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM 600858

No. de règlement : 277-21

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>
Irrégularités ¹		Irr.	A.R. A.D.
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
1. Procédure	PHV & exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Ne comporte aucune irrégularité <input type="checkbox"/> Comporte des irrégularités		
	Avis 30 jours	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
2.1 Contenu, objet et compétences	Contenu & objet	Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Compétences	L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :	
		<input type="checkbox"/> Développement économique local (2)	<input type="checkbox"/> Bornes de recharge électrique (3)
		<input type="checkbox"/> Intervention hors de la municipalité (4)	<input type="checkbox"/> Hébergement / restauration (incluant camping) (5)
		<input type="checkbox"/> Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)	
		<input type="checkbox"/> Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)			
<input type="checkbox"/> Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)			
<input type="checkbox"/> Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)			
<input type="checkbox"/> Production d'énergie et système de télécommunications (11)			
2.2 Dépense	Crédits équi-	La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Les dépenses engagées excèdent la norme (1)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
2.3 Source de financement	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Financement autre que l'emprunt	Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)	
		<input type="checkbox"/> Confirmation de subvention	<input type="checkbox"/> Contribution promoteur
		<input type="checkbox"/> Contribution autre municipalité	<input type="checkbox"/> Dons ou autres contribution
		La clause de taxation/tarifcation à prélèvement unique est : (6-7-8)	
		<input type="checkbox"/> Absente	<input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.
		<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	
La clause de taxation/tarifcation est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
La tarifcation n'est pas liée au bénéfice reçu (10)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

		Irrégularités	Irr.	A.R.	A.D.
2.4 Remboursement emprunt	Taxes foncières/rev. Génér./tarif.	La clause de taxation/tarification est : (1-2-3) <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun. <input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une taxe spéc. ens.-valeur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement (9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Subventions et autres contributions	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)	<input type="checkbox"/>	
	Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8) <input type="checkbox"/> Absence de confirmation off. de subvention <input type="checkbox"/> Absence de clause d'affectation <input type="checkbox"/> Absence du montant de subvention <input type="checkbox"/> Clause présente et non conforme (le terme emprunt/ subvention différent)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	LA TAXE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Paiement comptant	La base de taxation est sur la valeur (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Modification d'un règl.	Regl.	Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Résolution	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La résolution modifie l'objet du règlement (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	PV corr.	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
4. Règlements particuliers	Parapluie	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement ou la résolution d'adoption : (2) <input type="checkbox"/> n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas <input type="checkbox"/> indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus gén. ou d'une taxe spéciale « ens.-valeur » (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	100% SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Soldes disponibles	Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistant (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8) <input type="checkbox"/> absente alors qu'elle serait requise <input type="checkbox"/> non conforme		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Une irrégularité atypique a été détectée			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

1) A l'article 3 du règlement d'emprunt, la répartition du montant réservé pour les infrastructures et pour les véhicules n'est pas présentée. Il n'est donc pas possible de savoir la portion de l'emprunt est remboursable sur 20 ans et 10 ans.

Dany Jean-Baptiste

02/09/2021

Analyste responsable du dossier

Signature

Date

TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (ANALYSTE RESPONSABLE)

Après échange avec l'analyste légale et superviseur, la municipalité a été contactée (courriel au dossier) afin de discuter avec elle des options pour poursuivre le traitement. Deux options sont possibles, soit avant l'approbation préciser les montants par catégorie d'actifs ou le faire plus tard lors du financement à long terme.

La municipalité nous explique que les montants ne sont pas encore connus et préfère que la répartition des montants soit fixée au moment du financement à long terme (Marlène Poirier, Directrice des finances).

Nous convenons avec l'analyste superviseur d'enregistrer dans C08, le code 269 - Parapluie - terme non fixé. Nous recommandons le dossier, aucune prise en charge par l'analyste légale n'est désormais nécessaire.

Conclusion : Les irrégularités non corrigées sont prises en compte dans la recommandation

Dany Jean-Baptiste

02/09/2021

Analyste responsable

Signature

Date

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE
DONNÉES POUR L'ANALYSE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Organisme : Ville **Témiscouata-sur-le-Lac**
Code géo : 13073 No dossier SyGED : **AM 600858** **No de règlement :** 277-21
Loi habilitante : Loi sur les cités et villes (LCV)

- Le règlement a été modifié par une résolution/un règlement reçu avec le dossier -----
 Le règlement modifie ou abroge un ou plusieurs règlements -----

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement principal) :

Objet	Divers travaux de réfection sur son réseau routier, des travaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que l'acquisition de véhicules. +		
Adoption	Date de l'avis de motion :	12-Avr-2021	Valeur de référence:
	Date du dépôt du projet de règlement :	12-Avr-2021	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
	Date d'adoption :	3-Mai-2021	Entrer une date 14-Avr-2021

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Sources de financement	Dépense de: 300 000 \$ à (s'il y a lieu):		Terme : 10 et 20 ans*	
	Emprunt de: 300 000 \$ à (s'il y a lieu):			Soldes disponibles (règ. fermés) :
	Fonds général :		Subv. réduction emprunt :	
	Subv. pour dépense :		Autre : *dépenses en infrastructures: 20 ans, dépenses d'acquisition de véhicules:10 ans	
Remboursement emprunt	%	Contribuables visés	Mode	Base
	100 %	Ensemble	Taxe	Valeur
		-----	-----	-----
		-----	-----	-----
		-----	-----	-----
	Autre : -----			

INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

	Lorsque la tenue de registre a été réalisée	Valeurs de référence
Avis public PHV	Date(s) de la tenue du registre : 5 au 20 mai 2021 Le nombre de signatures requis indiqué : 417	Durée de registre : 15 jours Délai de 5 jrs (min. avant 1 ^e jr registre): 10-Mai-2021
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis (CM/LCV) : Date de publication de l'avis (LCV) : 5-Mai-2021 Date de publication internet, s'il y a lieu : 5-Mai-2021 Certifié le : 21-Mai-2021	Délai 45 jrs (max. dernier jr registre) : 17-Jun-2021 Nbre de signatures requis: 417 Règlement de publication no :
Certificat tenue registre	Nbre de PHV concernées par le règlement indiqué : 4064 Nbre indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin : 417 Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre : 0	

Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :

Le motif d'exemption d'approbation des PHV : : -----

- est déduit par l'analyste est mentionné au dossier

La majorité des PHV concernées a renoncée à la tenue de registre
Date de renonciation : Entrer une date

Valeur de référence

Échéance du délai (min. avant 1^e jr registre):

INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)

Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Valeur de référence
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis:	Échéance du délai (30 jrs après affichage) :
	Date de publication de l'avis:	
	Certifié le :	

Paraphes de l'analyste responsable

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>				
Irrégularités ⁱ			Irr.	Réglées	A traiter		
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier		(1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
1.1 Procédure d'adoption	Avis de motion	Aucun avis de motion donné	(1)		<input type="checkbox"/>		
		L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement	(2-3-4)		<input type="checkbox"/>		
		La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée	(5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Projet	Information facultative erronée	(6)			<input type="checkbox"/>	
		Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil	(1)			<input type="checkbox"/>	
		Le projet de règlement est différent du règlement adopté	(2)			<input type="checkbox"/>	
		Adoption	Omission d'adoption du règlement ou de la résolution	(1)			<input type="checkbox"/>
			Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne		(3)			<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement	(4)			<input type="checkbox"/>	
1.2 Approbation référendaire	Avis public aux PHV	Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV)	(1)		<input type="checkbox"/>		
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit	(2)		<input type="checkbox"/>		
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents	(3)		<input type="checkbox"/>		
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre	(4)		<input type="checkbox"/>		
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :					
		<input type="checkbox"/> No ou titre du règlement	(5)	<input type="checkbox"/> Droit au scrutin	(10)		
		<input type="checkbox"/> Objet du règlement	(5)	<input type="checkbox"/> Nbre signatures pour tenue de scrutin	(11)		
		<input type="checkbox"/> Date d'adoption règlement	(5)	<input type="checkbox"/> Approbation si nbre signatures insuffisant	(12)		
		<input type="checkbox"/> Montant de l'emprunt	(6)	<input type="checkbox"/> Description/plan secteur	(13)		
		<input type="checkbox"/> PHV concernées ens./secteur	(7)	<input type="checkbox"/> Endroit/jours/heures où consulter le règl.	(14)		
		<input type="checkbox"/> Emploi des sommes empruntées	(8)	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat	(15)		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Util. soldes disponibles	(9)				
		<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heures de tenu du registre	(16)				
	Cas particuliers	<input type="checkbox"/> Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté	(16a))				
		<input type="checkbox"/> Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour	(16b))				
		<input type="checkbox"/> Les journées de registre ne sont pas consécutives	(16c))				
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du règl. et le dernier jr de tenue de registre	(17)			<input type="checkbox"/>	
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet	(18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Certificat de registre	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Absence de mention que le règl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu		(3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné		(4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin		(N/A)			<input type="checkbox"/>		
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours	(1)		<input type="checkbox"/>		
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi.	(2)		<input type="checkbox"/>		
		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement	(3)		<input type="checkbox"/>		
		Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb.	(4)		<input type="checkbox"/>		
		L'avis de 30 jours ne mentionne pas :		(5 à 13)			
		<input type="checkbox"/> modification apportée	<input type="checkbox"/> que toute pers. peut s'opposer	<input type="checkbox"/> délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit			
		Mun. régies	<input type="checkbox"/> nom de la municipalité	<input type="checkbox"/> nom, poste et signature			<input type="checkbox"/>
		par CM	<input type="checkbox"/> date et lieu où a été fait	<input type="checkbox"/> désignation suffisante de ceux à qui il est adressé			
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet	(14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Paraphes de l'analyste responsable

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES

1) Aucune estimation des dépenses n'a été fournie, donc il est impossible de savoir quel montant sera remboursable en 20 ans et quel autre montant le sera en 10 ans.

Chloé Proulx

Analyste technique

30-Jun-2021

Signature

Date

ⁱ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

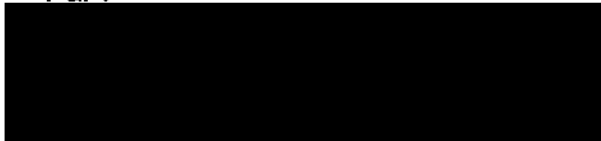
Paraphes de l'analyste
responsable

M602281

J'approuve le règlement 293-22 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 475 000 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Par :



Richard Villeneuve, CPA, CA
Directeur de l'accompagnement
et des finances municipales

Québec, le 4 avril 2022

No de dossier: M602281 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 **Témiscouata-sur-le-Lac (V)** **No. de règlement** 293-22
MRC: AR130 **Témiscouata**
Population: 5 017
Taux d'endettement: 10,24 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Terrain de Baseball - Système d'éclairage et estrades

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée: 475 000 \$
 Emprunt demandé: 475 000 \$ **Virement de fonds:** 0 \$
Fonds général: 0 \$ **Solde disponible:** 0 \$
Subventions : 0 \$ **Autres financements:** 0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
151	151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	15	475 000 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres Informations

Dépenses engagées : 3 900 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
Subventions MELS	305 000 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ▣ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- ▣ DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +

Commentaires

FI: 25 %.

Subvention confirmée de 305 000 \$ / 475 000 \$ par la Ministère déléguée à l'Éducation, taux de subvention de 64 %. L'exemption pour 50% et plus de subvention a été accordée dans 2 dossiers similaires, selon la même lettre de promesse: M601059 & M600635.

Analyse d'endettement suspendue, période de pointe.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 293-22 pour un emprunt de 475 000 \$, sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

À la suite de l'étude du dossier par l'analyste en droit et l'obtention d'un avis juridique favorable de la DAJ:

Nous recommandons l'approbation du règlement 293-22 pour un emprunt de 475 000 \$. (1.1)

Analyste: François-Michel Girard _____ Date : _____

No de dossier: M602281 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 293-22
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 5 017
Taux d'endettement: 10,24 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Terrain de Baseball - Système d'éclairage et estrades

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée: 475 000 \$
 Emprunt demandé: 475 000 \$ Virement de fonds: 0 \$
 Fonds général: 0 \$ Solde disponible: 0 \$
 Subventions : 0 \$ Autres financements: 0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
151	151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	15	475 000 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 3 900 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
Subventions MELS	305 000 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ▣ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- ▣ DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +

Commentaires

FI: 25 %.

Subvention confirmée de 305 000 \$ / 475 000 \$ per la Ministère déléguée à l'Éducation, taux de subvention de 64 %. L'exemption pour 50% et plus de subvention a été accordée dans 2 dossiers similaires, selon la même lettre de promesse: M601059 & M600635.

Analyse d'endettement suspendue, période de pointe.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 293-22 pour un emprunt de 475 000 \$, sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

Analyste: François-Michel Girard

Date :

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

Organisme : Ville

Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM M602281

No. de règlement : 293-22

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>		
		Irregularités¹	Irr.	A.R.	A.D.
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »					
1. Procédure	PHV & exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : <input type="checkbox"/> Ne comporte aucune irrégularité <input type="checkbox"/> Comporte des irrégularités (7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Avis 30 jours	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.1 Contenu, objet et compétences	Contenu & objet	Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de régl. (5-6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Compétences	La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :			
		<input type="checkbox"/> Développement économique local (2) <input type="checkbox"/> Bornes de recharge électrique (3)			
		<input type="checkbox"/> Intervention hors de la municipalité (4) <input type="checkbox"/> Hébergement / restauration (incluant camping) (5)			
		<input type="checkbox"/> Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)			
		<input type="checkbox"/> Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7) <input checked="" type="checkbox"/> Une entente (seul entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)					
<input type="checkbox"/> Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)					
<input type="checkbox"/> Production d'énergie et système de télécommunications (11)					
2.2 Dépense	Crédits équilibrés	La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les dépenses engagées excèdent la norme (1)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3 Source de financement	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Financement autre que l'emprunt	Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)			
		<input type="checkbox"/> Confirmation de subvention <input type="checkbox"/> Contribution promoteur	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Contribution entre municipalité <input type="checkbox"/> Dons ou autres contribution	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8)			
		<input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation) (9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

		Irregularités	irr.	A.R.	A.D.
2.4 Remboursement emprunt	Taxes foncières/rev. Génératif.	La clause de taxation/tarifification est : (1-2-3) <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les clauses de taxation/tarifification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarifification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Subventions et autres contributions	Le régl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une taxe spéc. ens.-valeur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarifification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un régl. évolutif annuellement (9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Modification d'un régl.	Paiement comptant	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8) <input type="checkbox"/> Absence de confirmation off. de subvention <input type="checkbox"/> Absence de clause d'affectation <input type="checkbox"/> Absence du montant de subvention <input type="checkbox"/> Clause présente et non conforme (le terme emprunt/ subvention différent)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		LA TAXE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La base de taxation est sur la valeur (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Regl.	La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Résolution	Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La résolution modifie l'objet du règlement (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PV corr.	La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Règlements particuliers	Parapluie	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement ou la résolution d'adoption: <input type="checkbox"/> n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas <input type="checkbox"/> indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Soldes disponibles	L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus généré. ou d'une taxe spéciale « ens.-valeur » (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		100% SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistant (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8) <input type="checkbox"/> absente alors qu'elle serait requise <input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Une irrégularité atypique a été détectée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

NOUVEAU PROCESSUS -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

Protocole d'entente entre la ville et la commission scolaire. Au dossier.

François-Michel Girard

21/03/2022

Analyste responsable du dossier

Signature

Date

TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (ANALYSTE RESPONSABLE)

Analystes en droit.

Conclusion : Les irrégularités ont été corrigées

François-Michel Girard

21/03/2022

Analyste responsable

Signature

Date

**NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE
DONNÉES POUR L'ANALYSE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Organisme : Ville **Témiscouata-sur-le-Lac**
Code géo : 13073 **No dossier SyGED :** AM M602281 **No de règlement :** 293-22
Loi habilitante : Loi sur les cités et villes (LCV)

- Le règlement a été modifié par une résolution/un règlement reçu avec le dossier -----
 Le règlement modifie ou abroge un ou plusieurs règlements -----

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement principal) :

Objet	Terrain de baseball - Système d'éclairage et estrades		
Adoption	Date de l'avis de motion :	28-Fév-2022	Valeur de référence:
	Date du dépôt du projet de règlement :	28-Fév-2022	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
	Date d'adoption :	15-Mar-2022	Entrer une date 2-Mar-2022

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Sources de financement	Dépense de: 475 000 \$ à (s'il y a lieu):		Terme : 15 ans	
	Emprunt de: 475 000 \$ à (s'il y a lieu):			Saldes disponibles (règ. fermés) :
	Fonds général :		Subv. réduction emprunt :	
	Subv. pour dépense :			
	Autre :			
Remboursement emprunt	%	Contribuables visés	Mode	Base
	100%	Ensemble	Taxe	Valeur
	Autre : _____			

INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

	Lorsque la tenue de registre a été réalisée	Valeurs de référence
Avis public PHV	Date(s) de la tenue du registre :	Durée de registre : _____
	Le nombre de signatures requis indiqué :	Délai de 5 jrs (min. avant 1 ^{er} jr registre):
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis (CM/LCV) :	Délai 45 jrs (max. dernier jr registre) :
	Date de publication de l'avis (LCV) :	Nbre de signatures requis :
	Date de publication Internet, s'il y a lieu :	Règlement de publication no :
	Certifié le :	
Certificat tenue registre	Nbre de PHV concernées par le règlement indiqué :	
	Nbre indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin :	
	Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre :	

Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :

Le motif d'exemption d'approbation des PHV : **Subvention 50% LCV : Article 556 alinéa 4 LCV**

- est déduit par l'analyste est mentionné au dossier

La majorité des PHV concernées a renoncée à la tenue de registre
Date de renonciation : _____ Entrer une date **Valeur de référence**
Échéance du délai (min. avant 1^{er} jr registre):

INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)

Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Valeur de référence
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis:	Échéance du délai (30 jrs après affichage) :
	Date de publication de l'avis:	
	Certifié le :	

Paraphes de l'analyste responsable

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>			
		Irrégularités ¹	Irr.	Réglées	A traiter	
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier		(1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.1 Procédure d'adoption	Avis de motion	Aucun avis de motion donné	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement	(2-3-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée	(5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Information facultative erronée	(8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le projet de règlement est différent du règlement adopté	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Adoption	Omission d'adoption du règlement ou de la résolution	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne	(3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement	(4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2 Approbation référendaire	Avis public aux PHV	Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV)	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit	(2)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents	(3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre	(4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :				
		<input type="checkbox"/> No ou titre du règlement	(5)	<input type="checkbox"/> Droit au scrutin	(10)	
		<input type="checkbox"/> Objet du règlement	(5)	<input type="checkbox"/> Nbre signatures pour tenue de scrutin	(11)	
		<input type="checkbox"/> Date d'adoption règlement	(5)	<input type="checkbox"/> Approbation si nbre signatures insuffisant	(12)	
		<input type="checkbox"/> Montant de l'emprunt	(6)	<input type="checkbox"/> Description/plan secteur	(13)	
		<input type="checkbox"/> PHV concernées ens./secteur	(7)	<input type="checkbox"/> Endroit/jours/heures où consulter le régl.	(14)	
	<input type="checkbox"/> Emploi des sommes empruntées	(8)	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat	(15)	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> Util. soldes disponibles	(9)				
	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heures de tenu du registre	(16)				
	<input type="checkbox"/> Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté	(16a)				
	Cas particuliers <input type="checkbox"/> Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour	(16b)				
	<input type="checkbox"/> Les journées de registre ne sont pas consécutives	(16c)				
	Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du régl. et le dernier jr de tenue de registre	(17)			<input type="checkbox"/>	
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet	(18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Certificat de registre	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Absence de mention que le régl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu		(3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné		(4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin		(NA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours	(1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publ.	(2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement	(3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du régl. pour approb.	(4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'avis de 30 jours ne mentionne pas :	(5 à 13)			
		<input type="checkbox"/> modification apportée <input type="checkbox"/> que toute pers. peut s'opposer <input type="checkbox"/> délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit				
		Mun. régies <input type="checkbox"/> nom de la municipalité <input type="checkbox"/> nom, poste et signature per CM <input type="checkbox"/> date et lieu où a été fait <input type="checkbox"/> désignation suffisante de ceux à qui il est adressé				
Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet	(14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Paraphes de l'analyste responsable

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES

- Subvention du Ministère de l'Éducation (PAFIRS)

Rodrigue Laprise

21-Mar-2022

Analyste technique

Signature

Date

¹ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Paraphes de l'analyste
responsable

De : [Lynda Cloutier](#)
A : [Girard, François-Michel](#)
Cc : [Chantal-Karen Caron](#)
Objet : RE: Règ 293-22 - Terrain de baseball - Système d'éclairage et estrades
Date : 23 mars 2022 08:29:45
Pièces jointes : [image010.png](#)
[Protocole d'entente - Commission scolaire - O. Cabano.pdf](#)
Importance : Haute

art_48_V_Temisouata-sur-le-Lac

De : francois-michel.girard@mamh.gouv.qc.ca <francois-michel.girard@mamh.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 mars 2022 15:34

À : Chantal-Karen Caron <ckcaron@temisouatasurlelac.ca>

Objet : Règ 293-22

Affaires municipales
et Habitation

Québec 

Bonjour,

Pourriez-vous me faire parvenir le protocole d'entente mentionnée à l'annexe E de votre règlement.

Aussi, avez-vous des documents complémentaires plus récents en lien avec la subvention de 305 000 \$?

Tél moi au besoin.

Cordialement

fmg

François-Michel Girard
Conseiller en financement municipal

Direction de l'accompagnement et des finances municipales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3



francois-michel.girard@mamh.gouv.qc.ca

N.B. Veuillez prendre note que nous sommes présentement en télétravail pour une durée indéterminée. Soyez assurés que nous faisons tout ce qui est possible donner suite aux demandes dans les meilleurs délais.



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : [Blanchet, Stéphane](#)
A : [Fiset, Catherine](#); [Yézina, Martin](#); [Girard, François-Michel](#); [Tremblay, Guylaine](#); [Labbé, Donald](#); [Germain, Nadine](#); [Brindamour, Martine](#); [Potvin, Marie](#); [Bacon, Nelson](#)
Cc : [Labbé, Diane](#); [Langlais, Catherine](#)
Objet : Confirmation de subvention (règlement d'emprunt/nouvelle procédure)
Date : 10 octobre 2019 10:18:01
Pièces jointes : [MAMHw2_d97e0de9-675c-456a-bbb3-f0dfa94bda18.gif](#)



Bonjour,

Veuillez, SVP, prendre note d'un ajustement apporté pour optimiser l'analyse des dossiers d'emprunt qui sont traités dans la nouvelle procédure.

CONFIRMATION DE SUBVENTION

Lorsqu'une subvention confirmée est nécessaire pour l'application d'une exemption d'approbation référendaire (PHV), le contrôle portera uniquement sur la **mention au règlement** des trois éléments suivants :

- **La provenance** de la subvention;
- **La confirmation** de subvention
- **Le montant** de subvention;

De plus, la confirmation de subvention devra être au dossier.

Le changement est donc le suivant : il n'est plus nécessaire que la confirmation de subvention soit annexée au règlement d'emprunt. Cette exigence que nous n'appliquons plus apparaît entre autres à la page 17 du *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Cet ajustement est effectif immédiatement. Dans la mesure où un dossier aurait été transféré à l'analyste en droit pour cette raison, il sera redonné à l'analyste responsable pour conclusion du dossier. En effet, un tel dossier serait maintenant exempt d'irrégularité; il ne serait alors pas optimal qu'un autre analyste ait à s'approprier le contenu du dossier.

N'hésitez pas à me faire signe au besoin,

Stéphane Blanchet
Analyste en droit – volet financement municipal

Direction de l'information financière et du financement
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2015, poste 3120
Stephane.blanchet@mamh.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

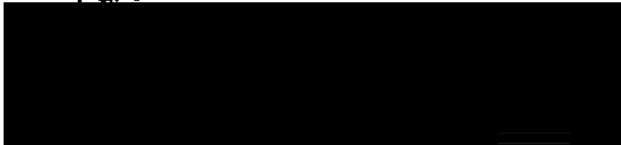
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur
immédiatement.

M602552

J'approuve le règlement 292-22 de la Ville Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 600 000 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Par :



Richard Villeneuve, CPA
Directeur de l'accompagnement
et des finances municipales

Québec, le 26 mai 2022

No de dossier: M602552 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 292-22
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 5 017
Taux d'endettement: 10,33 %
 (Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement **Camping de la plage : Bloc sanitaire et réservoir à essence pour la marina.**

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	600 000 \$		
Emprunt demandé:	600 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
150	150 - INFRASTRUCTURES	20	600 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 30 000 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général
 Subvention affectée à la réduction de l'emprunt
 demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ▣ Compétence
- ▣ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.

Commentaires

Compétence, à cause du camping/réservoir à essence.

Le taux d'endettement a été réduit de 10,33 % à 6,60 % en tenant compte des subventions applicables à plusieurs règlements. De plus, nous avons avisé la Ville qu'il y aurait des soldes résiduels à annuler.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 292-22 pour un emprunt de 600 000 \$ sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

À la suite de l'étude du dossier par l'analyste en droit et l'obtention d'un avis juridique favorable de la DAJ:

Nous recommandons l'approbation du règlement 292-22 pour un emprunt de 600 000 \$. (1.1)

Analyste: Rachid Chaouki

Date : _____

No de dossier: M602552 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) **No. de règlement** 292-22
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 5 017
Taux d'endettement: 10,33 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement **Camping de la plage : Bloc sanitaire et réservoir à essence pour la marina.**

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée: 600 000 \$
 Emprunt demandé: 600 000 \$ **Virement de fonds:** 0 \$
 Fonds général: 0 \$ **Solde disponible:** 0 \$
 Subventions : 0 \$ **Autres financements:** 0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
150	150 - INFRASTRUCTURES	20	600 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 30 000 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: **Terme général**
 Subvention affectée à la réduction de l'emprunt
 demandé ou à son remboursement pour cette demande: **Aucune**

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ▣ Compétence
- ▣ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.

Commentaires

Compétence, à cause du camping/réservoir à essence.

Le taux d'endettement a été réduit de 10,33 % à 6,69 % en tenant compte des subventions applicables à plusieurs règlements. De plus, nous avons avisé la Ville qu'il y aurait des soldes résiduels à annuler.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 292-22 pour un emprunt de 600 000 \$ sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

Analyste: Rachid Chaouki

Date :

NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

Organisme : Ville

Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM M602552

No. de règlement : 292-22

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>	
Irrégularités ¹		Irr.	A.R.	
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1. Procédure	PHV & exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7) <input type="checkbox"/> Ne comporte aucune irrégularité <input type="checkbox"/> Comporte des irrégularités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Avis 30 jours	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.1 Contenu, objet et compétences	Contenu & objet	Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de régl. (5-6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Compétences	La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :		
		<input type="checkbox"/> Développement économique local (2) <input type="checkbox"/> Bornes de recharge électrique (3)		
		<input type="checkbox"/> Intervention hors de la municipalité (4) <input type="checkbox"/> Hébergement / restauration (incluant camping)(5)		
		<input type="checkbox"/> Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)		
		<input type="checkbox"/> Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7) <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)				
<input type="checkbox"/> Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)				
<input type="checkbox"/> Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)				
<input type="checkbox"/> Production d'énergie et système de télécommunications (11)				
2.2 Dépense	Crédits équivalents	La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les dépenses engagées excèdent la norme (1)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3 Source de financement	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Financement autre que l'emprunt	Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-6) <input type="checkbox"/> Confirmation de subvention <input type="checkbox"/> Contribution promoteur <input type="checkbox"/> Contribution autre municipalité <input type="checkbox"/> Dons ou autres contribution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarifification à prélèvement unique est : (6-7-8) <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun. <input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarifification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

		Irregularités	Irr.	A.R.	A.D.
2.4 Remboursement emprunt	Taxes foncières/rev. Généralif.	La clause de taxation/tarification est : (1-2-3)			
		<input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> <i>Visé les contribuables d'une autre mun.</i>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> <i>Imprecise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)</i>			
		Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Subventions et autres contributions	La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le régl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une taxe spéc. ens.-valeur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un régl. évolutif annuellement (9)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Paieinent compliant	Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8)				
	<input type="checkbox"/> Absence de confirmation off. de subvention <input type="checkbox"/> Absence de clause d'affectation <input type="checkbox"/> Absence du montant de subvention <input type="checkbox"/> Clause présente et non conforme (le terme emprunt/ subvention différent)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
3. Modification d'un régl.	Regl.	LA TAXE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La base de taxation est sur la valeur (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Résolution	Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	PV corr.	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La résolution modifie l'objet du règlement (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4. Règlements particuliers	Parapluie	Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Soldes disponibles	L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le règlement ou la résolution d'adoption: <input type="checkbox"/> n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas <input type="checkbox"/> indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus généré. ou d'une taxe spéciale « ens.-valeur » (4)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	100% SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%) (1)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Soldes disponibles	Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistant (4)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8)					
<input type="checkbox"/> absente alors qu'elle serait requise <input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Une irrégularité atypique a été détectée			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

NOUVEAU PROCESSUS -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

1- Question de compétence à cause du camping/réservoir à essence.

Rachid Chaouki

29/04/2022

Analyste responsable du dossier

Signature

Date

TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (ANALYSTE RESPONSABLE)

1- Dossier discuté avec Camille, il faut le référer à l'analyste en droit pour valider la compétence.

Conclusion : Les irrégularités ont été corrigées

Rachid Chaouki

29/04/2022

Analyste responsable

Signature

Date

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE
DONNÉES POUR L'ANALYSE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Organisme : Ville **Témiscouata-sur-le-Lac**
Code géo : 13073 No dossier SyGED : AM M602552 No de règlement : 292-22
Loi habitante : Loi sur les cités et villes (LCV)

- Le règlement a été modifié par une résolution/un règlement reçu avec le dossier -----
 Le règlement modifie ou abroge un ou plusieurs règlements -----

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement principal) :

Objet	Camping de la plage : Bloc sanitaire et réservoir à essence pour la marina.		
Adoption	Date de l'avis de motion :	28-Fév-2022	Valeur de référence:
	Date du dépôt du projet de règlement :	28-Fév-2022	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
	Date d'adoption :	15-Mar-2022	Entrer une date 2-Mar-2022

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Sources de financement	Dépense de: 600 000\$ à (s'il y a lieu): \$			
	Emprunt de: 600 000\$ à (s'il y a lieu): \$		Terme : 20 ans	
	Fonds général :		Soldes disponibles (règ. fermés) :	
	Subv. pour dépense :		Subv. réduction emprunt :	
Autre :				
Remboursement emprunt	%	Contribuables visés	Mode	Base
	100%	Ensemble	Taxe	Valeur
	Autre : _____			

INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Lorsque la tenue de registre a été réalisée		Valeurs de référence
Avis public PHV	Date(s) de la tenue du registre : 22 mars 2022	Durée de registre : 1 jour
	Le nombre de signatures requis indiqué : 435	Délai de 5 jrs (min. avant 1 ^{er} jr registre): 21-Mar-2022
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis (CM/LCV) : 16-Mar-2022	Délai 45 jrs (max. dernier jr registre) : 29-Avr-2022
	Date de publication de l'avis (LCV) : 16-Mar-2022	Nbre de signatures requis: 435
	Date de publication internet, s'il y a lieu :	Règlement de publication no :
	Certifié le : 16-Mar-2022	
Certificat tenue registre	Nbre de PHV concernées par le règlement indiqué : 4240	
	Nbre indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin : 435	
	Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre : 0	

Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :

Le motif d'exemption d'approbation des PHV : : -----

- est déduit par l'analyste est mentionné au dossier

La majorité des PHV concernées a renoncée à la tenue de registre
Date de renonciation : _____ Entrer une date

Valeur de référence
Échéance du délai (min. avant 1^{er} jr registre):

INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)

Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Valeur de référence
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis:	Échéance du délai (30 jrs après affichage) :
	Date de publication de l'avis:	
	Certifié le :	

Paraphes de l'analyste responsable

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :		<input type="checkbox"/>				
Irrégularités ¹		Irr.	Réglées	À traiter		
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
1.1 Procédure d'adoption	Avis de motion	Aucun avis de motion donné (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Information facultative erronée (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Adoption	Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2 Approbation référendaire	Avis public aux PHV	Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :				
		<input type="checkbox"/> No ou titre du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Droit au scrutin (10)			
		<input type="checkbox"/> Objet du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Nbre signatures pour tenue de scrutin (11)			
		<input type="checkbox"/> Date d'adoption règlement (5)	<input type="checkbox"/> Approbation si nbre signatures insuffisant (12)			
		<input type="checkbox"/> Montant de l'emprunt (6)	<input type="checkbox"/> Description/plan secteur (13)			
		<input type="checkbox"/> PHV concernées ens./secteur (7)	<input type="checkbox"/> Endroit/jours/heures où consulter le régl. (14)			<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Emploi des sommes empruntées (8)	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)			<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Util. soldes disponibles (9)				
		<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de tenu du registre (16)				
		<input type="checkbox"/> Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a)				
		<input type="checkbox"/> Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b)				
		<input type="checkbox"/> Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)				
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du régl. et le dernier jr de tenue de registre (17)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Certificat de registre	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Absence de mention que le régl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A)				<input type="checkbox"/>		
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du régl. pour approb. (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13)				
		<input type="checkbox"/> modification apportée <input type="checkbox"/> que toute pers. peut s'opposer <input type="checkbox"/> délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit				<input type="checkbox"/>
		Mun. régies par CM <input type="checkbox"/> nom de la municipalité <input type="checkbox"/> nom, poste et signature <input type="checkbox"/> date et lieu où a été fait <input type="checkbox"/> désignation suffisante de ceux à qui il est adressé				<input type="checkbox"/>
Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Paraphes de l'analyste responsable

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES

Large empty rectangular box for providing details on irregularities and comments.

Anne Sauvageau	28-Avr-2022
Analyste technique	Signature
	Date

¹ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Paraphes de l'analyste responsable	
------------------------------------	--

No de dossier : AM **602552**

Nombre de PHV concernées par le règlement d'emprunt	Nombre de jour de tenue de registre	Nombre de demandes (signatures) requis pour le déclenchement d'un scrutin référendaire	# demandes si tolérance 110% ou moins (arrondi sup.)	Nombre de jour de tenue de registre si tolérance de 110%	Nombre de renonciations requis pour une approbation référendaire sans registre (les renonciation signées doivent étre reçues avant la 1 ^{ère} journée de tenue de registre)
4240	1	435	479	1	2121

Info sur la date à saisir	Champs de saisie	Délais légal	Échéance	Tolérance s'il y a lieu	Norme
Avis de motion ou dépôt du projet de règlement (la date la plus tardive)	2022-02-28	2 jours (a. 445 al. 4 CM) (a. 356 al. 4 LCV)	2022-03-02		Le règlement ne doit pas étre adopté avant le 2e jour suivant l'avis de motion ou le dépôts du projet de règlement
Affichage ou publication de l'avis public PHV	2022-03-16	5 jours (a. 539, al. 1 LERM)	2022-03-21		La tenue de registre ne doit pas débiter avant le 5e jour suivant la publication de l'avis public
Publication ou affichage de l'avis de 30 jours		30 jours (a. 1077, al. 2 CM) (a. 556, al. 2 LCV)	N/A		Le règlement ne doit pas étre transmis pour approbation avant le 30e jour suivant la publication du droit d'opposition
Adoption du règlement	2022-03-15	45 jours (a. 535, al.3 LERM)	2022-04-29	2022-06-08	La dernière journée de tenue de registre doit étre à l'intérieur d'une période de 45 jours suivant l'adoption du règlement

LÉGENDE

Champ de saisie :

Réponse :

Tolérance si applicable : Rafique Données fournies à titre indicatif seulement (voir guide pour application ou non des tolérances)

CM: Code municipal (chapitre C-27,1)

LCV : Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)

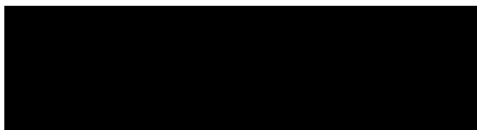
LERM : Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)

M603116

J'approuve le règlement 301-22 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 260 000 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Par :



Richard Villeneuve, CPA
Directeur de l'accompagnement
et des finances municipales

Québec, le 1^{er} août 2022

No de dossier: M603116 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 **Témiscouata-sur-le-Lac (V)** **No. de règlement** 301-22
MRC: AR130 **Témiscouata**
Population: 5 017
Taux d'endettement: 9,23 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Emplacement, Petite rivière Savane, et stabilisation de la rive Plage quartier Cabano.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	260 000 \$		
Emprunt demandé:	260 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
150	150 - INFRASTRUCTURES	20	260 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$
Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général
Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ▣ Conformité légale
- ▣ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.

Commentaires

- F.I. = 30,30 %
- Le taux d'endettement a été réduit de 9,23 % à 5,88 % en tenant compte des subventions applicables à certains règlements d'emprunts. Le taux est sous la valeur permise qui est de 7 %. Aucune problématique sur l'aspect financier.

Voir la fiche contrôle de l'analyste responsable.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 301-22 pour un emprunt de 260 000 \$ et ça sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

À la suite de l'étude du dossier par l'analyste en droit et l'obtention d'un avis juridique favorable de la DAJ:

Nous recommandons l'approbation du règlement 301-22 pour un emprunt de 260 000 \$. (1.1)

Analyste: Cristina Istrati

Date :

No de dossier: M603116 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) No. de règlement 301-22
MRC: AR130 Témiscouata
Population: 5 017
Taux d'endettement: 9,23 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement **Empiement, Petite rivière Savane, et stabilisation de la rive Plage quartier Cabano.**

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	260 000 \$		
Emprunt demandé:	260 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	0 \$
Subventions :	0 \$	Autres financements:	0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
150	150 - INFRASTRUCTURES	20	260 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$
Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général
Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ☐ Conformité légale
- ☐ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.

Commentaires

- F.I. = 30,30 %
- Le taux d'endettement a été réduit de 9,23 % à 5,88 % en tenant compte des subventions applicables à certains règlements d'emprunts. Le taux est sous la valeur permise qui est de 7 %. Aucune problématique sur l'aspect financier.

Voir la fiche contrôle de l'analyste responsable.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 301-22 pour un emprunt de 260 000 \$ et ça sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

Analyste: Cristina Istrati

Date : _____

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

Organisme : Ville

Témiscouala-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM M603116

No. de règlement : 301-22

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX

Aucune irrégularité :			<input type="checkbox"/>	
		Irrégularités ¹	Irr. A.R. A.D.	
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
1. Procédure	PHV & exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/> Ne comporte aucune irrégularité <input type="checkbox"/> Comporte des irrégularités		
	Avis 30 jours	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
2.1 Contenu, objet et compétences	Contenu & objet	Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
		L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de régl. (5-6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
			La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Compétences	L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :		
		<input type="checkbox"/> Développement économique local (2) <input type="checkbox"/> Bornes de recharge électrique (3)		
		<input type="checkbox"/> Intervention hors de la municipalité (4) <input type="checkbox"/> Hébergement / restauration (incluant camping) (5)		
		<input type="checkbox"/> Travaux autres que de propriété municipale (privés ou gouvernementale) (6)		
		<input type="checkbox"/> Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7)	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)				
<input type="checkbox"/> Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)				
<input type="checkbox"/> Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)				
<input type="checkbox"/> Production d'énergie et système de télécommunications (11)				
2.2 Dépense		Crédits équi-	La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Les dépenses engagées excèdent la norme (1)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
2.3 Source de financement	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Financement autre que l'emprunt	Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> Confirmation de subvention <input type="checkbox"/> Contribution promoteur		
		<input type="checkbox"/> Contribution autre municipalité <input type="checkbox"/> Dons ou autres contribution		
		La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.		
		<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)		
La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
		La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

¹ Pour chacune des Irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.
Direction de l'information financière et du financement

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

		Irrégularités	Irr.	A.R.	A.D.
2.4 Remboursement emprunt	Taxes foncières/rev. Général	La clause de taxation/tarification est : (1-2-3) <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le régl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une taxe spéc. ens.-valeur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un régl. évolutif annuellement (9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Subventions et autres contributions	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8) <input type="checkbox"/> Absence de confirmation off. de subvention <input type="checkbox"/> Absence de clause d'affectation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> Absence du montant de subvention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> Clause présente et non conforme (le terme emprunt/ subvention différent)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Paiement comptant	LA TAXE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	La base de taxation est sur la valeur (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Modification d'un régl.	Regl. Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1) Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Résolution La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1) La résolution modifie l'objet du règlement (2) La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3) La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	PV corr. Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1) Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Règlements particuliers	Parapluie	L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement ou la résolution d'adoption : (2) <input type="checkbox"/> n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas <input type="checkbox"/> indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus gén. ou d'une taxe spéciale « ens.-valeur » (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Soldes disponibles	100% SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistantes (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8) <input type="checkbox"/> absente alors qu'elle serait requise <input type="checkbox"/> non conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Une irrégularité atypique a été détectée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

--

Cristina Istrati

13/07/2022

Analyste responsable du dossier

Signature

Date

TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (ANALYSTE RESPONSABLE)

Note: L'objet de règlement mentionne des travaux sur des cours d'eau.

Le dossier nécessite un avis juridique.

Conclusion : Les irrégularités ont été corrigées

Cristina Istrati

13/07/2022

Analyste responsable

Signature

Date

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE
DONNÉES POUR L'ANALYSE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Organisme : **Ville** **Témiscouata-sur-le-Lac**
Code géo : 13073 No dossier SyGED : **AM M603116** No de règlement : 301-22
Loi habilitante : Loi sur les cités et villes (LCV)

- Le règlement a été modifié par une résolution/un règlement reçu avec le dossier -----
 Le règlement modifie ou abroge un ou plusieurs règlements -----

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement principal) :

Objet	Empiétement, Petite rivière Savane, et stabilisation de la rive Plage quartier Cabano.		
Adoption	Date de l'avis de motion :	6-Jun-2022	Valeur de référence:
	Date du dépôt du projet de règlement :	6-Jun-2022	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
	Date d'adoption :	4-Jul-2022	Entrer une date 8-Jun-2022

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Sources de financement	Dépense de: 260 000\$ à (s'il y a lieu): \$			
	Emprunt de: 260 000\$ à (s'il y a lieu): \$		Terme : 20 ans	
	Fonds général :		Soldes disponibles (règ. fermés) :	
	Subv. pour dépense :		Subv. réduction emprunt :	
Autre :				
Remboursement emprunt	%	Contribuables visés	Mode	Base
	100%	Ensemble	Taxe	Valeur
	Autre : _____			

INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

	Lorsque la tenue de registre a été réalisée	Valeurs de référence
Avis public PHV	Date(s) de la tenue du registre : 12 juillet 2022 Le nombre de signatures requis indiqué : 435	Durée de registre : 1 jour Délai de 5 jrs (min. avant 1 ^{er} jr registre): 11-Jul-2022
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis (CM/LCV) : 6-Jul-2022 Date de publication de l'avis (LCV) : 6-Jul-2022 Date de publication internet, s'il y a lieu : Certifié le : 13-Jul-2022	Délai 45 jrs (max. dernier jr registre) : 18-Août-2022 Nbre de signatures requis: 435 Règlement de publication no :
Certificat tenue registre	Nbre de PHV concernées par le règlement indiqué : 4240 Nbre indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin : 435 Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre : 0	

Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :

Le motif d'exemption d'approbation des PHV : : _____

- est déduit par l'analyste est mentionné au dossier

La majorité des PHV concernées a renoncé à la tenue de registre
Date de renonciation : _____ Entrer une date

Valeur de référence
Échéance du délai (min. avant 1^{er} jr registre):

INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)

Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Valeur de référence
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis:	Échéance du délai (30 jrs après affichage) :
	Date de publication de l'avis:	
	Certifié le :	

Paraphes de l'analyste responsable

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :		<input checked="" type="checkbox"/>				
Irrégularités ¹		Irr.	Réglées	À traiter		
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
1.1 Procédure d'adoption	Avis de motion	Aucun avis de motion donné (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Information facultative erronée (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Adoption	Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2 Approbation référendaire	Avis public aux PHV	Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :				
		<input type="checkbox"/> No ou titre du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Droit au scrutin (10)			
		<input type="checkbox"/> Objet du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Nbre signatures pour tenue de scrutin (11)			
		<input type="checkbox"/> Date d'adoption règlement (5)	<input type="checkbox"/> Approbation si nbre signatures insuffisant (12)			
		<input type="checkbox"/> Montant de l'emprunt (6)	<input type="checkbox"/> Description/plan secteur (13)			
		<input type="checkbox"/> PHV concernées ens./secteur (7)	<input type="checkbox"/> Endroit/jours/heure où consulter le régl. (14)			<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Emploi des sommes empruntées (8)	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)			<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Util. soldes disponibles (9)				
		<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de tenu du registre (16)				
		Cas particuliers	<input type="checkbox"/> Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a)			
			<input type="checkbox"/> Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b)			
			<input type="checkbox"/> Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)			
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du régl. et le dernier jr de tenue de registre (17)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Certificat de registre	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Absence de mention que le régl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A)				<input type="checkbox"/>		
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du régl. pour approb. (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13)				
		<input type="checkbox"/> modification apportée	<input type="checkbox"/> que toute pers. peut s'opposer	<input type="checkbox"/> délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit		
		Mun. régies par CM	<input type="checkbox"/> nom de la municipalité	<input type="checkbox"/> nom, poste et signature		<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> date et lieu où a été fait	<input type="checkbox"/> désignation suffisante de ceux à qui il est adressé				
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Paraphes de l'analyste responsable

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES

--	--	--

Anne Sauvageau		13-Jul-2022
Analyste technique	Signature	Date

¹ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Paraphes de l'analyste responsable	
------------------------------------	--

No de dossier : AM **603116**

Nombre de PHV concernées par le règlement d'emprunt	Nombre de jour de tenue de registre	Nombre de demandes (signatures) requis pour le déclenchement d'un scrutin référendaire	# demandes si tolérance 110% ou moins (arrondi sup.)	Nombre de jour de tenue de registre si tolérance de 110%	Nombre de renoncations requis pour une approbation référendaire sans registre (les renoncations signées doivent être reçues avant la 1 ^{ère} journée de tenue de registre)
4240	1	435	479	1	2121

Info sur la date à saisir	Champs de saisie	Délais légal	Échéance	Tolérance s'il y a lieu	Norme
Avis de motion ou dépôt du projet de règlement (la date la plus tardive)	2022-06-06	2 jours (a. 445 al. 4 CM) (a. 356 al. 4 LCV)	2022-06-08		Le règlement ne doit pas être adopté avant le 2e jour suivant l'avis de motion ou le dépôts du projet de règlement
Affichage ou publication de l'avis public PHV	2022-07-06	5 jours (a. 539, al. 1 LERM)	2022-07-11		La tenue de registre ne doit pas débuter avant le 5e jour suivant la publication de l'avis public
Publication ou affichage de l'avis de 30 jours		30 jours (a. 1077, al. 2 CM) (a. 566, al. 2 LCV)	N/A		Le règlement ne doit pas être transmis pour approbation avant le 30e jour suivant la publication du droit d'opposition
Adoption du règlement	2022-07-04	45 jours (a. 535, al.3 LERM)	2022-08-18	2022-09-27	La dernière journée de tenue de registre doit être à l'intérieur d'une période de 45 jours suivant l'adoption du règlement

LÉGENDE

Champ de saisie :

Réponse :

Tolérance si applicable : *ilalique* Données fournies à titre indicatif seulement (voir guide pour application ou non des tolérances)

CM: Code municipal (chapitre C-27,1)

LCV : Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)

LERM : Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)

Sauvageau, Anne

De: _Boîte Stafa
Envoyé: 13 juillet 2022 11:11
À: Nadeau, Benoît
Objet: TR: Demande de priorisation de traitement Règ. 301-22

Importance: Haute



Faites-nous connaître vos réalisations!

Quebec.ca/MeriteMunicipal

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Labbé, Donald <donald.labbe@mamh.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 juillet 2022 11:07
À : _Boîte Stafa <stafa@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de priorisation de traitement TR: Règ. 301-22 - Empierrement Petite rivière Savane & Stabilisation rive - Plage Cabano- Emprunt
Importance : Haute



Bonjour,

J'ai reçu ce courriel concernant une demande de priorisation de traitement de règlement 301-22 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac. Le numéro de confirmation dans STAFA est 4940488702.

Merci pour le suivi.

*Donald Labbé
Analyste en financement municipal
Direction de l'accompagnement et des finances municipales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418-691-2015 poste 83716*

Courriel: donald.labbe@mamh.gouv.qc.ca



Faites-nous connaître vos réalisations!

Quebec.ca/MeriteMunicipal

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Lynda Cloutier <greffe@temiscouatasurlelac.ca>

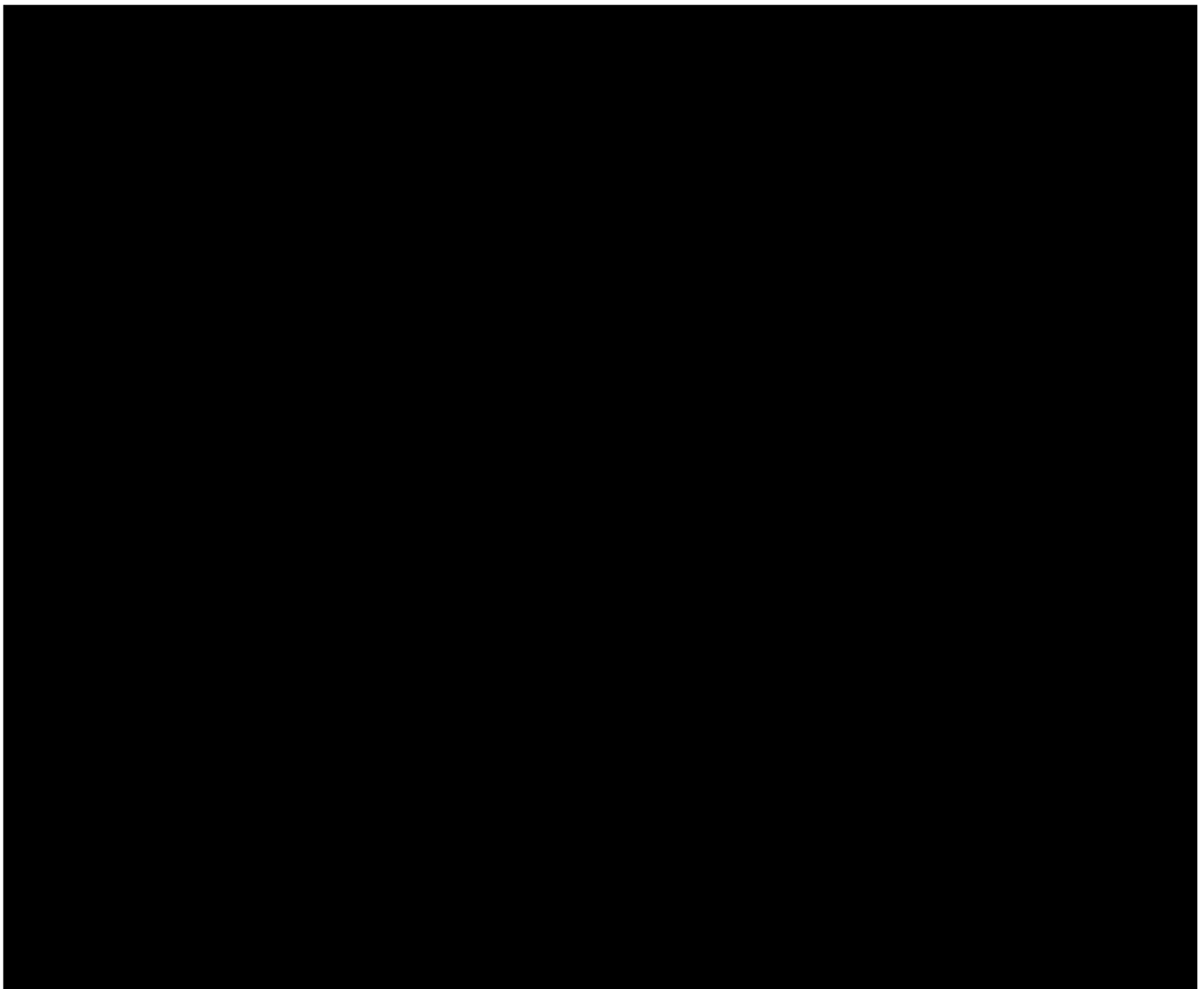
Envoyé : 13 juillet 2022 10:50

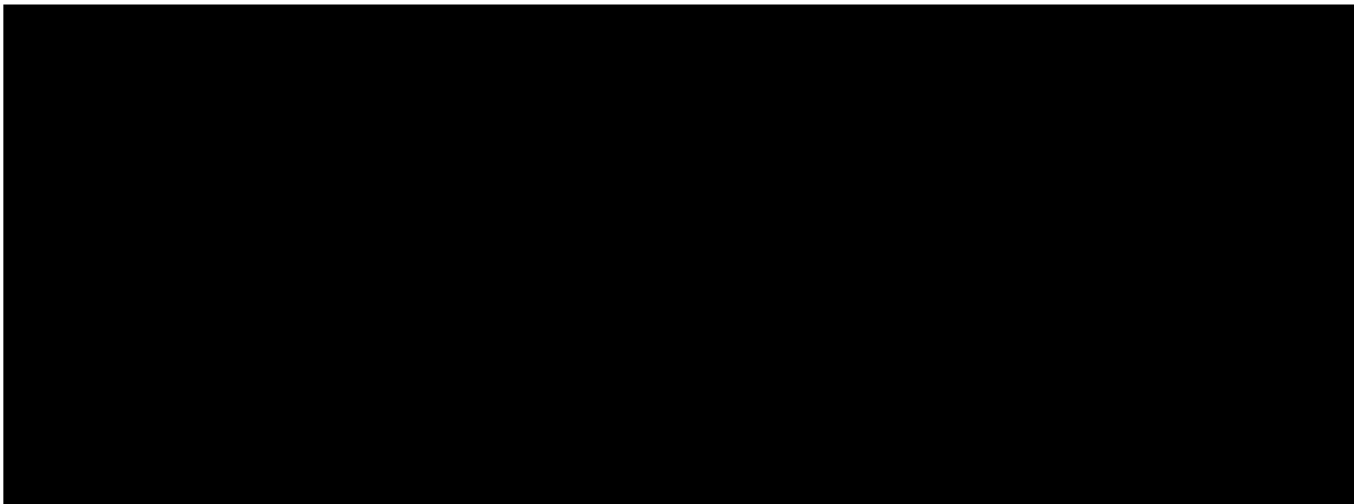
À : Labbé, Donald <donald.labbe@mamh.gouv.qc.ca>

Objet : Règ. 301-22 - Empierrement Petite rivière Savane & Stabilisation rive - Plage Cabano- Emprunt

Importance : Haute

art 48_Témiscouata-sur-le-Lac





Sauvageau, Anne

De: Lynda Cloutier <greffe@temiscouatasurlac.ca>
Envoyé: 13 juillet 2022 14:55
À: Sauvageau, Anne
Objet: RE: Votre règlement 301-22
Pièces jointes: 8) Certificat de publication et affichage.pdf

art 48_Témiscouata-sur-le-Lac

De : Sauvageau, Anne <anne.sauvageau@mamh.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 juillet 2022 14:43
À : Lynda Cloutier <greffe@temiscouatasurlac.ca>
Objet : Votre règlement 301-22



Bonjour,

J'ai commencé l'analyse préliminaire du règlement 301-22. La présente est pour obtenir des précisions concernant le certificat de publication de l'avis public. Selon l'article 345 de la Loi sur les cités et Villes, une municipalité régie par celle-ci doit afficher leurs avis publics au bureau municipal et dans un journal diffusé sur le territoire de celle-ci. Mais, d'après le document transmis dans la demande, l'avis public semble n'avoir été publié que dans l'Hebdomadaire « Info-Dimanche », est-ce bien cela?

Le certificat de publication de l'avis public contient-il une erreur ou est-il complet?

S'il s'agit d'une erreur, pourriez-vous me faire parvenir par courriel au Anne.Sauvageau@mamh.gouv.qc.ca une version corrigée, signée et datée? S'il n'y aucune erreur, veuillez me le confirmer par retour de courriel.

Je vous remercie de votre collaboration.

Salutations distinguées,

Anne Sauvageau

Direction de l'accompagnement et des finances municipales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10 Pierre-Olivier-Chauveau, 1^{er} étage, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418-691-2010

N.B. Veuillez prendre note que nous sommes actuellement en télétravail pour une durée indéterminée. Soyez assurés que nous faisons tout ce qui est possible pour donner suite aux demandes dans les meilleurs délais.



Faites-nous connaître vos réalisations!

Quebec.ca/MeritaMunicipal

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

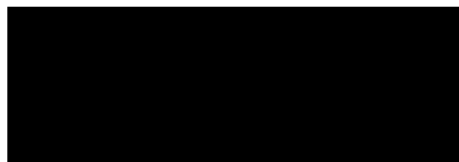
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

M604851

J'approuve le règlement 312-23 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 300 000 \$.

La ministre des Affaires municipales,

Par :



Katia Chastenay, CPA auditrice
Directrice de la normalisation,
de l'information financière et du financement

Québec, le 3 mai 2023

No de dossier: M604851 **Règlement d'emprunt**
Municipalité: 13073 **Témiscouata-sur-le-Lac (V)** **No. de règlement** 312-23
MRC: AR130 **Témiscouata**
Population: 5 088
Taux d'endettement: 9,05 %
(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement **Acquisition d'un camion à neige neuf 2024 et équipements.**

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:	386 000 \$	Virement de fonds:	0 \$
Emprunt demandé:	300 000 \$	Solde disponible:	0 \$
Fonds général:	86 000 \$	Autres financements:	0 \$
Subventions :	0 \$		

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
140	140 - BIENS MOBILIERS	10	300 000 \$

Autres Informations

Dépenses engagées : 0 \$
 Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général
 Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ▣ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- ▣ Terme non permis pour l'objet du règlement.

Commentaires

Le terme de l'emprunt est cohérent avec la durée de vie des biens à acquérir.
 Le taux d'endettement a été réduit de 9,05 % à 5,88 % en tenant compte des subventions applicables à certains règlements d'emprunts. Le taux est sous la valeur permise qui est de 7 %. Aucune problématique sur l'aspect financier.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 312-23 pour un emprunt de 300 000\$. (1.1)

Analyste: Sarah Lefebvre _____ Date : _____

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE**

Organisme : Ville

Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM 604851

No. de règlement : 312-23

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX

Aucune irrégularité :			<input checked="" type="checkbox"/>			
		Irrégularités ¹	Irr.	A.R.	A.O.	
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1. Procédure	PHV & exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : <input type="checkbox"/> Ne comporte aucune irrégularité <input type="checkbox"/> Comporte des irrégularités (7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis 30 jours		Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.1 Contenu, objet et compétences	Contenu & objet	Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de régl. (5-6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Compétences		La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) : <input type="checkbox"/> Développement économique local (2) <input type="checkbox"/> Bornes de recharge électrique (3) <input type="checkbox"/> Intervention hors de la municipalité (4) <input type="checkbox"/> Hébergement / restauration (incluant camping) (5) <input type="checkbox"/> Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6) <input type="checkbox"/> Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/> Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/> Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/> Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/> Production d'énergie et systèmes de télécommunications (11)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2 Dépense	Crédits équilibrés	La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Les dépenses engagées excèdent la norme (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.3 Source de financement	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Financement autre que l'emprunt	Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : <input type="checkbox"/> Confirmation de subvention <input type="checkbox"/> Contribution promoteur <input type="checkbox"/> Contribution autre municipalité <input type="checkbox"/> Dons ou autres contribution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8) <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun. <input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

**NOUVEAU PROCESSUS -
FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT**

		Irregularités	Irr.	A.R.	A.D.	
2.4 Remboursement emprunt	Taxes foncières/rev. Généralist	La clause de taxation/tarifcation est : (1-2-3)				
		<input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Vise les contribuables d'une autre mun.				
		<input type="checkbox"/> Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)				
		Les clauses de taxation/tarifcation sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)				
		La clause de taxation/tarifcation est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)				
	Subventions et autres contributions	La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)				
		Le régl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une taxe spéc. ens.-valeur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)				
		La clause de taxation/tarifcation, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)				
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un régl. évolutif annuellement (9)				
		Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)				
3. Modification d'un régl.	Règl.	Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)				
		Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8)				
	PV corr.	<input type="checkbox"/> Absence de confirmation off. de subvention <input type="checkbox"/> Absence de clause d'affectation				
		<input type="checkbox"/> Absence du montant de subvention				
	4. Règlements particuliers	Parapluie	<input type="checkbox"/> Clause présente et non conforme (le terme emprunt/ subvention différent)			
			LA TAXE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)			
		Saldes disponibles	La base de taxation est sur la valeur (1)			
			La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)			
		Rég.	Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)			
			Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)			
Rég.		Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)				
		La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)				
Rég.		La résolution modifie l'objet du règlement (2)				
		La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)				
Rég.	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)					
	Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)					
Rég.	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)					
	L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)					
Rég.	Le règlement ou la résolution d'adoption : (2)					
	<input type="checkbox"/> n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas					
Rég.	<input type="checkbox"/> indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas					
	L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)					
Rég.	Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus gén. ou d'une taxe spéciale « ens.-valeur » (4)					
	Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)					
Rég.	100% SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%) (1)					
	Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)					
Rég.	Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)					
	Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistants (4)					
Rég.	Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)					
	Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)					
Rég.	La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8)					
	<input type="checkbox"/> absente alors qu'elle serait requise <input type="checkbox"/> non conforme					
Une irrégularité atypique a été détectée						

NOUVEAU PROCESSUS -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES PAR L'ANALYSTE RESPONSABLE)

--

Sarah Lefebvre

02/05/2023

Analyste responsable du dossier

Signature

Date

TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION DE L'ANALYSTE RESPONSABLE

Nous recommandons l'approbation du règlement 312-23 pour un emprunt de 300 000\$. (1.1)

Conclusion : Aucune irrégularité

Sarah Lefebvre

02/05/2023

Analyste responsable

Signature

Date

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE
DONNÉES POUR L'ANALYSE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Organisme : Ville **Témiscouata-sur-le-Lac**
Code géo : 13073 No dossier SyGED : AM 604851 **No de règlement : 312-23**
Loi habitante : Loi sur les cités et villes (LCV)

- Le règlement a été modifié par une résolution/un règlement reçu avec le dossier _____
 Le règlement modifie ou abroge un ou plusieurs règlements _____

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement principal) :

Objet	Acquisition d'un camion à neige neuf 2024 et équipements.		
Adoption	Date de l'avis de motion :	14-Mar-2023	Valeur de référence:
	Date du dépôt du projet de règlement :	14-Mar-2023	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
	Date d'adoption :	3-Avr-2023	Entrer une date 16-Mar-2023

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Sources de financement	Dépense de: \$386 000	à (s'il y a lieu): \$	Terme : 10 ans Soldes disponibles (règ. fermés) : Subv. réduction emprunt :	
	Emprunt de: \$300 000	à (s'il y a lieu): \$		
	Fonds général :			
	Subv. pour dépense :			
Autre :				
Remboursement emprunt	%	Contribuables visés	Mode	Base
	100%	Ensemble	Taxe	Valeur
	Autre :			

INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Lorsque la tenue de registre a été réalisée		Valeurs de référence
Avis public PHV	Date(s) de la tenue du registre : 18 avril 2023	Durée de registre : 1 jour
	Le nombre de signatures requis indiqué : 435	Délai de 5 jrs (min. avant 1 ^{er} jr registre): 17-Avr-2023
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis (CMLCV) : 12-Avr-2023	Délai 45 jrs (max. dernier jr registre) : 18-Mai-2023
	Date de publication de l'avis (LCV) : 12-Avr-2023	Nbre de signatures requis: 435
	Date de publication internet, s'il y a lieu : Certifié le : 19-Avr-2023	Règlement de publication no :
Certificat tenue registre	Nbre de PHV concernées par le règlement indiqué : 4240	
	Nbre indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin : 435	
	Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre : 0	

Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :

Le motif d'exemption d'approbation des PHV : : _____

- est déduit par l'analyste est mentionné au dossier

La majorité des PHV concernées a renoncé à la tenue de registre
Date de renonciation : _____ Entrer une date

Valeur de référence
Échéance du délai (min. avant 1^{er} jr registre):

INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)

Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Valeur de référence
Certificat publication	Date d'affichage de l'avis:	Échéance du délai (30 jrs après affichage) :
	Date de publication de l'avis:	
	Certifié le :	

Paraphes de l'analyste responsable

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :				<input checked="" type="checkbox"/>		
Irrégularités ¹		irr.	Réglées	A traiter		
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier		(1-2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
1.1 Procédure d'adoption	Avis de motion	Aucun avis de motion donné (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Information facultative erronée (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Adoption	Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2 Approbation référendaire	Avis public aux PHV	Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :				
		<input type="checkbox"/> No ou titre du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Droit au scrutin (10)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> Objet du règlement (5)	<input type="checkbox"/> Nbre signatures pour tenue de scrutin (11)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> Date d'adoption règlement (5)	<input type="checkbox"/> Approbation si nbre signatures insuffisant (12)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> Montant de l'emprunt (6)	<input type="checkbox"/> Description/plan secteur (13)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/> PHV concernées ens./secteur (7)	<input type="checkbox"/> Endroit/jours/heures où consulter le règl. (14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Emploi des sommes empruntées (8)	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> Util. soldes disponibles (9)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/> Endroit/jour/heures de tenu du registre (16)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Cas particuliers	<input type="checkbox"/> Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/> Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/> Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du règl. et le dernier jr de tenue de registre (17)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Certificat de registre	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Absence de mention que le règl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (NA)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publ. (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		L'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13)				
		<input type="checkbox"/> modification apportée <input type="checkbox"/> que toute pers. peut s'opposer <input type="checkbox"/> délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mun. régies par CM <input type="checkbox"/> nom de la municipalité <input type="checkbox"/> nom, poste et signature <input type="checkbox"/> date et lieu où a été fait <input type="checkbox"/> désignation suffisante de ceux à qui il est adressé		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Paraphes de l'analyste responsable

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES

--	--	--

Amandine Ferrer		2-Mai-2023
Analyste technique	Signature	Date

ⁱ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Paraphes de l'analyste responsable	
------------------------------------	--

No de dossier : AM **604851**

Nombre de PHV concernées par le règlement d'emprunt	Nombre de jour de tenue de registre	Nombre de demandes (signatures) requis pour le déclenchement d'un scrutin référendaire	# demandes si tolérance 110% ou moins (arrondi sup.)	Nombre de jour de tenue de registre si tolérance de 110%	Nombre de renoncations requis pour une approbation référendaire sans registre (les renoncation signées doivent étres reçues avant la 1 ^{ère} journée de tenue de registre)
4240	1	435	479	1	2121

Info sur la date à saisir	Champs de saisie	Délais légal	Échéance	Tolérance s'il y a lieu	Norme
Avis de motion ou dépôt du projet de règlement (la date la plus tardive)	2023-03-14	2 jours (a. 445 al. 4 CM) (a. 356 al. 4 LCV)	2023-03-16		Le règlement ne doit pas être adopté avant le 2e jour suivant l'avis de motion ou le dépôts du projet de règlement
Affichage ou publication de l'avis public PHV	2023-04-12	5 jours (a. 539, al. 1 LERM)	2023-04-17		La tenue de registre ne doit pas débiter avant le 5e jour suivant la publication de l'avis public
Publication ou affichage de l'avis de 30 jours		30 jours (a. 1077, al. 2 CM) (a. 556, al. 2 LCV)	N/A		Le règlement ne doit pas être transmis pour approbation avant le 30e jour suivant la publication du droit d'opposition
Adoption du règlement	2023-04-03	45 jours (a. 535, al.3 LERM)	2023-05-18	2023-06-27	La dernière journée de tenue de registre doit être à l'intérieur d'une période de 45 jours suivant l'adoption du règlement

LÉGENDE

Champ de saisie :	
Réponse :	
Tolérance si applicable :	Données fournies à titre indicatif seulement (voir guide pour application ou non des tolérances)
<p>CM: Code municipal (chapitre C-27,1) LCV : Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) LERM : Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)</p>	